

3^e Symposium
en archivistique



**L'évaluation des archives :
des nécessités de la gestion
aux exigences du témoignage**

Gna

groupe
interdisciplinaire
de recherche
en archivistique

Université de Montréal

le 27 mars 1998

3e Symposium en archivistique

**L'évaluation des archives :
des nécessités de la gestion
aux exigences du témoignage**

Université de Montréal

27 mars 1998

Groupe interdisciplinaire de recherche
en archivistique

EN VENTE À

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Téléphone : 514-343-6044
Télécopieur : 514-343-5753

Prix : 15,00 \$

(À ce prix s'ajoutent la taxe fédérale et les frais d'envoi.)

Impression des Actes : Tremplin

© Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA) 1998

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	v
Programme du 3e Symposium	vii
Introduction (Jacques Grimard)	3
SÉANCE 1 - Aspects théoriques de l'évaluation des archives	
Les fondements théoriques de l'évaluation des archives (Carol Couture)	7
Macroappraisal and Functional Analysis : Appraisal Theory, Strategy, and Methodology for Archivists (Terry Cook)	27
SÉANCE 2 - L'évaluation : perspectives multidisciplinaires	
L'évaluation en bibliothéconomie et en sciences de l'information : approches diverses (Marcel Lajeunesse et Albert Tabah)	37
La notion d'évaluation dans le champ muséal (Denis Samson)	47
L'évaluation en histoire (Jean-Claude Robert)	79
SÉANCE 3 - La réalité interne de l'évaluation des archives	
L'impact des archives électroniques sur la fonction d'évaluation (Kenneth Thibodeau)	89
Évaluation et documents informatiques : problématique et défis (Robert Nahuet)	97
Évaluation et sélection du matériel audiovisuel : pouvoir et limites (Marielle Cartier)	107
SÉANCE 4 - La réalité externe de l'évaluation des archives	
Evaluating Archives : Legal Issues and Legislation (Wanda Noel)	117
L'importance des considérations budgétaires (Robert Garon)	123
Le défi virtuel (Claude Minotto)	129
Conclusion	
De l'obscurité à la clarté des archives ou comment naviguer à la lueur des étoiles (Jean-Pierre Wallot)	141
Liste des participants au 3e Symposium du GIRA	155

REMERCIEMENTS

Les membres du GIRA souhaitent remercier très chaleureusement les organismes qui ont participé à la réalisation de cette activité, soit les Archives nationales du Canada, les Archives nationales du Québec, l'Association des archivistes du Québec et l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal.

Nous exprimons également notre vive reconnaissance aux étudiant(e)s de maîtrise de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI), qui ont agi à titre de bénévoles dans l'organisation du 3e Symposium : Natalie Bissonnette, Taïk Bourhis, Yanick Dubé, Yvon Lemay, Marie-Josée Lévesque, Geneviève Proulx et Mohamed Taibane.

Enfin, nous remercions Dominique Maurel, de l'EBSI, pour avoir chapeauté l'organisation matérielle du Symposium et pour s'être chargée, en collaboration avec Irène King, de la préparation des actes.

Les membres du GIRA

**Rabii Bannouri
Carol Couture
Daniel Ducharme
Louise Gagnon-Arguin
Jacques Grimard
Marcel Lajeunesse
Jean-Claude Robert**

PROGRAMME DU 3e SYMPOSIUM

L'évaluation des archives : des nécessités de la gestion aux exigences du témoignage

Université de Montréal
27 mars 1998

L'évaluation en archivistique est d'abord perçue comme un instrument de régulation et de contrôle. Appliquée aux archives, elle permet de porter un jugement et de faire des choix. Elle va donc au-delà de la recherche d'une performance puisqu'elle est à la base même de la constitution du témoignage des différentes activités d'une société. À cause du rôle primordial qu'elle joue et de sa place comme fonction archivistique, l'évaluation suscite toujours de nouveaux questionnements et présente de nouveaux défis.

9h00 - 9h15 Introduction

Conférencier Jacques Grimard

9h15 - 10h00 Séance 1 - Aspects théoriques de l'évaluation des archives

Sur quels concepts repose l'évaluation des archives ? Quelles en sont les principales composantes ? Quelles sont les différents éléments qui en conditionnent l'application ? Quelles sont les relations entre la macroévaluation et la microévaluation ?

Conférencier I Carol Couture

Conférencier II Terry Cook

Président de séance Jacques Grimard

10h30 - 11h45 Séance 2 - L'évaluation : perspectives multidisciplinaires

L'évaluation se pratique dans d'autres disciplines qui se préoccupent d'information ou de patrimoine. Quels rôles joue l'évaluation par rapport à leur mission ? Quels sont les paradigmes sur lesquels elles s'appuient pour évaluer ? Quelles sont les principales contraintes qui limitent leur action ?

Conférenciers I Marcel Lajeunesse et Albert Tabah

Conférencier II Denis Samson

Conférencier III Jean-Claude Robert

Président de séance Daniel Ducharme

13h30 - 14h45 Séance 3 - La réalité interne de l'évaluation des archives

Les archives comportent en elles-mêmes certaines caractéristiques qui en conditionnent l'évaluation. Ces caractéristiques sont reliées, entre autres, à leur support (archives électroniques), leur changement de support (numérisation), leur volume, leur quantité et leur contenu.

Conférencier I Kenneth Thibodeau

Conférencier II Robert Nahuet

Conférencier III Marielle Cartier

Président de séance Rabii Bannouri

15h15 - 16h30 Séance 4 - La réalité externe de l'évaluation des archives

L'évaluation des archives est conditionnée par différents facteurs externes. Il s'agit, entre autres, des législations sur le droit d'auteur, sur l'accès à l'information et sur la protection de la vie privée. De plus, l'évaluation doit tenir compte du nouveau contexte de mondialisation et de globalisation de l'information. De façon plus pragmatique, l'évaluation des archives est aussi dépendante des capacités financières des services d'archives à répondre aux exigences de conservation.

Conférencier I Wanda Noel

Conférencier II Robert Garon

Conférencier III Claude Minotto

Président de séance Carol Couture

16h30 - 17h00 Conclusion

Conférencier Jean-Pierre Wallot

INTRODUCTION

Introduction

*Jacques Grimard, directeur général
Direction du développement et de la préservation des archives
Archives nationales du Canada*

À l'été de 1987, Carol Couture, Jacques Ducharme et Jean-Yves Rousseau fondaient le *Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique* (ci-après GIRA). D'entrée de jeu, ils s'appliquaient à établir les fondements de leur réflexion dans un texte sur l'identité de l'archivistique¹, dans lequel ils présentaient leur vision de l'archivistique contemporaine et de l'avenir de la discipline. En février 1990, le GIRA tenait son premier symposium sur le thème : *La place de l'archivistique dans la gestion de l'information : perspectives de recherche* au cours duquel les participants identifiaient des avenues de recherche utiles et prometteuses et contribuaient à définir les thèmes majeurs de la recherche archivistique. Cette première rencontre a également permis de dégager un certain nombre de consensus et a effectivement conduit à un questionnement plus spécifique sur la place de l'archiviste à « l'âge de l'information ». *La mission de l'archiviste dans la société* allait d'ailleurs constituer le thème du second symposium du GIRA tenu en 1994. Au nombre des idées maîtresses mises de l'avant lors de colloque, il faut faire une place à part à l'évaluation des archives qui, aux yeux de plusieurs, marquait l'identité de l'archivistique en ce qu'elle assurait une meilleure gestion de l'information et en ce qu'elle garantissait la constitution d'un patrimoine informationnel et signifiant .

Révélateurs de la réflexion en cours dans les milieux professionnel et académique de l'archivistique, les actes du troisième symposium du GIRA portent sur *L'évaluation des archives : des nécessités de la gestion aux exigences du témoignage* et présentent l'état du questionnement sur le rôle et la fonction de l'archiviste. Carol Couture et Terry Cook posent d'abord le sujet et font ressortir les assises théoriques et les fondements pratiques de cette activité clé que constitue l'évaluation de l'information. Le premier nous ramène aux valeurs

¹ L'archivistique a-t-elle trouvé son identité ?, dans *Argus*, 17(2), juin 1988, p. 51-60.

des archives tandis que le second nous parle de *macroappraisal* et d'analyse fonctionnelle, deux concepts dont il s'est fait, depuis quelques années, l'ardent promoteur. Par la suite, des intervenants extérieurs à la discipline jettent un regard sur l'évaluation telle que comprise et pratiquée par les bibliothécaires et les muséologues. Puis, un spécialiste des archives électroniques, un homme d'étude ayant fait de la notion de fonds d'archives l'objet principal de ses études doctorales et une administratrice d'une organisation vouée à la préservation et à l'accès au patrimoine audiovisuel, tous familiers avec la nature - contenant et contenu confondus -, avec l'essence aussi bien qu'avec le sens des archives, analysent le poids de la réalité interne des archives et tentent d'en mesurer l'impact sur l'évaluation. Enfin, un administrateur d'archives, une avocate et un archiviste professionnel nous parlent des facteurs externes qui conditionnent, ou à tout le moins influencent, l'évaluation... dont on ne dira jamais assez l'importance si tant est qu'elle détermine la structure, le contenu et le sens de nos mémoires institutionnelles et sociétales.

Si, par cette publication, le GIRA contribue un tant soit peu à un éveil ou à la progression du savoir, il aura atteint son but. Car ce Groupe interdisciplinaire se veut aussi et avant tout un forum et un catalyseur. Par la voie des symposiums, il entend « favoriser l'émergence de pistes de recherches que tous et chacun pourront suivre dans leurs milieux respectifs ». Plusieurs personnes ont été associées au GIRA au cours des 10 dernières années de son existence. Présentement, une demi-douzaine de personnes s'y activent. Ce sont : Carol Couture et Louise Gagnon-Arguin, tous deux professeurs à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal, Jean-Claude Robert, professeur d'histoire à l'UQAM ; Rabii Bannouri et Daniel Ducharme, étudiants au doctorat à l'EBSI ; Marcel Lajeunesse, vice-doyen Planification à la Faculté des arts et sciences de l'Université de Montréal ; et Jacques Grimard, directeur général à la Direction du développement et de la préservation des archives, aux Archives nationales du Canada. Enfin, on me permettra de faire une mention toute spéciale du nom de Normand Gouger que la maladie a emporté beaucoup trop tôt au cours du printemps dernier. D'abord enseignant, Normand a par la suite travaillé comme agent du patrimoine à Parcs Canada et au ministère québécois des Affaires culturelles, avant de rejoindre les Archives nationales du Québec à Montréal pour en devenir d'abord le responsable des Services aux organismes publics, puis le directeur. Il avait accepté, il y a quelques années, d'apporter son concours au GIRA. Cette publication lui est dédiée. Puissent sa force de caractère, son sens critique et son humour fin nous accompagner tout au long de nos réflexions à venir sur le développement d'une discipline qui lui était chère.

SÉANCE 1

ASPECTS THÉORIQUES DE L'ÉVALUATION DES ARCHIVES

Les fondements théoriques de l'évaluation des archives

*Carol Couture, professeur titulaire
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université de Montréal*

Si l'on se fie aux données de l'enquête qu'a menée Ann Pederson dont les résultats ont été livrés au Congrès international des archives qui s'est tenu à Montréal en 1992 (Pederson, 1994), les archivistes sont unanimes pour reconnaître en l'évaluation un des domaines de connaissances de l'archivistique qui mérite développement et recherche. Actuellement, il se dégage un consensus dans la communauté archivistique : l'évaluation est une intervention majeure de l'archiviste. D'aucuns vont même jusqu'à affirmer qu'elle est la plus importante, voire la plus noble. Plusieurs auteurs émettent cependant des doutes sur l'existence de principes et de fondements théoriques propres à l'évaluation qui puissent être appliqués avec une certaine assurance. Nous croyons qu'il faut nuancer ces propos et nous sommes persuadé qu'une telle base existe. Bien sûr, il faut continuer nos recherches en ce domaine, mais nous pouvons d'ores et déjà appuyer nos pratiques sur des bases théoriques relativement bien établies que nous examinerons dans le cadre de notre exposé. Nous présentons, en première partie, une définition de l'évaluation et la problématique qu'elle pose à l'archiviste. En deuxième partie, nous proposons des principes directeurs en matière d'évaluation nous appuyant, pour ce faire, sur les nombreux écrits qui existent sur ce sujet. Nous abordons, en troisième partie, une dimension essentielle des bases théoriques de l'évaluation, soit les valeurs et les fonctions des archives. Enfin, en quatrième partie, nous traitons brièvement des critères d'évaluation.

1. Définition et problématique

Nous basant sur nos recherches et nos expériences et prenant en compte plusieurs autres définitions, nous abordons l'évaluation comme étant :

l'acte de juger des valeurs que présentent les documents d'archives (valeur primaire et valeur secondaire) et de décider des périodes de temps pendant lesquelles ces valeurs s'appliquent auxdits documents dans un contexte qui tient compte du lien essentiel existant entre l'organisme (ou la personne) concerné et les documents d'archives qu'il (elle) génère dans le cadre de ses activités. (Couture, 1996, p. 3)

En archivistique contemporaine, l'acte d'évaluer - qui consiste essentiellement à juger et à décider - fait donc appel au concept de valeur, au temps de conservation et au lien indélébile qui existe entre le créateur et ses archives.

Nous en sommes tout à fait conscient, il n'y a aucune originalité à affirmer que la fonction évaluation constitue le noeud dur de la discipline archivistique. La création, l'acquisition, la classification, la description, la diffusion et la conservation des archives sont toutes redevables aux décisions prises lors de l'évaluation de ces dernières. Et, on s'en doute, les conséquences de ces décisions sont déterminantes au plan de la gestion d'un organisme (décisions relatives à la valeur primaire) et au plan de la constitution et de la gestion par la suite du patrimoine personnel, institutionnel ou sociétal (décisions relatives à la valeur secondaire).

Les écrits le démontrent, depuis le milieu du siècle dernier, l'évaluation a intéressé les archivistes de plusieurs pays. Une revue de la documentation nous a amené à constater que l'Allemagne, l'Angleterre, les États-Unis et le Canada sont parmi les pays qui ont fourni une contribution marquée et caractérisée en matière d'évaluation¹, sans compter la contribution majeure du Conseil international des archives et de l'UNESCO qui ont travaillé de concert à la publication de plusieurs études RAMP sur le sujet². L'Allemagne, à qui on reconnaît une longue tradition de rationalisation de ses activités administratives, - la pratique de la *registratur* en est un exemple convaincant - a été parmi les premiers pays à se préoccuper d'évaluation des archives. Alors qu'au début du moins, l'Angleterre a évalué pour éliminer, l'Allemagne, quant à elle, l'a fait pour conserver et s'est particularisée par l'apport de Hans Booms qui soutient que les archives doivent témoigner de toutes les activités de l'ensemble des composantes de la société. Par ailleurs, la contribution des archivistes anglais en matière d'évaluation est singulière. Si on voulait caractériser en quelques mots l'approche qu'a développée l'Angleterre en cette matière avec Hilary Jenkinson, on pourrait affirmer que les archivistes anglais ont, pendant longtemps, évalué pour éliminer. À compter des années 1930, les archivistes américains se laissent séduire, eux aussi, par l'idée d'évaluer pour éliminer. Mais dès 1940, un pionnier en cette matière, Philipp C. Brooks, s'oppose à cette approche dans un texte dont le titre est éclairant : *The Selection of Records for Preservation*.

(Brooks, 1940) Grâce à la contribution d'archivistes comme Schellenberg et, plus tard, Boles et Young et plusieurs autres, les archivistes américains entreprennent leur quête de critères d'évaluation et réussissent à doter la communauté archivistique d'une synthèse indispensable en ce domaine. Même si elles s'en préoccupent depuis longtemps, c'est à compter des années 1990 que les Archives nationales du Canada deviennent pro-actives et qu'elles se placent à l'avant-scène en ce qui concerne l'évaluation. Elles développent une approche qualifiée de *from the top to the bottom* en établissant d'abord un ordre de priorité parmi les institutions dont il faut évaluer les archives pour ensuite procéder à l'évaluation proprement dite de ces archives. (Archives nationales du Canada, 1991) On voit poindre en cela la macro-évaluation qui obtiendra ses lettres de noblesse grâce aux travaux de Terry Cook, sans oublier les nuances pertinentes qu'amèneront Terry Eastwood (quant à l'utilisation des archives comme facteur déterminant d'évaluation) et Hugh Taylor (quant à l'approche proposée par Hans Booms) dans le domaine de l'évaluation. Les archivistes québécois, quant à eux, ont exploré des voies qui leur sont propres. Avec la *Loi sur les archives* de 1983, ils font une place prépondérante au calendrier de conservation et reconnaissent ainsi le caractère central de l'évaluation. (Québec, 1988)

Nous en sommes tout à fait conscient, cette revue des écrits est beaucoup trop rapide, voire même caricaturale, pour prétendre à quelque qualité scientifique. Elle montre quand même que l'évaluation est une intervention archivistique qui a été abordée par plusieurs auteurs de différents pays. Au fil des textes, le lecteur découvre des principes, des méthodes de travail, des processus et des approches quelquefois contradictoires, souvent divergents, de temps à autre complémentaires. Il reconnaît aussi des critères permettant d'évaluer et des outils d'évaluation. Les auteurs traitent, souvent sans trop les distinguer, d'aspects théoriques et d'aspects pratiques de l'évaluation. On confond souvent mission et finalité, objectifs et fonctions. Certains abordent l'évaluation comme si elle était coupée des autres interventions archivistiques, alors que d'autres mettent l'accent sur son caractère holistique. On parle des valeurs que présentent les archives, mais d'un auteur à l'autre, il est difficile de savoir si les mêmes mots recouvrent toujours les mêmes réalités. Bref, le sujet est touffu et riche de promesses. Le lecteur peut rapidement se perdre dans l'enchevêtrement d'une jungle où semblent se confondre les racines, les troncs, les branches et les ramifications de toutes sortes d'une flore abondante, bien sûr, mais pour le moins désordonnée, voire même déconcertante.

Avant d'aller plus loin, nous croyons utile d'identifier un certain nombre de questions que ne manque pas de soulever la documentation. Et nous le faisons sans ordonnance

logique pour bien rendre compte de la richesse du thème, mais aussi de la complexité de ses composantes et de la problématique intéressante que pose l'évaluation. Quelles peuvent être par exemple les conséquences d'un choix qui nous mène à évaluer pour éliminer plutôt que pour conserver ? Doit-on évaluer en se préoccupant des intérêts de l'organisme créateur ou de ceux de l'utilisateur ? Doit-on évaluer pour répondre à des besoins administratifs ou à des besoins de recherche ? Comment expliquer que la majorité des écrits ne traitent que de l'évaluation à des fins de recherche ? Comment arriver à avoir un maximum d'informations dans un minimum de documents ? Quels liens faut-il établir entre l'évaluation et l'acquisition, l'évaluation et l'analyse de besoins ? L'évaluation est-elle une fonction ou une mission de l'archiviste ? Que faut-il entendre par macro-évaluation et qu'est son contraire apparent, la micro-évaluation ? Comment faire la part des choses entre les principes, les méthodes, les processus et les critères en matière d'évaluation ? Voilà autant de questions qui s'imposent à l'archiviste qui consulte les écrits sur l'évaluation. Un des problèmes majeurs réside justement dans la difficulté qu'il y a d'articuler, d'organiser ce qui s'est écrit, ce qui s'est dit jusqu'à maintenant à propos de l'évaluation.

2. Principes directeurs de l'évaluation

Au point où en est le développement de l'évaluation comme composante essentielle de l'archivistique contemporaine, et considérant les écrits en ce domaine, on voit se dégager cinq principes de base qui s'appliquent à tous les contextes où l'archiviste a à poser l'acte d'évaluer. Quand il évalue, l'archiviste doit s'assurer : que les archives témoignent de l'ensemble des activités de la société ; de l'objectivité et de la contemporanéité du jugement qu'il porte ; de respecter les liens qui unissent l'évaluation et les autres interventions archivistiques ; qu'il existe un équilibre entre les finalités administratives et patrimoniales de son intervention ; et qu'il existe un équilibre entre les considérations relatives au contexte de création des archives et celles liées à leur utilisation.

- Les archives, preuves privilégiées de toutes les activités de l'ensemble de la société

Nous partageons entièrement les propos et les objectifs que fixent, en matière d'évaluation, Hans Booms, Hugh Taylor et plusieurs autres, à savoir qu'il faut nous assurer que, quels que soient le contexte, la période, les personnes, les organismes ou les régions concernés, l'évaluation doit toujours permettre de conserver les archives qui prouvent, au sens juridique et/ou archivistique du terme, que la personne ou l'organisme qui fait partie de

la société a bel et bien posé tel geste, poursuivi telle activité, effectué telle transaction, etc. (Booms, 1987) (Taylor, 1990) Qu'il ait à évaluer les archives d'une personne ou d'un organisme, l'archiviste doit donner à son jugement une dimension sociale. Il faut, en dernière analyse, que le patrimoine documentaire que constituent les archives des personnes et des organismes qui composent la société, en plus de témoigner de leurs activités respectives, donnent une juste idée de l'ensemble de la société dont ils font partie.

- Le respect de l'objectivité et de la contemporanéité du jugement porté

Malgré les difficultés inhérentes à cette quête (Duranti, 1990), il nous paraît essentiel de vouloir tendre vers une relative objectivité en sachant qu'on ne pourra jamais atteindre la pleine objectivité. De plus, il importe que le jugement porté par l'archiviste soit basé sur une échelle de valeurs qui soit contemporaine au moment où les archives ont été créées. (Duranti, 1990, p. 13)

In constructing the conceptual grid of history which will serve as a model for the documentary heritage, archivists must not follow the value concepts of their own time period, but rather, those of the time from which the material originated. (Booms, 1987, p. 104)

- Le respect des liens qui unissent l'évaluation aux autres interventions archivistiques

Nous sommes tout à fait d'accord avec Wallot (Wallot, 1991, p. 276) et Taylor qui nous engagent à développer une approche holistique de l'évaluation.

This kind of approach would seem to be more appropriate to an age which is moving away from fragmentation and reductionism through personal decision to a more holistic [...] involvement [in] the preservation of vital sources of information. (Taylor, 1990, p. 25)

En fait, il importe que l'évaluation soit mise en étroite relation avec l'ensemble des interventions archivistiques. Par exemple, il faut lier l'évaluation et l'acquisition et, comme on le verra, l'évaluation et l'analyse des besoins. Il en va de même des autres interventions archivistiques qui sont toutes redevables à l'évaluation.

- Le respect de l'équilibre entre finalités de gestion et finalités patrimoniales de l'évaluation

Il faut bien distinguer les valeurs primaire et secondaire des documents d'archives pour mieux les équilibrer par la suite. Ainsi, évaluer des archives institutionnelles, c'est essentiellement juger de la valeur qu'elles présentent pour la gestion administrative d'un organisme et la constitution d'un patrimoine collectif.³ L'évaluation a donc des impacts de deux ordres pour un organisme donné. Impacts administratifs, d'une part, qui résultent des

périodes de conservation comme archives courantes (documents actifs) et comme archives intermédiaires (documents semi-actifs). Impacts culturels, d'autre part, qui résultent de la décision de conserver de façon permanente ou d'éliminer. Jusqu'à maintenant, le discours de l'archiviste en matière d'évaluation a beaucoup porté sur l'impact culturel qui présente la réalité du point de vue du patrimoine à constituer. Par ailleurs, on a trop peu, selon nous, fait ressortir l'impact qui présente la même réalité du point de vue d'une administration à faire fonctionner. Qu'est-ce qui doit être gardé comme preuve administrative, légale ou financière ? Et pendant combien de temps faut-il conserver ces archives pour ce faire ?

- Le respect de l'équilibre entre les considérations relatives au contexte de création des archives et celles liées à leur utilisation

Entre le fait de devoir à tout prix considérer l'origine ou le contexte de création comme la donnée unique dont on doit tenir compte et l'utilisation des archives qui est, pour d'autres, la panacée de l'évaluation, il y a sans aucun doute un juste milieu qui pourrait amener l'archiviste à se préoccuper et de l'un et de l'autre. Un tel équilibre, s'il est possible, et nous sommes persuadé qu'il l'est, mènerait à une évaluation d'autant plus adéquate qu'elle se soucierait des deux données essentielles en matière de gestion des archives : leur contexte de création et leur utilisation par les administrateurs ou les chercheurs.

3. Valeurs⁴ et fonctions des archives

Parmi les assises théoriques qu'il importe de considérer pour l'évaluation des archives, la notion de valeur, on s'en doute, est centrale. Car ne l'oublions pas, évaluer, c'est juger de la valeur de quelqu'un ou de quelque chose. En archivistique, c'est juger de la valeur des archives⁵. D'ailleurs, la préoccupation de conserver des archives a toujours été intimement liée à cette notion de valeur qui réfère aux fonctions des archives. La fonction de preuve juridique face aux droits du citoyen dans l'Antiquité, face aux droits de propriété au Moyen Âge et face aux droits de l'État à l'époque moderne, ainsi que la fonction de preuve historique à compter du milieu du 19e siècle et la fonction de preuve administrative, légale et financière à la faveur de l'émergence des administrations modernes caractérisant la seconde moitié du 20e siècle, fondent la préoccupation de conserver des archives. (Cardin, 1994) Au fil du temps, de leur pratique, de leurs recherches et de leurs écrits, les archivistes ont élaboré une théorie des valeurs et des fonctions qui est essentielle pour évaluer. Cette théorie est schématisée dans le tableau présenté en annexe 1.

- La valeur primaire et la valeur secondaire⁶

Au tournant des années 1950, l'archiviste américain Theodore R. Schellenberg fait une contribution majeure à l'archivistique contemporaine en présentant et en définissant les notions de *primary value* et de *secondary value* qui ont été traduites par les termes « valeur primaire » et « valeur secondaire ». (Schellenberg, 1964, 1965) La valeur primaire réfère aux raisons mêmes pour lesquelles le document a été créé : « The immediate and specific purpose for which a record [is] created. » (Atherton, 1973, cité dans Grimard, 1994, p. 71) Schellenberg identifie trois composantes de la valeur primaire : administrative, légale et financière. La valeur secondaire, quant à elle, réfère à toutes les autres utilisations possibles des archives. Schellenberg y voit deux composantes. Il s'agit du concept de témoignage (*evidential value*) lié à la structure, à la fonction et aux activités propres à chaque unité d'un organisme donné. On pense alors à l'histoire de l'institution. Il y a aussi le concept d'information (*informational value*) qui recouvre une dimension extra-institutionnelle et rejoint la volonté qu'a Hans Booms de faire en sorte que l'évaluation permette de témoigner des activités de l'ensemble de la société. Nous définissons ainsi ces notions:

valeur primaire : l'importance que présente un document d'archives par rapport à la fonction de preuve administrative, légale ou financière pour laquelle il a été créé ou reçu ;

valeur secondaire : l'importance que présente un document d'archives par rapport à la fonction de témoignage patrimonial qu'il remplit pour la personne ou l'organisme qui l'a créé ou reçu, d'une part, et pour la société en général, d'autre part.⁷

Ces propositions sont fidèles à celles de Schellenberg. De plus, elles évitent, d'une part, les confusions identifiées par Cardin - étant compris que les notions de valeur primaire et de valeur secondaire sont susceptibles de se superposer sur les mêmes documents. (Cardin, 1994) Elles fournissent, d'autre part, les précisions suggérées par Grimard en consignant le mot « valeur » à une utilisation plus précise - valeur primaire et valeur secondaire - et en réservant le mot « fonction » à la preuve (administrative, légale et financière) et au témoignage. (Grimard, 1994)

- Les fonctions des archives⁸

Une fois définies les valeurs primaire et secondaire, il convient de présenter les fonctions de preuve et de témoignage, le mot « fonction » référant à l'utilité du document d'archives.

La fonction de preuve. Cette fonction a été de tout temps intimement liée à l'existence du document d'archives. Le mot « preuve » est utilisé ici dans son sens premier : qui vise à

démontrer, à établir la vérité. Cette fonction de preuve est liée à la valeur primaire des documents d'archives et on la qualifie d'administrative (pour le document qui établit ou rétablit la vérité par rapport au processus administratif d'un organisme), de légal (pour celui qui établit ou rétablit la vérité par rapport aux fondements juridiques) ou de financière (pour celui qui établit ou rétablit la vérité par rapport aux activités financières). Cette fonction de preuve est d'ailleurs démontrée avec force et de façon on ne peut plus convaincante par la professeure de droit Kathleen Delaney-Beausoleil :

Après discussions, comparaisons, comités de travail, comités de législation, présidés par des avocats, notaires, juges et fonctionnaires, la règle fondamentale, vieille de quatre siècles, a survécu intacte : non seulement l'écrit a-t-il valeur de preuve, mais sa place à l'intérieur du système de preuve est assurée : *l'écrit est la meilleure preuve*. La valeur de preuve des documents est attribuée et confirmée par les règles générales de preuve que l'on trouve énoncées d'une façon particulière au Code civil et dans la plupart de nos lois. (Delaney-Beausoleil, 1994, p. 23)

La fonction de témoignage. Nous réservons le mot « témoignage » pour l'appliquer à la seule valeur secondaire et l'utilisons au sens de marque, expression, signe de quelque chose, ce quelque chose étant précisé par les qualificatifs « patrimonial personnel » ou « patrimonial institutionnel » ou « patrimonial sociétal ».

Un document d'archives présentant une valeur secondaire a donc pour fonction de témoigner de quelque chose quant à la personne (archives de personnes), quant à l'organisme (archives d'organismes) ou quant à la société en général. Ce témoignage se situe dans la mouvance du patrimoine personnel ou institutionnel, c'est-à-dire de l'héritage spécifique d'une personne ou d'une institution, ou dans celle du patrimoine sociétal, c'est-à-dire des traces que laisse l'ensemble des activités d'une société donnée. De plus, le fait de lier la fonction de témoignage tant à la personne qu'à l'institution et à la société offre l'avantage d'inclure les archives de personnes dont ne tenaient pas compte les concepts d'*evidential value* et d'*informational value* que Schellenberg définissait principalement par rapport aux archives d'organismes.⁹

- Le contenu et le contexte

Pour bien comprendre les valeurs et les fonctions des archives, il reste à fixer la réalité que sous-tendent les notions de contenu et de contexte.

Au plan archivistique et réduit à sa plus simple expression, le contenu est en fait l'information consignée et organique. Il est cette représentation du savoir (Grimard, 1990, p. 235-236), cet élément de connaissance généré dans le cadre des activités d'une personne ou d'un organisme (information organique) et que consigne le document d'archives (information

consignée). Bref, l'information est le contenu alors que le document est le support et le contenant, le tout existant pour informer. Ainsi tout document, quel qu'il soit et quelle que soit sa forme, est toujours porteur d'une ou de plusieurs informations. L'objet premier du document est d'informer, de véhiculer l'information qu'il consigne. Et, en archivistique, cette information consignée est organique, c'est-à-dire qu'elle est générée dans le cadre des activités de la personne ou de l'organisme. (Rousseau, Couture, 1994, p. 43-46)

Le contexte, quant à lui, revêt une signification forte de sens en archivistique et réfère justement aux activités de la personne ou de l'organisme dont sont issus les documents d'archives. Pour l'archiviste, le contexte est cette réalité qui donne tout son sens au contenu des documents d'archives et qui leur permet de remplir leur fonction de preuve et de témoignage. On réfère alors au principe de respect des fonds et à l'authenticité dont parle Charles Dollar : « the concept of provenance [...] is the basis for assessing the trustworthiness and reliability ». (Dollar, 1994, p. 449)

Les valeurs et les fonctions des archives sont donc à la base même de l'acte de juger que pose l'archiviste quand il évalue. Elles représentent, tout comme les principes directeurs énoncés précédemment, des assises théoriques susceptibles de fonder l'évaluation des archives. (Voir tableau en annexe 1)

4. Critères d'évaluation

On ne saurait clore notre propos sur les fondements théoriques de l'évaluation sans aborder les critères d'évaluation. Pour des documents d'archives, un critère d'évaluation est une caractéristique, un point de repère qui permet de juger de leur valeur primaire et/ou secondaire et, partant, de leur fonction de preuve et/ou de témoignage. Actuellement, il n'existe pas, en archivistique, de grille qui soit applicable à tous les milieux et ce n'est d'ailleurs pas le but qu'il faut se fixer. Nous disposons toutefois de listes de critères qui, utilisées à bon escient, peuvent apporter beaucoup. Nous parlons, à dessein, de listes de critères plutôt que de grilles d'évaluation pour signifier que ces ensembles n'ont rien d'absolu et doivent être considérés comme des guides, des lignes directrices qui aident l'archiviste d'une institution à constituer une véritable grille institutionnelle d'évaluation¹⁰.

Il faut noter cependant le caractère unidimensionnel de la majorité des critères qui existent actuellement. Ainsi, tous ces critères (ou presque) ne permettent de juger que de la valeur secondaire. En effet, on l'a déjà évoqué plus tôt, l'évaluation a, la plupart du temps (c'est le cas par exemple de la liste de Boles et Young), été abordée en se préoccupant

uniquement de la valeur secondaire des documents d'archives. Quels documents d'archives doivent être conservés pour témoigner du patrimoine personnel, institutionnel ou sociétal ? Ainsi formulée, la question laisse dans une zone grise toute la dimension de la valeur primaire. Pendant combien de temps les documents d'archives présentent-ils la valeur primaire et remplissent-ils leur fonction de preuve administrative, légale et financière ? Pour juger de cet aspect, il existe peu ou pas de critères. Et pourtant, on sait la pertinence d'une réponse adéquate à cette question pour nos administrations qui croulent littéralement sous des masses de documents. A-t-on là un signe du désintérêt relatif des archivistes face au rôle indéniable qu'ils doivent jouer au plan administratif ? Serait-ce qu'ils préfèrent demeurer en aval pour n'évaluer *a posteriori* que les ressources laissées par d'autres ? Seraient-ils si près de Jenkinson qui ne reconnaissait pas aux archivistes la compétence d'évaluer au plan administratif ? (Jenkinson, 1965, p. 149)

En matière de critères d'évaluation, la densité de la documentation n'a d'égal que l'enchevêtrement des notions qu'on y trouve. Ainsi, de Müller à Boles en passant par Schellenberg, Booms, Cook et Samuels, tous les auteurs ont voulu mettre leur grain de sel et fournir leur liste personnelle plus ou moins longue de critères sur lesquels devrait s'appuyer l'évaluation. Pour des raisons d'espace, nous ne croyons pas utile d'établir ici la liste exhaustive de tous ces critères. Cependant, dans l'esprit de ce qui a été dit précédemment, soit pour servir de guide, nous présentons en annexe 2 une liste de critères pour juger de la valeur primaire ainsi que la catégorisation des critères que proposent Frank Boles et Julia Marks Young afin de juger de la valeur secondaire des archives.

On a, de tout temps, reconnu à l'archiviste sa mission de conserver le matériel dont il a la responsabilité. Ainsi s'est-il contenté pendant longtemps d'assurer la sauvegarde des documents d'archives, sans plus. Il appliquait ce qu'Angelika Menne-Haritz appelle une « archivistique pratique ». Les archives étaient alors perçues comme des ensembles de documents qui permettaient à leur propriétaire d'appuyer des réclamations et des droits. Les documents que l'on conservait ne l'étaient que pour répondre à la fonction de preuve légale. Les décisions relatives à la conservation ou à l'élimination des documents n'étaient influencées ni par des principes, ni par des méthodes ou pratiques relevant de l'archivistique. L'archiviste était essentiellement préoccupé par la conservation passive et matérielle. Le sens donné au mot *conservation* était beaucoup plus restreint qu'il ne l'est maintenant. En

définitive, la société attendait alors de l'archiviste qu'il soit un gardien, un *conservateur*, comme en faisait d'ailleurs souvent état le libellé de son titre professionnel. Par la suite, après avoir traversé une fin de XIX^e siècle et un début de XX^e siècle au cours desquels les archives sont devenues un objet au service de la recherche historique et l'archivistique une science auxiliaire de l'histoire, on réclame davantage d'elle maintenant. La société attend de l'archivistique qu'elle s'implique en amont du cycle de vie des archives et qu'elle ait une acception beaucoup plus large du mot *conservation* pour qu'il comprenne l'évaluation, c'est-à-dire le choix auquel se doit de participer l'archiviste.

Dans ce contexte, nous souhaitons montrer, entre autres, qu'il existe déjà des bases théoriques, des fondements sur lesquels l'archiviste peut appuyer l'acte de juger qu'il pose en évaluant les archives. Pour ce faire, nous avons présenté une définition de l'évaluation, nous avons dégagé, à partir des écrits en matière d'évaluation, des principes susceptibles de fonder l'acte d'évaluer et nous avons proposé une articulation des valeurs que présentent les archives et des fonctions auxquelles elles répondent. Voilà, selon nous, autant de bases théoriques et de fondements qui, avec d'autres, font que l'évaluation d'archives revêt un caractère scientifique assez solide pour permettre une intervention disciplinaire et professionnelle crédible. Aspect essentiel d'une conservation consciente, raisonnée, planifiée et organisée des archives, l'évaluation est maintenant devenue une spécificité marquante de la discipline archivistique et englobe des décisions irréversibles qui sont indispensables à la bonne marche administrative de la société et à la saine constitution et gestion de son patrimoine collectif.

¹ Pour plus de détails sur la revue des écrits, le lecteur aura avantage à consulter : COUTURE, Carol (1996-1997). « L'évaluation des archives. État de la question », *Archives*, vol. 28, no 1, p. 3-31.

² L'UNESCO, en étroite collaboration avec le Conseil international des Archives (CIA), a publié plusieurs études de la série des études RAMP (Records and Archives Management Programme) qui se sont intéressées à différents aspects de l'évaluation des archives. Ces études sont mentionnées en bibliographie : il s'agit de celle sur les images en mouvement (Kula, 1983), le recensement des archives courantes et les tableaux de tri (Charman, 1984), les supports informatiques (Naugler, 1984), les photographies (Leary, 1985), l'évaluation et le tri dans les organisations internationales (Guptil, 1985), l'utilisation des techniques d'échantillonnage (Hull, 1987), l'enregistrement sonore (Harrison et Schuurmsma, 1987) et l'évaluation des archives contenant des renseignements personnels (Cook, 1991).

³ Cette affirmation doit être nuancée dans le cas des archives de personnes. Le jugement ne

porte pas alors nécessairement sur la gestion administrative mais recouvre plutôt des aspects davantage liés à la vie de la personne et à son patrimoine personnel ou familial.

⁴ Il s'est tenu, en 1993, à l'Université Laval à Québec, un colloque fort important sur le thème : *Les valeurs archivistiques. Théorie et pratique*. Les actes de ce colloque ont été publiés en 1994 et sont mentionnés en bibliographie. On ne saurait qu'encourager le lecteur à consulter cet ouvrage.

⁵ En archivistique, le mot valeur est équivoque en ce sens qu'on l'utilise autant pour signifier les valeurs primaire et secondaire que les fonctions de preuve administrative, légale, financière ou de témoignage. Ainsi parle-t-on de valeur primaire, valeur secondaire, valeur de preuve, valeur probatoire, valeur d'information, valeur administrative, valeur légale, valeur financière, valeur de témoignage, valeur scientifique, valeur culturelle, valeur historique, valeur patrimoniale et quoi encore ! Ce constat nous amène à proposer, par souci de clarté, une utilisation plus précise du mot « valeur ». Comme l'évoque Grimard (Grimard, 1994, 79), la solution va sans doute dans le sens de réserver le mot « valeur » aux notions de valeur primaire et de valeur secondaire et de trouver une façon différente de désigner les autres « valeurs » qui, de fait, n'en sont pas. Parler des fonctions des archives nous semble être une solution intéressante.

⁶ Les mots « primaire » et « secondaire » sont utilisés ici dans leur acception chronologique. Il ne faut donc pas voir une valeur qui serait primitive ou peu évoluée (primaire) et une autre qui serait de moindre importance (secondaire).

⁷ Cardin pose une question pertinente quand elle nuance le fait de définir la valeur secondaire des archives par le seul intérêt qu'elles présentent pour la recherche. (Cardin, 1994, p. 11) En effet, il importe de bien comprendre que la valeur secondaire d'un document ne lui enlève pas sa valeur primaire. Elle s'y superpose sans l'effacer. On pourrait dire que la valeur primaire d'un document ne disparaît pas toujours complètement comme ne disparaissent pas toujours complètement les raisons pour lesquelles a été créé un document ; elles restent en mémoire. (Eastwood, 1993, p. 114-115) Elles sont, pendant un certain temps, moins d'actualité mais, même *a posteriori*, elles peuvent continuer d'exister. On pourrait, en cela, établir une analogie avec le concept de mémoire vive et de mémoire morte, la valeur primaire étant en mémoire vive (actuelle, immédiatement utilisable) ou en mémoire morte (peu ou pas actuelle).

Ainsi en est-il par exemple d'un traité signé entre le Gouvernement canadien et une nation autochtone. Les raisons pour lesquelles ce document a été créé - entre autres, s'entendre sur le partage d'un territoire - ne disparaissent pas. Mais une fois signé (jusqu'à et pour une certaine période, le document est en mémoire vive), le traité a réglé un problème et on passe à autre chose (le document prend alors place dans la mémoire morte). Les raisons de la création du document continueront d'exister mais ne seront plus d'actualité. Elles peuvent cependant le redevenir, et c'est ce qui se produit souvent. Ainsi, dans le cas cité, à la faveur d'une réactualisation de la question autochtone, il y aurait résurgence (rappel de la mémoire morte vers la mémoire vive) de l'importance des archives qui y sont liées. Cet exemple illustre bien le fait que, comme l'affirme Cardin, il est risqué d'interpréter étroitement la valeur primaire et la valeur secondaire. Pour les documents qui présentent une valeur secondaire, l'existence de l'une ne fait pas nécessairement disparaître l'autre. Les deux existent en même temps sur les mêmes documents, et l'une ou l'autre est mise au premier plan au gré de l'évolution d'une personne, d'un organisme, voire d'une société.

⁸ Comme c'est le cas pour les valeurs primaire et secondaire, les fonctions des archives peuvent, elles aussi, se superposer simultanément sur les mêmes documents.

⁹ Il importe de noter que Brooks et Schellenberg ont une vision gouvernementale de l'archivistique. Les deux oeuvrent dans l'appareil gouvernemental fédéral américain et leurs propos sont fortement redevables à cette réalité.

¹⁰ On trouve un exemple intéressant de mise en place de critères d'évaluation dans le travail qu'ont réalisé les Archives nationales du Québec pour l'évaluation des archives judiciaires. On consultera à ce sujet les ouvrages suivants mentionnés en bibliographie : Québec, 1989 et Association des archivistes du Québec, 1991.

Bibliographie¹

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (1991). Archives judiciaires [numéro spécial de la revue *Archives*, vol. 22, no 4], 156 p.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (1996). L'évaluation [numéro spécial de la revue *Archives*, vol. 28, no 1].

ARCHIVES NATIONALES DU CANADA (1991). *Plan gouvernemental pour la disposition des documents 1991-1996*. [Document photocopié] 22 p.

BOLES, Frank et Julia Marks YOUNG (1991). *Archival appraisal*. New York, Neal-Schuman, 118 p.

BOOMS, Hans (1987). « Society and the formation of a documentary heritage : issues in the appraisal of archival sources. » *Archivaria*, no 24, p. 69-107.

BROOKS, Philipp C. (1940). « The Selection of Records for Preservation. » *The American Archivist*, vol. 3, no 4, p. 221-234.

CARDIN, Martine (1994). « Information, preuve et témoignage ou le triple pouvoir des archives. » In : *Les valeurs archivistiques. Théorie et pratique* (1994). (Actes du colloque organisé conjointement par la Division des archives et les Programmes d'archivistique de l'Université Laval, 11 novembre 1993). Québec, Université Laval, p. 7-24.

CHARMAN, Derek (1984). *Recensement des archives courantes et tableaux de tri: une étude RAMP accompagnée de principes directeurs*. Paris, Unesco, (PGI-84/WS/26). 71 p.

COOK, Terry (1991). *The archival appraisal of records containing personal information: a RAMP study with guidelines*. Paris, Unesco, (PGI-91/WS/3). 94 p.

COOK, Terry (1992). « Mind over matter : towards a new theory for archival appraisal. » In : CRAIG, Barbara L. (éd.). *The archival imagination : essays in honour of Hugh A. Taylor*. Ottawa, Association of Canadian Archivists, p.38-70.

COUTURE, Carol (1996). « L'évaluation des archives. État de la question », *Archives*, vol. 28, no 1, p. 3-31.

COUTURE, Carol et Jean-Yves ROUSSEAU (1982). *Les archives au 20e siècle : une réponse aux besoins de l'administration et de la recherche*. Montréal, Université de Montréal, 491 p.

DELANEY-BEAUSOLEIL, Kathleen (1994). « La valeur de preuve des documents d'archives - Aspects théoriques. » In : *Les valeurs archivistiques. Théorie et pratique* (1994). (Actes du colloque organisé conjointement par la Division des archives et les Programmes

¹ Pour une bibliographie exhaustive sur le thème de l'évaluation des archives, on consultera: DUCHARME, Daniel et Carol COUTURE (1996), texte mentionné dans la présente bibliographie.

d'archivistique de l'Université Laval, 11 novembre 1993). Québec, Université Laval, p. 25-34.

DOLLAR, Charles (1994). « Seizing the opportunity : Archivists in the information age. » *Archivum*, vol. XXXIX, Actes du XXIIe Congrès international des Archives, p. 449-455.

DUCHARME, Daniel et Carol COUTURE (1996). « L'évaluation en archivistique. Évolution et tendances. Études bibliographiques 1980-1995 », *Archives*, vol. 28, no 1, p. 59-98.

DURANTI, Luciana (1990). « So? What else is new ? The ideology of appraisal yesterday and today. » In : *Archival appraisal: theory and practice : proceedings of the Joint Meeting of the Association of British Columbia Archivists and the Northwest Archivists Association, Vancouver, April 26-28, 1990*. Vancouver, Archives Association of British Columbia, p. 1-14.

EASTWOOD, Terrence (1992). « Towards a Social Theory of Archival Appraisal. » In : Craig, Barbara L. (éd). *The archival imagination : essays in honour of Hugh A. Taylor*. Ottawa, Association of Canadian Archivists. p. 71-89.

EASTWOOD, Terrence (1993). « How goes it with Appraisal. » *Archivaria*, no 36, p. 111-121.

GRIMARD, Jacques (1990). « Pour l'enrichissement de l'archivistique. » In GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE EN ARCHIVISTIQUE (GIRA) (1990). *La place de l'archivistique dans la gestion de l'information: perspectives de recherche*. (Symposium en archivistique, 2-3 février 1990, Archives nationales du Québec à Montréal) Montréal, Archives nationales du Québec, p. 231-245.

GRIMARD, Jacques (1994). « La valeur de témoignage : laisser des traces signifiantes. » In : *Les valeurs archivistiques. Théorie et pratique* (1994). (Actes du colloque organisé conjointement par la Division des archives et les Programmes d'archivistique de l'Université Laval, 11 novembre 1993). Québec, Université Laval, p. 77-86.

GUPTIL, Marilla B. (1985). *Évaluation et tri des documents d'archives dans les organisations internationales : une étude du RAMP, accompagnée de principes directeurs*. Paris, Unesco, (PGI-85/WS/4). 66 p.

HARRISON, Helen P. et Rolf L. SCHUURSMA (1987). *The archival appraisal of sound recordings and related materials : a RAMP study with guidelines*. Paris, Unesco, (PGI-87/WS/1). 86 p.

HULL, Felix (1981). *Utilisation des techniques d'échantillonnage dans la conservation des archives : étude RAMP et principes directeurs*. Paris, Unesco, (PGI-81/WS/26). 77 p.

JENKINSON, Hilary (1965). *A Manual of Archive Administration*. 2e éd., Londres, Percy Lund Humphries & Co. Ltd. 261 p.

KULA, Sam (1983). *L'évaluation des images en mouvement en archivistique : une étude du RAMP et principes directeurs*. Paris, Unesco, (PGI-83/WS/18). 75 p.

LEARY, William H. (1985). *Le tri des photographies en archivistique : une étude RAMP accompagnée de principes directeurs*. Paris, Unesco, (PGI-85/WS/10). 121 p.

NAUGLER, Harold (1984). *Évaluation et tri des documents informatiques en archivistique : une étude RAMP, accompagnée de principes directeurs*. Paris, UNESCO, (PGI-84/WS/27). 155 p.

PEDERSON, Ann E. (1994). « Development of Research Programs. » *Archivum*, vol. XXXIX, Actes du XXIIe Congrès international des Archives, p. 312-359.

QUÉBEC (1988). *Loi sur les archives*. L. R. Q., chap. A-21.1.

QUÉBEC (1989). *Rapport du Comité interministériel sur les archives judiciaires*. Montréal, ministère des Affaires culturelles/ministère de la Justice, 2 volumes.

ROUSSEAU, Jean-Yves et COUTURE, Carol (1994). *Les fondements de la discipline archivistique*. (Collection Gestion de l'information) Québec, Presses de l'Université du Québec, 348 p.

SHELLENBERG, Theodore R. (1964). *Modern Archives. Principles and Techniques*. Chicago, University of Chicago Press, 397 p.

SHELLENBERG, Theodore R. (1965). *Management of Archives*. New-York, Columbia University Press, 1965, 383 p.

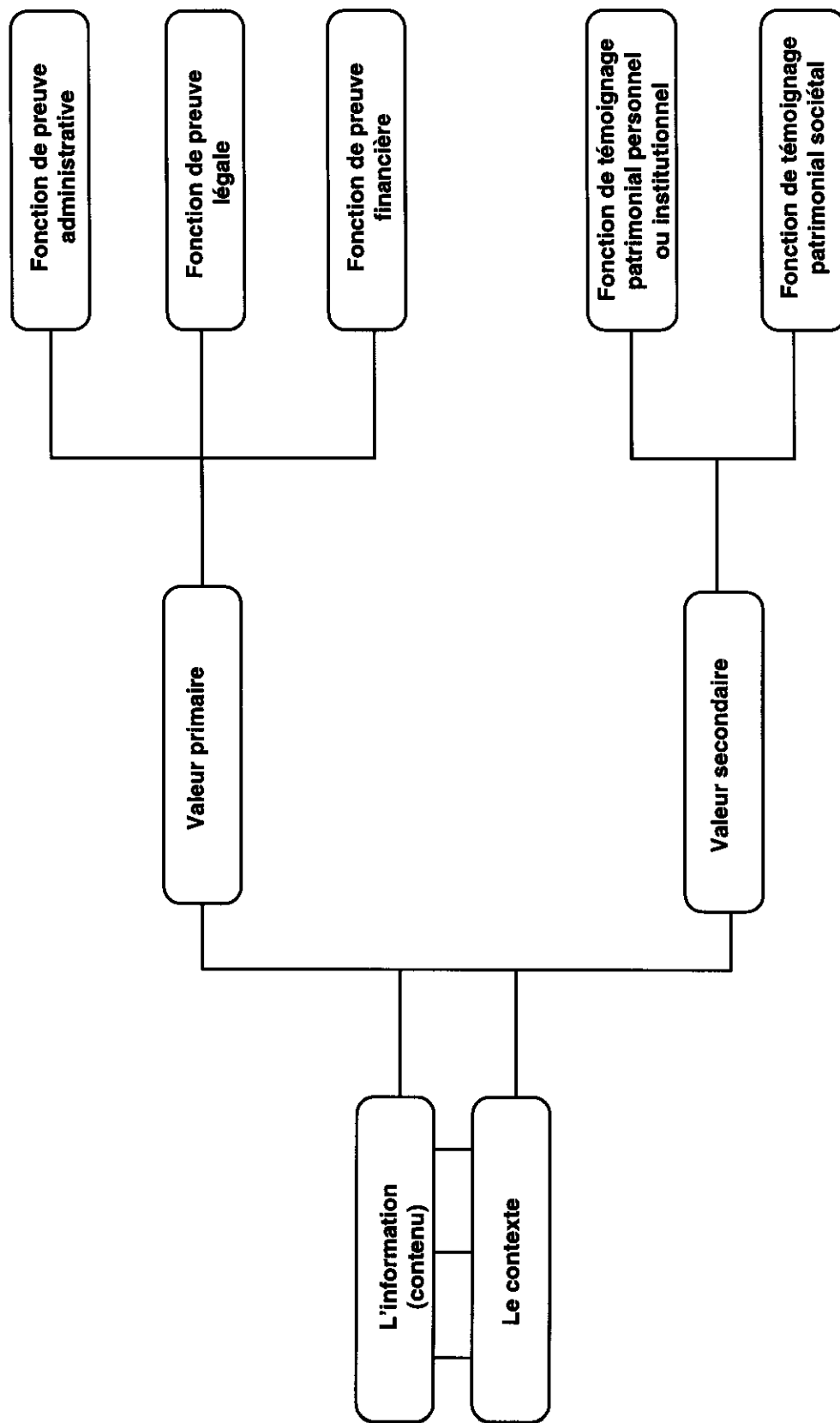
TAYLOR, Hugh A. (1990). « The totemic universe: appraising the documentary future. » In : *Archival appraisal : theory and practice: proceedings of the Joint Meeting of the Association of British Columbia Archivists and the Northwest Archivists Association, Vancouver, April 26-28, 1990*. Vancouver, Archives Association of British Columbia, p. 15-29.

[Les] valeurs archivistiques. *Théorie et pratique* (1994). (Actes du colloque organisé conjointement par la Division des archives et les Programmes d'archivistique de l'Université Laval, 11 novembre 1993). Québec, Université Laval, 111 p.

WALLOT, Jean-Pierre (1991). *Building a living memory for the history of our present : new perspectives on archival appraisal. [Paper delivered at the Canadian Historical Association, Kingston, 5 June 1991]*. Kingston, 1991, 37 p.

Annexe 1

VALEURS ET FONCTIONS DES ARCHIVES



Annexe 2 Critères d'évaluation en archivistique

Critères pour juger de la valeur primaire

Devant le peu de documentation qui existe à ce sujet, nous avons choisi le parti de nous appuyer sur le questionnement que nous proposons en 1982 dans l'ouvrage *Les archives au XXe siècle : une réponse aux besoins de l'administration et de la recherche* (Couture et Rousseau, 1982, p. 87-89) Pour juger de la valeur primaire des documents d'archives, nous avons établi alors un certain nombre de questions qui, revues, reformulées et présentées sous forme de critères, offrent une base valable de discussion, de réflexion et de recherche.

• Critères liés à la fonction de preuve administrative

- fonction(s) ou activité(s) que fonde le document ;
- décision(s) administrative(s) que fonde le document ;
- positionnement de cette (ces) fonction(s) ou activité(s) par rapport à la structure de l'ensemble de l'organisme ;
- cheminement, dans l'appareil administratif, de l'information et du document qui la contient.

• Critères liés à la fonction de preuve légale

- droit(s) que fonde le document ;
- loi(s) et/ou règlement(s) ayant une incidence sur la conservation du document concerné ;
- délais définis par la prescription légale ;
- obligation d'obtenir, le cas échéant, la permission d'un organisme avant d'éliminer.

• Critères liés à la fonction de preuve financière

- activité(s) financière(s) que fonde le document ;
- durée du cycle comptable et/ou financier de l'institution ;
- durée du cycle comptable et/ou financier de l'institution de tutelle.

Critères pour juger de la valeur secondaire¹

Frank Boles et Julia Marks Young ont présenté en 1991 une synthèse fort judicieuse des critères d'évaluation qui prend en compte la presque totalité des critères définis jusqu'alors (du moins ceux mis de l'avant par des archivistes américains depuis 1940). D'ailleurs, Boles et Young reconstituent très fidèlement la filiation de chacun des critères qu'ils proposent. (Boles et Young, 1991, p. 18-28) Ils articulent - ils sont les premiers à le faire de façon systématique - leurs critères d'évaluation en trois modules : 1) valeur de l'information, 2) coûts de conservation des documents, 3) conséquences de la décision résultant de l'évaluation.

Après expérimentation auprès de 15 organismes², Boles et Young ont effectué un classement de tous ces critères selon l'importance que leur ont accordée les archivistes. (Boles et Young, 1991, p. 25-26) Dans leur ouvrage, ils fournissent un classement détaillé des critères pour chaque module et pour toutes les caractéristiques relevées. Qu'il suffise de dire ici qu'au classement général, les résultats de l'expérimentation place en tête le module « valeur de l'information » qui a obtenu une note de 2.52/4. Arrive au deuxième rang le module « conséquences de la décision résultant de l'évaluation » avec une note de 2.09/4. Enfin, le module « coût de conservation des documents » est de loin celui qui a eu le moins d'impact avec une note de 1.47/4.

Ils ont, dans leur ouvrage, décrit avec force détails tous les critères retenus et nous nous contenterons ici d'en rappeler la nomenclature.

Liste des critères de Boles et Young

Critères liés à la valeur de l'information

Caractéristiques liées aux fonctions de l'institution ou de l'unité administrative ; (situation dans la hiérarchie, activités spécifiques, ce pourquoi le document a été créé).

Caractéristiques liées au contenu du document (importance du sujet, période couverte par les documents, présence de l'ensemble des documents sur la question, fiabilité, lien entre le créateur et le thème).

Caractéristiques liées à l'existence d'autres sources de documentation (caractéristiques physiques, rareté de l'information, âge du document, rareté en général, rareté en fonction du thème, rareté dans un centre d'archives, organisation de l'information, originaux ou copies, format, caractéristiques intellectuelles, redondance au niveau du fonds, redondance au niveau du centre d'archives, redondance au niveau des autres centres d'archives).

Caractéristiques liées à l'utilisation (intérêt de l'utilisateur, valeur légale à long terme, valeur administrative à long terme, valeur secondaire/utilisation actuelle, valeur secondaire/utilisation potentielle, contrainte à l'utilisation, degré de lisibilité, degré de compréhensibilité, restriction à la communicabilité).

Critères liés au coût de conservation des documents

Caractéristiques liées à l'acquisition (coût d'achat, coût du transfert).

Caractéristiques liées au traitement (niveau de compétence exigé, coût du matériel, quantité de travail à consacrer).

Caractéristiques liées à la préservation (niveau de compétence exigé, coût du matériel, quantité de travail à consacrer).

Caractéristiques liées à l'entreposage (quantité de documents, type d'entreposage nécessaire).

Caractéristiques liées à la référence (repérage des documents et quantité de travail à consacrer ; repérage de l'information, niveau de compétence exigé et quantité de travail à consacrer).

Critères liés aux conséquences de la décision résultant de l'évaluation

Caractéristiques liées aux relations externes.

Caractéristiques liées aux politiques et pratiques internes de l'institution.

¹ Ces critères sont ceux présentés dans l'ouvrage de synthèse de Boles et Young. Naturellement, nous engageons le lecteur à consulter cet ouvrage déterminant en matière d'évaluation des archives. On remarquera que ces critères concernent indifféremment les archives institutionnelles et les archives non institutionnelles. L'archiviste qui s'en inspirera devra donc tenir compte de ce fait.

² Les centres d'archives retenus représentent cinq types d'institutions : universités et collèges, gouvernements, institutions religieuses, monde des affaires et centres privés d'archives. Les archivistes de ces centres ayant de l'expérience dans le domaine de l'évaluation ont été appelés à mettre à l'épreuve, en l'utilisant, le modèle proposé par Boles et Young.

Macroappraisal and Functional Analysis : Appraisal Theory, Strategy, and Methodology for Archivists

*Terry Cook, professor
Archival Studies
University of Manitoba*

This paper was commissioned to discuss especially the theoretical principles of archival appraisal, as well as consider their practical application, and the differences between macroappraisal and microappraisal within the context of functional analysis. Given the brief time allowed for the paper's original presentation, this text accordingly only sketches the broad outlines of such a large topic. The focus that follows is on distinguishing between appraisal theory on the one hand, and appraisal strategy and criteria on the other.

The most difficult, and the most overlooked, dimension of appraisal is its theoretical core upon which everything else depends, or should depend. Before discussing appraisal theory, however, we need to explore what is meant by « theory », and whether there is a difference between « archival theory » generally and « appraisal theory ». Archival theory is derived from the characteristics of records and the context of their creation and contemporary use. Beginning with the French articulation of *respect des fonds* in the nineteenth century, and reinforced exactly one century ago by the famous Dutch *Manual* of 1898, and in subsequent pioneering books by Jenkinson and Casanova before 1930, classic archival theory focused on the organic character and evidential properties of records as being the core of archival thinking. Such theoretical focus on respecting the original order and the context of creation reflected those pioneering archivists' preoccupation with arranging and describing older records of uncertain provenance.¹ But such archival theory, which concerns the **nature** of records, has no direct benefit to appraisal theory, which concerns the **value** of records, the reasons or principles why some records are judged to be important and some are not. The inherent nature of records, as the natural, organic by-products of their creators'

actions, does not help determine **which** records, of the billions and billions created each year, actually have long-term or archival value. **All** records by definition bear evidence of the acts and transactions that created them, and **all** have (or had) an original order and context. But that being said, one is not left much further ahead in defining issues of value or importance or significance, or any of the other terms used in appraisal to distinguish what is to be kept and what is to be destroyed. What differs and is important, is **not** the evidential and contextual nature of the records, but rather the various and differing **contexts** of the acts and transactions, or at a higher level, of the functions and programmes, that caused the records to be created. In the office of a Quebec cabinet minister, the development of a hydro-electric power agreement with the United States and the ordering of pencils are both business transactions that lead to the creation of documents, but clearly one function generates records of long-term importance and the other does not. That in a nutshell is the justification for the functional appraisal that I have been developing in recent years, and which the National Archives of Canada has formally implemented.

Appraisal theory, then, to offer a definition, *articulates concepts that determine « value », and enunciates the generic attributes of those concepts that apply to the selection of records for permanent retention.* Unfortunately, appraisal theories of « value », which in many ways reflect such classic and difficult philosophical questions as what is good and what is not, what is beautiful and what is not, have rarely been articulated within the archival profession. Archivists seem to assume that records contain inherent or self-evident informational, evidential, or legal values, which the archivists need only recognize and then act accordingly to preserve the records having those values. That recognition and action is strategic or procedural, however, and thus most appraisal literature is strategic in orientation, not theoretical.

As far as I can determine, archivists, when they have addressed appraisal theory, have so far suggested that degrees of « value », or « importance », or « significance », that must underpin all appraisal strategy and actual appraisal decisions, can only come from, or be imposed by, one of three sources : the creator, the user, or society at large. Other possibilities may exist, but they have not yet been developed into appraisal theory. If readers can think of any others, I would be pleased to hear of them. Let us look very briefly at these three sources of determining appraisal value, which amount to three theories of appraisal.²

The first is allowing the creator to determine « value » and therefore to make the archival appraisal decision. This was the approach advocated by Sir Hilary Jenkinson, and

still finds some advocates. This approach has the advantage of allowing those closest to the records, and to the functions and activities that generated them, to isolate the best records reflecting those activities. This assumes, however, that the creating institution and its staff are relatively stable, small in scale, and straight-forward in its functions and activities, and in its recording technologies and record-keeping systems — conditions, alas, rarely evident in the late twentieth century. Unfortunately, this approach also sanctions the destruction of archivally valuable records for any reason the creator may determine, from concern over personal embarrassment or scandal, to over-zealous protection of privacy, to « politically correct » or symbolic acts to justify the present by destroying the past, as when the French Revolutionists destroyed the mediaeval documentary legacy of France or modern military strategists deliberately bombed the archives and libraries of Bosnia as a means to break the spirit of opponents by destroying their roots and memories. That this creator-driven approach to determining value might lead to serious abuses, thus undermining the accountability of government to the governed, outside the dramatic intensities of war and revolution has also been graphically revealed in recent years here at home over the records relating to the blood scandal and Somalia, in various Australian public scandals, or in the United States regarding the Nixon and Bush White House records. Even putting such abuses aside, this approach still privileges the powerful and the institutional in society who have the resources and infrastructure to create and manage records in an orderly way, allowing for the selection and disposition.

The second approach to appraisal theory is to allow user needs (actual or anticipated) to determine value. Best argued by Theodore R. Schellenberg and holding sway over most of the archival world in the second half of the twentieth century, at least until very recently, this second approach seeks to broaden the institutional bias of Jenkinson by considering the needs of a much wider range of researchers. This is an important step forward, but it still leaves archives subject to the loudest lobbying groups of researchers or the latest trends of history graduate schools that pressure archivists to acquire « relevant » records for research. While a level of « value » can certainly be defined through the needs and standards of Jenkinson's creators and Schellenberg's users, I submit that these are not archival values. In both cases, appraisal has been taken from the domain and professional competence of the archivist, who then is left merely to interpret and implement the wishes of others.

There is a third way to establish value, however. Except, perhaps, in private business corporations, at least directly, archivists are usually perceived and paid as society's guardians of its collective memory, its heritage, its history and myths, and thus they have an obligation

to reflect in archives in each generation the values of that society. Hans Booms, Gerald Ham, Helen Samuels, Terry Cook, and others have argued this third theoretical approach in recent years, in which the values and trends of the social contemporary to the records' creation become also the basis for determining archival value.³

Inevitably, all societies (including the archivists residing in them) assign greater or lesser value to different dimensions of the three-way interplay of social structures, societal functions, and citizens and groups.⁴ Such value assignment to particular phenomena will in turn determine, in this model, which related records are declared to be archival or which are not. The appraisal theory I am advocating seeks to suggest how such societal values may be determined in working reality by the archivist by specifying the generic attributes, and points of special intersection or conflict, between the creators of records (that is, structures, agencies, people) ; socio-historical trends and patterns (that is, functions, activities, programmes) ; and clients, customers, citizens, or groups upon whom both function and structure impinge, and whom in turn influence both, directly or indirectly, explicitly or implicitly. Archival appraisal theory in this third option explores the nature of these agents and acts, and the interconnections or interrelationships between them, and assigns greater importance or « value » to certain functional-structural factors as compared to others. As Hans Booms noted, it is a provenance-based approach to appraisal, where the context of creation and contemporary use establishes value.⁵

Appraisal strategy, as distinct from appraisal theory that we have just been discussing, provides a way or logic or methodology whereby the foregoing theoretical definitions of value may be implemented in working reality. I do not have space to review the appraisal strategies of the Jenkinson and Schellenberg approaches. For the third societal-based approach to appraisal theory, I have labelled the related strategy as **macroappraisal**.

The concept of the macroappraisal begins with American archivist Margaret Cross Norton's simple but profound insight made some five decades ago that records follow functions. This has long been true for corporate and governmental practices, and is evident today in business area analysis and system design in the world of computers to current interest in business process re-engineering and government restructuring. And so, why not also consider its applicability in archival appraisal ? The reasoning behind the macroappraisal approach is simple enough to state. Institutions have certain formal and internally developed **functions** assigned to them and sanctioned by democratic societies ; in this way, they are a filter of societal trends, activities, needs, and wishes, of the things and concepts that society

« values ». For these assigned functions, the institutions articulate various sub-functions, which are allocated to different administrative **structures** or offices, each with a mandate to perform or implement such a function, or part of a function, or perhaps parts of several functions. These offices in turn create various programmes and activities to meet their functional mandates, which in turn lead to specific actions and individual transactions, for the efficient operation or delivery of which information systems are built. Citizens, clients, groups, companies, and associations interact with these functions and structures, programmes and activities, and, depending on the latitude and flexibility allowed for this interaction, they shape, challenge, and modify these programmes in varying degrees. Of all these steps and processes, the record itself is the final evidence within those information systems of these acts and transactions, and citizen/societal interactions. This means that the contextual milieu in which records are created — their conceptual if not their physical provenance — is determined by all these factors : functions, sub-functions, structures, programmes, activities, actions, and transactions, and client interactions, as well as records-creating processes, systems, and technologies. By focusing archival research on analyzing — that is, « appraising » — the importance of manageable numbers of these functions, programmes, and activities in the first instance, rather than on appraising billions of records, or tens of thousands of systems, series, and collections, the archivist is able to see the whole forest, rather than just a few trees. Seeing the whole context ultimately means that poorer and duplicate records are more easily identified and eliminated, and that the most succinct, precise, primary record in the best medium for a particular function is more readily targeted (or « appraised ») for archival preservation.

Once such functional macroappraisal is completed, and actual series or classes or systems or collections of records are before the archivist for appraisal, traditional **appraisal criteria** can be applied to the records in question, where greater granularity is necessary or desirable. Such criteria are used to refine further the value of individual records or small groupings or series of records within the theoretical-strategic functional-structural matrix. Technical, legal, and preservation issues are also considered at this point. If the strategy is macroappraisal, these criteria are **microappraisal**. Such microappraisal criteria involve factors such as assessing age, uniqueness, time span, authenticity, completeness, extent, manipulability, fragility, duplication, etc. Such appraisal criteria are certainly used now in the daily work of archivists and are well articulated in our literature, and thus no more need to be said about them here.

To conclude, macroappraisal occurs before appraisal. If appraisal (with its traditional guidelines and criteria) is the process of assessing the archival value of groups or series of records, or even individual items, actually sitting before the archivist, macroappraisal is the means of determining which groups or series should be before the archivist for appraisal, and the order in which these groups should be appraised. Macroappraisal focuses on assessing (or « appraising ») the likelihood of particular records creators and records-creation processes, or functions, to generate records of archival value. The last thing that an archivist should do in appraising records, therefore, is to appraise records. Since records gain value in so far as they reflect in the most succinct, focused way the functional universe of their creators, the archivist's primary focus for appraisal research and decision-making should be on that very functional universe. In the destabilized world of the automated office or multi-table, multi-use relational databases, or the vast volumes of modern paper records, where keep-destroy decisions either cannot be made at all at the record level or only with the greatest difficulty, I believe that this top-down functional approach is not only theoretically desirable, but a practical necessity.

¹ For an analysis of the origins and evolution of classic archival theory, see Terry Cook, « What is Past is Prologue : A History of Archival Ideas Since 1898, and the Future Paradigm Shift », *Archivaria* 43 (Spring 1997), pp. 17-63.

² For a fuller analysis of the three schools of appraisal theory that follow, with appropriate quotations and numerous citations, see *ibid.*, *passim* ; or Terry Cook, « From the Record to its Context : The Theory and Practice of Archival Appraisal since Jenkinson », *South African Archives Journal* 37 (1995), pp. 32-52.

³ See Hans Booms' brilliant tour de force, « Society and the Formation of a Documentary Heritage : Issues in the Appraisal of Archival Sources », *Archivaria* 24 (Summer 1987), pp. 69-107 (original 1972 : translation by Hermina Joldersma and Richard Klumpenhower). F. Gerald Ham's challenging perspectives on appraisal are « The Archival Edge », *The American Archivist* 38 (January 1975), pp. 5-13 ; and « Archival Choices : Managing the Historical Record in an Age of Abundance », in Nancy Peace, ed., *Archival Choices : Managing the Historical Record in the Age of Abundance* (Lexington, 1984), pp. 11-22. Helen Samuels formulated the « documentation strategy » that emphasizes research and planning before acquisition and collection ; see her « Who Controls The Past », *American Archivist* 49 (Spring 1986), pp. 109-24. A later article updates thinking about the documentation strategy, and contains additional cross-references ; see Richard J. Cox and Helen W. Samuels, « The Archivist's First Responsibility : A Research Agenda to Improve the Identification and Retention of Records of Enduring Value », *The American Archivist* 51 (Winter-Spring 1988), pp. 28-42. An important revision in Samuels' thinking that moves away from the « thematic » or « subject » basis of the documentation strategy and towards the « functional » or provenance-transaction stance of the Canadian macroappraisal approach — what she calls « institutional functional analysis » — is Helen Willa Samuels, *Varsity Letters: Documenting Modern Colleges and Universities* (Metuchen, N.J., and London, 1992), which has applicability to all institutions, despite its title and focus on universities. See also her overview of both documentation

strategies and institutional functional analyses in Helen W. Samuels, « Improving our Disposition : Documentation Strategy », *Archivaria* 33 (Winter 1991-92), pp. 125-40. For critiques of the documentation strategy itself, see David Bearman, *Archival Methods*, (Pittsburgh, 1989), pp. 13-15 ; and Terry Cook, « Documentation Strategy », *Archivaria* 34 (Summer 1992), pp. 181-91. For Cook's own work, see especially note 4 below, and others cited in this essay.

4 For a fuller analysis of this third approach and of the attributes generating significance or value at a functional or « macro » level, see Terry Cook, « Mind Over Matter : Towards a New Theory of Archival Appraisal », in Barbara L. Craig, *The Archival Imagination : Essays in Honour of Hugh A. Taylor* (Ottawa, 1992), pp. 38-70 ; and his *The Archival Appraisal of Records Containing Personal Information : A RAMP Study With Guidelines* (Paris, 1991). Specific applications or examples are discussed in Terry Cook, « Many Are Called but Few Are Chosen : Appraisal Guidelines for Sampling and Selecting Case Files », *Archivaria* 32 (Summer 1991), pp. 25-50 ; and his « Building an Archives : Appraisal Theory for Architectural Records », *The American Archivist* 59 (Spring 1996), pp. 136-43. See also the complementary conceptual work of Cook's National Archives' colleague, Richard Brown : « Records Acquisition Strategy and Its Theoretical Foundation : The Case for a Concept of Archival Hermeneutics », *Archivaria* 33 (Winter 1991-92), pp. 34-56 ; and « Macro-Appraisal Theory and the Context of the Public Records Creator », *Archivaria* 40 (Fall 1995), pp. 121-72. Of several articles published about the practical application of the macroappraisal approach or case studies using it, the best are Bruce Wilson, « Systematic Appraisal of the Records of the Government of Canada at the National Archives of Canada », *Archivaria* 38 (Fall 1994), pp. 218-31 ; Jean-Stephen Piche, « Property Management Records », *Archivaria* 39 (Spring 1995), pp. 39-50 ; and especially Catherine Bailey, « From the Top Down : The Practice of Macro-Appraisal », *Archivaria* 43 (Spring 1997), pp. 89-128.

⁵ Hans Booms, « Überlieferungsbildung : Keeping Archives as a Social and Political Activity », *Archivaria* 33 (Winter 1991-92), pp. 25-33, which updates his original statement of 1972 cited above (note 3) and is concerned to stress the provenance focus of his work in contrast with the thematic or subject focus of the American documentation strategy.

SÉANCE 2

L'ÉVALUATION : PERSPECTIVES MULTIDISCIPLINAIRES

L'évaluation en bibliothéconomie et en sciences de l'information : approches diverses

*Marcel Lajeunesse, professeur titulaire
Albert Tabah, professeur adjoint
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université de Montréal*

La bibliothèque, le centre de documentation, le service d'information sont des systèmes qui rassemblent, traitent et diffusent de l'information, qui gèrent des budgets, qui ont besoin pour fonctionner des services de diverses catégories de personnel, qui offrent un service à divers types d'utilisateurs selon le genre de bibliothèques, qui possèdent chacun un environnement. Chaque bibliothèque est obligée d'analyser ses collections, son public, ses services, son fonctionnement, son environnement.

En bibliothéconomie et en sciences de l'information, le concept d'évaluation n'est pas univoque. Il a évolué au cours des années, et il s'est modifié avec l'émergence des sciences de l'information : très lié aux institutions quand il s'agissait d'évaluer des bibliothèques, il s'est étendu à l'évaluation de l'information même, quand le service d'information s'est appliqué à des groupes restreints de chercheurs ou d'utilisateurs.

De plus, les méthodes d'évaluation élaborées pour les bibliothécaires depuis une génération étudient soit un aspect d'un service documentaire, soit la performance générale du service même. On doit souvent employer plusieurs méthodes pour pouvoir en tirer une évaluation plus riche et plus complète.

On peut dire qu'en bibliothéconomie et en sciences de l'information, l'évaluation peut être perçue de plusieurs façons et pratiquée de diverses manières et à plusieurs niveaux. L'évaluation des bibliothèques, ressentie comme une réalité fonctionnelle, n'est pas toujours facile à mettre en oeuvre, à l'instar, d'ailleurs, de l'évaluation des services non marchands.

1. Principales approches en évaluation des bibliothèques

La crise économique, l'explosion de l'information et l'entrée en force de la technologie qui ont secoué le monde des bibliothèques au cours des dernières décennies ont été à l'origine d'une transformation profonde des pratiques bibliothéconomiques. Elles ont obligé les bibliothèques à réfléchir sur leur nature, leur mission et leurs objectifs. Le souci d'enrichir les services offerts avec des moyens de plus en plus réduits a favorisé l'émergence d'une approche nouvelle dans la gestion des bibliothèques. C'est dans ce contexte de pressions économiques et de mutations profondes de la profession que les bibliothèques ont introduit dans leur gestion des concepts propres au management, tels que mesure, évaluation, productivité, efficacité, analyse coûts-bénéfices. Depuis les années 1970, de nombreuses bibliothèques du monde anglo-américain d'abord, puis francophone ensuite, ont porté un intérêt manifeste à l'évaluation de leur efficacité.

Plusieurs méthodes ont été utilisées pour évaluer l'efficacité d'une bibliothèque. Les méthodes traditionnelles consistaient à comparer les richesses, les services d'une bibliothèque à des normes communément admises, mais fixées la plupart du temps de façon arbitraire. Ces dernières années, les travaux pour déterminer la qualité des services d'une bibliothèque ont pris deux approches majeures. La première approche est axée sur les études d'utilisateurs, la seconde est centrée sur les mesures de performance.

Les études basées sur la première approche cherchent à décrire notamment les besoins en information, les habitudes, les préférences, les pratiques documentaires des usagers, l'utilisation des collections, les freins d'accès à l'information. Elles permettent, de surcroît, d'évaluer la satisfaction de l'utilisateur vis-à-vis des services de la bibliothèque. Dans cette approche, l'utilisateur est l'unité d'étude et son opinion est la mesure de sa satisfaction. La qualité des services de la bibliothèque est déduite du niveau de satisfaction de l'utilisateur, et on tient pour acquis que le niveau de satisfaction des usagers est identique au niveau d'efficacité de la bibliothèque. Selon deux spécialistes américains (d'Elia et Walsh, 1983), la satisfaction de l'utilisateur est définie comme un état mental, affectif que l'utilisateur éprouve à la suite de l'utilisation et de l'évaluation subséquente des services de la bibliothèque. Cette satisfaction de l'utilisateur est devenue l'un des principes fondamentaux de la bibliothéconomie contemporaine. Cependant, les experts ne sont pas tous d'accord sur le fait qu'elle soit un critère valide de l'efficacité d'une bibliothèque. En effet, dans cette approche, tous les

problèmes ne sont pas nécessairement abordés, l'utilisateur répondant en fonction de son expérience immédiate. Certes, la satisfaction des besoins de l'utilisateur s'impose comme la raison d'être de la bibliothèque, mais ce qu'il faut optimiser par l'évaluation, c'est le fonctionnement de tout le système « bibliothèque ».

Malgré toutes les controverses relatives à cette approche, elle est encore celle qui permet une appréciation générale de l'ensemble des fonctions d'une bibliothèque. L'enquête auprès des usagers permet de vérifier des aspects parfois difficilement mesurables. L'accueil, par exemple, un des aspects importants d'une bibliothèque, fait partie de ces éléments et il n'est véritablement perceptible que par l'utilisateur lui-même puisque trop de composantes subjectives entrent en considération pour être évaluées de l'extérieur. Autant de réalités qui se prêtent mal à la quantification et qui sont pourtant des dimensions importantes de l'efficacité d'une bibliothèque. L'utilisateur, en tant que bénéficiaire ultime de ces services, est alors mieux placé et mieux qualifié pour en évaluer la qualité.

Par ailleurs, il nous semble dangereux de limiter l'évaluation d'une bibliothèque à l'étude de la seule satisfaction de l'utilisateur. Plusieurs spécialistes contemporains de l'évaluation contestent cette approche et prônent l'utilisation d'instruments plus objectifs, telles que les mesures de performance. Les mesures de performance réfèrent, dans leur ensemble, à plusieurs types de mesures qui reflètent l'état de santé, le niveau de dynamisme d'une bibliothèque : les ressources disponibles, les opérations internes, la productivité, les résultats, l'ampleur des services offerts, etc. Les mesures de performance sont équivalentes à ces outils de contrôle de gestion que sont les tableaux de bord introduits au cours de la décennie 1980 pour les bibliothèques universitaires françaises.

Dans l'approche centrée sur les mesures de performance, la bibliothèque est l'unité d'étude. À partir d'un certain nombre de critères, d'indicateurs, on peut déterminer le niveau de performance, et par là expliciter la satisfaction des usagers. L'une des difficultés qui se pose est de définir un faisceau d'indicateurs qui tiennent compte effectivement des diverses fonctions et des différents acteurs stratégiques d'une bibliothèque et qui soient acceptables par plusieurs bibliothèques d'un même genre pour des fins de comparaison. Depuis quelques années, plusieurs initiatives ont été menées et divers auteurs ont proposé une série d'indicateurs de performance pour les bibliothèques universitaires (Van House, Weil et McClure, 1990).

Dans cette seconde approche, les indicateurs révèlent le niveau de performance d'une bibliothèque sans toujours expliciter le motif d'un tel résultat. Ils ne montrent pas toujours où il faut agir car, il ne faut pas l'oublier, l'évaluation est d'abord et avant tout orientée vers l'action. Aussi les mesures quantitatives doivent-elles être complétées par des mesures qualitatives et des éléments de comparaison entre les institutions, mais l'efficacité doit être évaluée dans la perspective de l'utilisateur.

Aucune des deux approches, prise séparément, n'est capable de rendre compte avec précision de l'efficacité d'une bibliothèque. Powell (1988) suggère de les combiner afin de maximiser les bénéfices potentiels de chacune. Ces dernières années, les bibliothèques ont préféré, à l'évaluation sectorielle d'autrefois, une évaluation globale qui recourt à un ensemble de techniques et d'outils (enquête auprès des usagers, recherche marketing, analyse fine des statistiques colligées, études de milieu, enquêtes de bibliothèques, mesures de performance). Seule cette étude élargie permet d'évaluer l'efficacité d'une bibliothèque dans toutes ses dimensions.

En somme, le domaine de l'évaluation des bibliothèques a produit des études de grande qualité depuis les travaux méthodologiques de Orr (1968), de Morse (1968), de Saracevic et de Lancaster (1977). Il a fallu attendre un premier colloque sur les bibliothèques universitaires tenu à Nice en décembre 1982 (Clavel *et al.*, 1984) et un deuxième tenu à Dakar en 1993 (Daumas *et al.*, 1995), de même qu'un ouvrage d'ensemble sur la gestion des bibliothèques universitaires (Calenge *et al.*, 1995) pour bâtir l'essentiel de la documentation de langue française sur le sujet.

2. L'évaluation à la lumière des sciences de l'information

Les méthodes d'évaluation en sciences de l'information mettent souvent l'accent sur l'aspect information et moins sur l'aspect institution. La croissance de la recherche et la croissance incessante de publications scientifiques ont motivé les évaluateurs à chercher des méthodes valides et valables pour mettre en évidence l'utilisation de la recherche.

L'approche la plus rigoureuse dans cette optique est devenue l'utilisation des analyses de citations pour évaluer l'impact de la recherche et mesurer la part relative de la collection de périodiques d'une bibliothèque dans la productivité mondiale. Fondée par Eugene Garfield, la

firme *Institute for Scientific Information* (ISI) de Philadelphie a commencé à publier le *Science Citation Index* (SCI) en 1961 pour répertorier les périodiques les plus cités et donc les plus utilisés dans le monde scientifique par les chercheurs. Suite au succès du SCI, cette compagnie commençait à publier le *Social Science Citation Index* dans les années 1970 et le *Arts & Humanities Citation Index* dans les années 1980. Un des sous-produits de ces répertoires qui est devenu populaire dans l'évaluation des périodiques est le *Journal Citation Reports* (JCR). Le JCR rassemble les statistiques annuelles de citations de périodiques, les met en comparaison avec celles d'autres périodiques et met en évidence les périodiques qui sont les plus importants dans divers domaines de recherche (Desrichard, 1994).

Une des méthodes les plus simples et les plus rapides à être mise en application est l'utilisation de la recherche automatisée dans des index de citations pour identifier les périodiques qui publient le plus grand nombre d'articles sur des sujets précis pour ensuite les ordonner de manière hiérarchique selon le nombre d'articles produits. Il est ensuite possible de comparer les listes ainsi obtenues avec les listes d'impact de périodiques publiés dans le JCR. Ceux qui sont en tête de file rassurent le bibliothécaire d'avoir fait de bons choix en les sélectionnant pour les institutions et ceux qui manquent dans la collection deviennent des choix prioritaires pour des achats éventuels.

Il est aussi possible de comparer les rangs de périodiques obtenus par les analyses de citations aux rangs obtenus par une analyse d'utilisation de la collection. Il existe un lien assez étroit entre l'utilisation des périodiques à l'intérieur d'une bibliothèque, les statistiques de prêt des périodiques dans cette bibliothèque et l'utilisation faite par les chercheurs de l'établissement desservi par cette bibliothèque. Donc, l'analyse des citations et l'utilisation du JCR reflètent adéquatement la préoccupation des usagers et donnent une indication de la stratégie que la bibliothèque devrait adopter dans la gestion des périodiques de sa collection. Par ces analyses, il est aussi possible d'identifier des titres non utilisés ou peu utilisés ou des titres manquants, selon les buts de l'évaluation.

Malgré leurs grands avantages, l'utilisation de telles méthodes prend beaucoup de temps et coûte cher. On tient pour acquis que les documents largement cités seront les plus utilisés, ce qui parfois peut ne pas être le cas. Par contre, ces méthodes sont rapides à mettre en valeur ; elles fournissent des informations considérables sur l'état actuel de l'utilisation de

l'information dans les périodiques et donnent des informations utiles sur les domaines interdisciplinaires.

3. Services spécialisés à l'intention de clientèles ciblées

Un autre aspect des méthodes d'évaluation porte sur l'évaluation de l'accès électronique fourni à la clientèle et, de plus en plus, de l'utilisation des ressources Internet. La rapidité de la circulation de l'information (surtout scientifique) nécessite non seulement le recours à l'Internet de la part des bibliothécaires, mais aussi à la disponibilité des ressources Internet à l'intérieur de la bibliothèque. Pour les bibliothécaires, l'utilisation efficace de l'Internet est étroitement liée à la valorisation de l'information utile contenue dans les documents et non seulement à la disponibilité des documents. Les raisons qui militent en faveur de cette évaluation peuvent porter sur les décisions à prendre concernant les liens fournis à des sites particuliers ou concernant la qualité des informations disponibles aux usagers. Les critères d'évaluation utilisés pour les documents imprimés peuvent être adaptés aux documents disponibles sur l'Internet, mais à cause de la facilité de publication et du manque de contrôle éditorial, il est de plus important de resserrer ces critères d'évaluation.

Parmi les critères d'évaluation qui portent sur les documents électroniques, on peut mentionner les suivants :

- le champ et l'étendue : les sujets couverts, leur étendue et leur profondeur, de même que leur pertinence à la collection existante ;
- la qualité et l'exactitude du contenu : si le site fournit des faits ou des opinions, si le contenu est original ou s'il représente une synthèse des ressources existantes, la présence de « biais » politiques ou idéologiques ;
- l'autorité et la crédibilité de l'auteur : si l'auteur est lié à une organisation reconnue, si l'auteur même est bien connu, s'il est possible d'entrer en contact avec lui ;
- la fréquence des mises à jour : la maintenance du site et la stabilité des informations disponibles ;
- les liens faits avec d'autres ressources Internet, les mises à jour de ces liens et la facilité d'accéder à ces liens ;
- la qualité du texte et des graphiques : si les graphiques sont un ajout au texte ou s'ils distraient le lecteur, si cette utilisation est appropriée ou non ;

- la convivialité du site : l'organisation des écrans, la facilité d'utilisation, la disponibilité de l'aide et des informations supplémentaires pouvant être obtenues lors de la consultation du site ;
- l'environnement informationnel requis : l'équipement nécessaire pour l'utilisation efficace du site, la maintenance requise d'un tel équipement ; et
- le coût : les coûts liés aux liens ainsi que les coûts liés à l'utilisation de la propriété intellectuelle disponible suite à la consultation du site. De plus en plus, les usagers sont tenus responsables des coûts engendrés par l'utilisation des technologies modernes (Smith, 1997).

Depuis quelques années, avec la croissance de la part des ressources électroniques au sein des collections imprimées, la tendance dans l'évaluation se tourne vers l'évaluation de l'accès fourni aux usagers. Les bibliothèques, de plus en plus, se tournent vers l'évaluation d'une gamme de critères comme :

- la rapidité de la circulation des informations dans différents sujets (ex. les changements se font plus rapidement dans la recherche en médecine ou en biologie moléculaire qu'en histoire) ;
- le coût de l'information (l'accès à des périodiques électroniques ou l'obtention des documents non disponibles à la bibliothèque ont augmenté le fardeau des usagers) ;
- la technologie employée pour accéder à l'information (ex. l'importance continue du livre en lettres et en sciences humaines comparée avec la disponibilité des pré-publications sur l'Internet qui maintenant remplacent le périodique comme moyen primaire de communication en physique et en mathématiques ; dans ces derniers domaines, le périodique imprimé a acquis un statut archivistique plutôt que d'être une source d'information courante) ; et
- l'importance historique accordée à certains documents (pour certains périodiques, les volumes dans lesquels sont publiés certains articles des plus marquants du siècle ajoutent une valeur supplémentaire aux volumes des années courantes).

Il y a présentement un débat important concernant l'accès à l'information disponible dans les bibliothèques. Dans le passé, les acquisitions se faisaient juste au cas où certains documents seraient demandés par les usagers. De nos jours, avec les coupures budgétaires et les annulations d'abonnements, qui en sont le corollaire, la tendance va vers le « juste à temps » : l'obtention de documents avec un minimum de délai possible (Gingold, 1996). L'évaluation des collections dans ce climat se tourne nécessairement vers l'utilisation concentrée de plusieurs méthodes : l'évaluation séparée des monographies et des périodiques, l'utilisation de méthodes complémentaires et l'évaluation des services fournis par la bibliothèque (Columbia University, 1993). Par rapport à ce dernier point, le temps est

venu de forcer les bibliothécaires à faire volte-face et à retourner à l'évaluation de l'importance de la bibliothèque comme institution à l'intérieur de la société moderne.

Conclusion

En bibliothéconomie et en sciences de l'information, l'évaluation a été un outil précieux de gestion pour poser un jugement scientifique sur l'institution-bibliothèque dans son ensemble, sur un service de celle-ci (acquisition, traitement, référence, prêt/prêt entre bibliothèques), sur l'environnement de la bibliothèque (interaction avec son milieu, relations, complémentarité, synergie avec d'autres bibliothèques), sur la satisfaction de ses usagers. C'est en fait la prestation de services d'une bibliothèque qui est remise en question par l'évaluation scientifique d'une bibliothèque. L'évaluation des bibliothèques continue d'être requise et le sera tant que les bibliothèques, service public, devront analyser leur mission et leurs services, à l'instar de l'entreprise privée. Avant tout, la bibliothèque doit définir avec précision ses objectifs, et l'évaluation peut être vue comme la mesure de l'adéquation de la bibliothèque à ses objectifs.

Par ailleurs, en parallèle, les sciences de l'information ont développé, dans un premier temps, des outils d'évaluation de l'information en sciences pures, appliquées et médicales, où l'information a une circulation beaucoup plus rapide et possède des coûts beaucoup plus élevés qu'en lettres, sciences humaines et sociales. Par la suite, le monde des arts, des sciences humaines et sociales a suivi. Les sciences de l'information ont mis l'accent sur l'information elle-même, sur les modes de production et d'utilisation de cette information par les chercheurs. Cette évaluation permet de hiérarchiser les divers produits informationnels et, de là, de faire des choix dans ce monde touffu et complexe des périodiques scientifiques.

Enfin, l'évaluation a touché, au cours des dernières années, l'information circulant dans les véhicules des technologies de l'information, tel l'Internet. Il y a là un champ considérable à explorer dans les années qui viennent pour venir en aide aux utilisateurs de ces moyens, en donnant des balises claires concernant ces masses d'information considérables, mais souvent informes et de qualité très variable.

Bibliographie

- Calenge, Bertrand *et al.* (1995). *Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 455 p.
- Clavel, Jean-Pierre *et al.* (1984). *L'évaluation des bibliothèques universitaires*. Montréal, AUPELF, 369 p.
- Columbia University (1993). *Scientific Information Study*. Columbia, N.Y., 164 p.
- D'Elia G. and S. Walsh (1983). « User Satisfaction with Library Service — A Measure of Public Library Performance », *Library Quarterly*, vol. 53, p. 109-133.
- Daumas, Alban *et al.* (1995). *L'évaluation des bibliothèques universitaires de l'espace francophone*. Fribourg, Éditions universitaires/ABCDEF, 179 p.
- Desrichard, Yves et C. Kelb (1994). « Le "Journal Citation Reports" du "Science Citation Index" », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 39, p. 61-69.
- Gingold, Monique (1996). « Les bibliothèques universitaires et la fourniture électronique de documents », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 41, p. 70-74.
- Lancaster, F.W. (1977). *The Measurement and Evaluation of Library Services*. Washington, Information Resources Press, 345 p.
- Morse, P. (1968). *Library Effectiveness : A System Approach*. Cambridge, MIT Press, 207 p.
- Orr, R.H. *et al.* (1968). « Development of Methodological Tools for Planning and Managing Library Services », *Bulletin of the Medical Library Association*, vol. 56, no 3, p. 235-267.
- Powell, R.R. (1988). *The Relationship of Library User Studies to Performance Measures*. Champaign, Ill., 41 p.
- Saracevic, T. (1977). « Causes and Dynamics of User Frustration in an Academic Library », *College and Research Libraries*, vol. 38, p. 7-18.
- Smith, Alastair G. (1997). « Testing the Surf : Criteria for Evaluating Internet Information Resources », *PACS Review*, no3, p. 5-23.
- Van House, N.A., B.T. Weil and C.R. McClure (1990). *Measuring Academic Library Performance : A Practical Approach*. Chicago, ALA, 182 p.

La notion d'évaluation dans le champ muséal

*Denis Samson, Ph.D., historien
Direction de la promotion
Commission de la capitale nationale du Québec*

Introduction

La notion d'évaluation s'est développée dans le champ muséal comme un outil de mesure et de compréhension des visiteurs : évaluations quantitatives ou qualitatives, formatives ou sommatives, elles visent toutes à cerner un aspect ou un autre de la relation entre l'institution, ses programmes et ses expositions avec les usagers. Les milieux de la psychologie, de l'éducation, de la sociologie et des communications ont été sollicités à tour de rôle afin de fournir l'assise conceptuelle nécessaire à la compréhension du rapport des musées avec leurs visiteurs.

L'émergence du terme « évaluation » dans le champ muséal est inséparable d'un courant qui identifie l'exposition à un « médium de communication ». Le message est-il communiqué aux visiteurs ? Cette approche, développée dans les années quarante aux États-Unis, est la première à utiliser les expressions « évaluation d'expositions » et « évaluation de visiteurs ». Mais il y a un passé plus lointain à l'évaluation qui est peu connu. Ces premières années, du début du siècle jusque vers 1940, ont permis d'explorer des concepts et des méthodes qui sont restés largement utilisés par la suite.

Nous allons retracer à grands traits cette émergence de l'évaluation aux cours de ce siècle. L'idée d'une science de l'évaluation des visiteurs formulée dans les années soixante par Harris Shettel et Chandler Screven a pris du temps à s'imposer et, encore aujourd'hui, sa reconnaissance demeure fragile. Auparavant, dans les années trente, une pareille tentative pour développer une science du comportement muséal s'était soldée par un échec. Aujourd'hui, l'évaluation des visiteurs est pratiquée par de nombreuses institutions muséales.

Une association nord-américaine regroupe les praticiens de cette discipline (Visitor Studies Association), des colloques se tiennent annuellement, des revues spécialisées sont régulièrement publiées. Mais il y a encore de nombreux muséologues qui considèrent l'évaluation comme un luxe, peut-être inutile, souvent remis en question.

1. Gilman (1916) : l'empirisme

Pour bien comprendre l'émergence de la préoccupation du visiteur aux États-Unis, il faut remonter à la fondation des grands musées américains dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Plusieurs de ces nouvelles institutions inscrivent dans leur charte la volonté d'éduquer le grand public et les élèves des écoles publiques (Ramsey, 1938 : 1-4). Cette volonté se traduit par l'instauration de visites guidées, la tenue de lectures publiques et l'organisation épisodique de visites scolaires (Ramsey, 1938 : 4-16).

Au début du siècle, toujours aux États-Unis, un mouvement de « Réformateurs » réunit des muséologues préoccupés d'éducation publique (Hutchinson, 1916 ; Dana, 1917). Ils reprochèrent à leurs prédécesseurs, désormais nommés les « Fondateurs », d'avoir échoué dans leur tentative de faire du musée un lieu d'éducation publique. Nous devons à ces « Réformateurs » la fondation des grands *Publics Museums*, le développement des programmes éducatifs et l'établissement des liens permanents avec les écoles (Parsons, 1975 : 1-6).

Proches de ce courant des « Réformateurs », certains muséologues du début du siècle s'intéressèrent aux comportements des visiteurs. Ils identifièrent deux besoins spécifiques : le niveau de difficulté des « étiquettes » et la « fatigue muséale ». Les écrits sur les « étiquettes » contiennent des observations empiriques qui manifestent la volonté de tenir compte des visiteurs : la longueur des textes et la difficulté des mots scientifiques sont au cœur du débat (Gilman, 1911 ; Lucas, 1911 ; Bryant, 1923 ; Ohlman, 1930). Plus importants, les écrits sur la « fatigue muséale » témoignent d'une préoccupation comportementale qui construit le « visiteur » comme objet spécifique (Gilman, 1916 ; Pope, 1924). L'article de Gilman (1916) est fondateur : photos à l'appui, il identifie trente postures exigeantes pour le visiteur regroupées en neuf catégories de contraintes ; fort de ce constat, il invite à des changements radicaux dans les méthodes d'exposition mais ne suggère rien de

précis (Gilman, 1916 : 62). Bien qu'empirique, cette étude marque un tournant, celui de la saisie objective d'un personnage forcé de se démasquer : le visiteur de musée.

2. Gibson et Bloomberg (1923-1926) : les premiers tests scolaires

C'est dans le domaine de l'éducation muséale que les premières enquêtes scientifiques débutèrent. En 1923, Katharine Gibson entreprit de mesurer l'effet d'un cours dispensé au Cleveland Museum of Art à des élèves de cinquième année (Gibson, 1925). Les élèves étaient préalablement divisés en trois groupes selon leur niveau d'intelligence (élevée, moyenne et faible). Un test écrit fut administré à la fin de la visite à 2024 élèves provenant de 26 écoles. Ce test montra que le groupe « faible » profitait davantage de l'enseignement que le groupe « fort ».

De 1924 à 1926, Marguerite Bloomberg continua les études de Gibson, au même musée. Elle distingua plusieurs paramètres et entreprit d'étudier les groupes « moyen » et « fort » à l'aide de neuf variables pour déterminer la meilleure méthode d'enseignement¹. Cette recherche, conduite auprès de 661 élèves, permit de conclure que l'apprentissage était grandement favorisé par : 1) l'utilisation de matériel visuel ; 2) la préparation de la visite en classe ; et 3) l'utilisation obligatoire d'un questionnaire-guide durant la visite. Par contre, la visite libre qui enthousiasmait plusieurs éducateurs de l'époque se révéla la moins efficace (Bloomberg, 1929: 18-26)².

3. Robnson et ses disciples (1925-1936) : les études de comportement de visiteurs

Au même moment, en 1924, l'American Association of Museums (AAM) décida d'entreprendre une série d'études scientifiques sur le comportement des visiteurs de musées.

¹ Les variables retenues étaient les suivantes : 1) un cours traditionnel ; 2) une visite non guidée (déplacements libres) ; 3) une visite guidée par un questionnaire ; 4) l'utilisation d'une histoire romancée pour contextualiser les objets ; 5) la comparaison entre deux galeries ; 6) la projection de diapositives juste avant d'entrer dans la galerie ; 7) la projection de diapositives une journée avant la visite ou une semaine avant la visite ; 8) l'utilisation du dessin pour répondre à des questions ; et 9) l'utilisation d'une histoire se rapportant aux objets vus (Bloomberg, 1929 : 18-26).

² Il faut mentionner que la prise en compte de l'ensemble des variables ne permit pas de dégager une méthode nettement supérieure aux autres, ce qui était l'objectif initial.

Avec l'aide de la Carnegie Corporation qui contribuait depuis plusieurs années à implanter des programmes éducatifs dans les musées, l'AAM engagea un psychologue de Yale University, Edward S. Robinson. Celui-ci s'adjoignit une équipe et entreprit une série d'études, échelonnées de 1925 à 1927, dans quatre musées d'art. Les résultats furent publiés en 1928 par l'AAM dans la première monographie du genre : *The Behavior of the Museum Visitor* (Robinson, 1928).

Après sa première série d'enquêtes dans les musées d'art, Robinson défendit devant l'AAM que la poursuite des travaux exigeait de recourir à des modifications d'installations et d'étiquettes. Il souhaitait aussi élargir ses recherches à d'autres types de musées. En réponse à l'appel de Robinson, les directeurs du Pennsylvania Museum of Art et du Buffalo Museum of Science proposèrent leur institution comme lieu d'expérimentation. La Carnegie Corporation contribua au financement des recherches. Un véritable programme de *studies of visitor behavior* fut réalisé pendant douze années. Aux études comportementales du début, les muséologues ajoutèrent les tests scolaires, en continuité avec Gibson et Bloomberg. De cette seconde série d'enquêtes sortit *Problems of Installation in Museums of Art* (Melton, 1935) et *Experimental Studies of the Education of Children in a Museum of Science* (Melton, Goldberg, Mason, 1936).

Leur but était de fonder une science du comportement muséal. Robinson, dans une conférence, déclara : « My hope is, therefore, that our main result will be the firm establishment of the importance of a new field for research » (Robinson, 1931b : 125). Melton, le principal disciple de Robinson, parlait de fonder une science de l'éducation muséale (*science of museum education*) qu'il définissait ainsi :

The conception of museums as educational institutions serving the general public has become more and more popular during the present century, and has been used increasingly as a basis for judgments of the value of museum practice in installing and labelling objects for display. For the most part, these judgments regarding the educational effectiveness of the many, and often conflicting, museum practices have leaned heavily on *a priori* generalizations regarding the psychological capacities and characteristics of the museum visitor, who is the supposed beneficiary. The pattern of a science of museum education built on knowledge of the behavior of the museum visitor was first sketched in 1928 by Edward S. Robinson, and since that time there has been an ever increasing effort to discard all *a priori* generalizations, to replace them with generalizations founded on direct observation, and to resort to rigidly controlled observations and experiments for the empirical determination of the reactions of visitors to different museum situations (Melton, 1935 : 1).

3.1 Robinson : *The Behavior of the Museum Visitor* (Robinson, 1928)

Robinson et son équipe développèrent des méthodes d'observation basées sur l'intérêt des visiteurs. La relation entre les modes d'accrochage des oeuvres d'art et les comportements des visiteurs attira leur attention. Ils étudièrent quatre paramètres de comportement : 1) la durée totale de la visite ; 2) le nombre de galeries visitées ; 3) le nombre d'oeuvres regardées dans chaque galerie ; et 4) le temps d'arrêt devant chaque oeuvre (Robinson, 1928 : 19). Ils cherchèrent à établir des moyennes pour déterminer le comportement d'un visiteur moyen. Corrélativement, ils cherchèrent à comparer les visiteurs d'institutions de taille différente. Il ressortit de ces travaux que le temps d'arrêt devant les oeuvres variait en fonction : 1) du nombre d'oeuvres exposées (plus il y avait d'oeuvres, moins on regardait) ; et 2) de la taille du musée (on consacrait plus de temps aux oeuvres dans les petits musées que dans les grands) (30).

Robinson s'intéressa à l'effet de la dimension, de la position et de l'environnement³ des oeuvres sur les visiteurs (43-52). Il mesura ces effets et conclut que l'oeuvre seule et isolée retenait l'attention le plus longtemps. Dans un environnement de plusieurs oeuvres, celle du centre suscitait le plus d'intérêt. Il proposa une combinaison de sept critères pour prévoir l'efficacité d'une oeuvre⁴.

Robinson définit le concept du *warming-up effect* : le moment optimal de la visite. Il ne se situait ni au début ni à la fin de la visite, mais dans un temps qui suivait de plusieurs minutes le début de la visite et après lequel l'intérêt allait décroissant au fur et à mesure que se manifestait la fatigue muséale (31-42).

³ Précisons que Robinson désigne par « environnement » ce que l'on appelle maintenant le contexte de l'oeuvre.

⁴ « Among the formal, extrinsic factors that we singled out for observation », précise-t-il, « certain factors and combinations of factors appeared more effective than others. Following is a list of these in the order of their effectiveness :

- First : Large size and central position combined
- Tied for second : Size alone and end position alone
- Fourth : Size and end position combined
- Fifth : Size combined with isolation
- Sixth : Isolation alone
- Seventh : Central position alone

This ranking, although it gives an accurate picture of what we observed, must be taken with a grain of salt. The museums studied were not arranged for the purposes of our work and therefore these various formal factors were not given equal chances of being effective » (44).

Il explora l'intérêt des visiteurs pour les brochures sur les collections distribuées à l'entrée des musées. Les visiteurs se déclarèrent intéressés par les brochures mais ne savaient pas comment les utiliser. Robinson découvrit qu'un problème de localisation à l'intérieur du musée, ce que nous appellerions un problème d'orientation et de circulation⁵, rendait ces brochures inutilisables pour les visiteurs (Robinson, 1928: 57)⁶.

3.2 Melton : *Problems of Installation in Museums of Art* (1935)

Melton conserva la notion d'intérêt du visiteur de Robinson et en fit le concept central de son approche. Il précisa deux dimensions constitutives de cet intérêt : *attracting power* et *holding power* (3-14). Il maintint les quatre paramètres de comportement définis par Robinson et en ajouta un cinquième : le « trajet des visiteurs » (40-44). Il observa uniquement des visiteurs seuls et se justifia, sur le plan méthodologique, par la difficulté à observer plusieurs visiteurs à la fois.

L'enquête au Pennsylvania Museum of Art dura un an et demi. Les résultats furent analysés en tenant compte du temps de l'année et des jours de la semaine. Il découvrit que l'intérêt des visiteurs fluctuait : les plus motivés se présentaient en hiver et durant les jours de la semaine alors que l'été était prisé des touristes et les week-ends, des visiteurs occasionnels (76-79). Incidemment, il montra qu'une nouvelle galerie suscitait un renouvellement de l'intérêt et entraînait en conséquence une augmentation ponctuelle de fréquentation ; récemment, Alt (1980) et Griggs (1983) firent à leur tour le même constat⁷. Melton conclut que l'intérêt du visiteur était fonction de l'âge des expositions (79-85).

Melton étudia les trajets des visiteurs selon différents types de galeries (92-150). À cet égard, il tira certaines généralisations qui depuis ont été largement diffusées et banalisées : 80% des visiteurs tournent à droite en entrant dans une galerie⁸ ; les peintures accrochées sur

⁵ Selon la typologie des types d'évaluation proposée par Loomis (1987).

⁶ Il est quand même curieux que ce problème, souligné par Robinson dès cette époque, ne soit repris que beaucoup plus tard, c'est-à-dire au cours des années quatre-vingt, principalement par Griggs (1983), Loomis (1987) et Bitgood (1988).

⁷ Si une nouvelle salle renouvelle l'intérêt, elle redistribue surtout l'audience, ce que montre bien Alt (1980). Nous excluons bien sûr les *blockbusters* à cause de leur nature particulière.

⁸ Un tel constat n'est jugé trivial que dans la mesure où l'on oublie qu'à l'époque, les expositions étaient conçues pour être visitées en commençant par la gauche. C'était une façon de montrer aux muséologues que l'orientation topographique (comme on la nomme aujourd'hui) ne peut se concevoir efficacement sans une connaissance des habitudes du visiteur.

le mur à la droite de l'entrée reçoivent une plus grande attention de la part du visiteur que celles situées à sa gauche ; les objets placés le long du trajet estimé le plus court reçoivent le plus d'attention ; la localisation de la sortie par un visiteur contribue à faire chuter son intérêt ; la plupart des visiteurs (85%) longent les murs⁹. Ces observations reposaient sur des échantillonnages importants : trois mille visiteurs pour la première généralisation et des centaines pour les autres.

Le nombre de toiles exposées fit aussi l'objet d'études minutieuses de la part de Melton. Il établit un rapport direct entre le nombre de toiles et la fatigue muséale. Ainsi, l'intérêt diminuait en raison de l'augmentation du nombre de toiles exposées. C'est la définition de la notion de *object satiation* qu'il préférait à celle de *warming-up effect* proposée par Robinson et invérifiable selon lui (151-217).

3.3 Les disciples de Robinson

Robinson et Melton cherchèrent à diffuser les résultats de leurs enquêtes. Ils publièrent des articles de vulgarisation dans des revues de muséologie ou d'éducation et donnèrent plusieurs conférences (Robinson, 1930, 1931a, 1931b, 1933a, 1933b ; Melton, 1933a, 1933b, 1936). Parmi les autres disciples de Robinson, il faut mentionner Nita Goldberg Feldman qui travailla à Buffalo avec Melton et ensuite à New York avec Cummings (Goldberg, 1933). De plus, sous la direction de Robinson, à Yale University, les premières thèses de doctorat virent le jour. Droba réalisa un mémoire de maîtrise sur la valeur pédagogique du texte écrit au Art Institute of Chicago : *Effect of Printed Information on Memory for Pictures* (Droba, 1929). Au Peabody Museum of Natural History, à Yale University, Porter réalisa une thèse sur l'efficacité des méthodes d'éducation utilisées dans le musée : *The Educational Effectiveness of a Museum of Natural History* (Porter, 1937 et 1938). Au même musée, Kearns réalisa une thèse sur les trajets des visiteurs : *Studies of the Sunday Afternoon Visitors in the Hall of Man and the Hall of Minerals Peabody Museum of Natural History* (Kearns, 1938 et 1940).

⁹ Rappelons qu'à l'époque des travaux de Melton, la plupart des galeries étaient de forme carrée ou rectangulaire ; les expositions, pour l'essentiel, étaient conçues de façon linéaire, les objets ou les œuvres exposés se succédant les uns les autres. Les muséologues d'alors demandèrent à Melton si le *period room*, la nouveauté muséologique du moment, favorisait l'attention. En réponse, Melton conclut à l'attrait du *period room* mais souligna que l'intérêt du visiteur pour les objets s'en trouvait diminué (237-251).

Le professeur Robinson meurt en 1938 ou 1939 ; l'équipe est alors dissoute. Melton réoriente ses activités vers d'autres aspects des sciences de l'éducation et fait carrière à l'Université du Michigan (Melton, 1959 et 1972). L'American Association of Museums change de direction et cesse de s'intéresser aux études de visiteurs. Le projet d'un champ autonome dédié à l'éducation muséale reste en friche.

4. Rea (1932) et Powell (1938) : les études de fréquentation

Parallèlement aux recherches sur le comportement des visiteurs, l'American Association of Museums suscitait et encourageait les premières études de fréquentation des musées. En 1930, le Pennsylvania Museum of Art procéda à une étude quantitative de ses visiteurs. Sur un million de visiteurs pendant une année, le personnel du musée en interrogea mille et leur posa six questions sur : 1) leur occupation ; 2) leur lieu de résidence ; 3) leur moyen de locomotion ; 4) le motif de leur visite ; 5) leur satisfaction ; et 6) leurs suggestions. Cette recherche permit de connaître le public du musée (sa composition, ses intérêts, etc.) et le rapport qu'il entretenait avec le musée (les salles préférées, les expositions appréciées, etc.) (Pennsylvania Museum of Art, 1930 : 7).

Les données régulières sur le nombre annuel de visiteurs des musées américains furent recueillies à partir de 1920. Rea nous apprit, en 1930, que soixante-quinze musées américains effectuaient un relevé du nombre d'entrées et que cette pratique avait commencé vers 1910 pour plusieurs d'entre eux (Réa, 1930 : 11-12).

En 1930, sous l'impulsion de l'AAM, Rea entreprit une vaste étude sur les publics potentiels des musées. La Carnegie Corporation finança le projet. Ces recherches permirent la publication d'une importante monographie¹⁰, *The Museum and the Community* (Rea, 1932), dans laquelle il analysait le rapport entre la fréquentation des musées et l'importance des communautés locales. L'objectif de Rea était de dégager des lois permettant de fixer la fréquentation optimale des musées, en tenant compte des types de musées, de leur grandeur et de l'évolution de la population locale. Une certaine naïveté soutenait cette démarche : comment dégager des lois de fréquentation des musées? Mais aussi, cette démarche impliquait

¹⁰ La recherche était tout aussi monumentale puisqu'elle portait sur 120 musées. Sous ce rapport, elle était d'envergure nationale.

une question fondamentale : comment rationaliser les équipements muséaux par rapport aux besoins de la population ? Cette recherche, publiée par l'AAM, n'eut pas de suite.

En 1938, le directeur du Science Museum du Minnesota publiait une analyse de fréquentation de son musée. Il synthétisa les résultats dans un graphique. Une première ligne graphique identifiait la fréquentation mensuelle du musée en 1937 ; deux lignes graphiques montraient la fréquentation des sous-groupes de touristes et de scolaires ; et une dernière ligne résumait la fréquentation mensuelle du musée pour les sept dernières années. Cette recherche établissait pour la première fois les écarts de fréquentation d'un mois à l'autre et l'existence de sous-groupes avec leur dynamique propre (Powell, 1938 : 7-8).

En 1942, Robert Lunz, du Charleston Museum, publiait les résultats de huit années de comptages mensuels effectués entre 1930 et 1938. Sur un graphique, il présentait trois lignes : la synthèse des huit années, l'année la plus forte et l'année la plus faible (Lunz, 1942 : 8). Ces études de fréquentation, encore peu nombreuses pendant cette période, préparèrent le terrain aux études d'audience des années cinquante.

5. Cummings (1940) : l'efficacité de l'exposition

Les expositions internationales ont influencé l'évolution de la muséologie aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Depuis l'exposition du Crystal Palace à Londres, en 1851, ces événements se sont multipliés et ont connu une grande faveur. En développant un type particulier d'exposition (à thème ou à message), elles ont singularisé le genre « exposition » et contribué à diversifier les présentations (Robinson, 1960).

Dans ce contexte, une remarquable étude d'observation de visiteurs a été menée par une équipe de muséologues américains (conservateurs et éducateurs) sous la direction de Carlos E. Cummings, directeur du Buffalo Museum of Science. Financée par la Rockefeller Foundation, cette équipe représentait plusieurs grands musées américains de sciences¹¹. Ils observèrent les visiteurs des deux Expositions internationales, celle de 1939 de New York et celle de San Francisco. Le Buffalo Museum of Science a publié leur rapport : *East is East and*

¹¹ En plus de Cummings (Buffalo), il y avait deux anthropologues (Los Angeles et Santa Fe), un ethnologue (Liverpool, Angleterre), un directeur de département d'éducation (Boston) et un assistant en relations publiques (Rochester).

West is West : Some Observations on the World's Fairs of 1939, by One Whose Main Interest is in the Museums (Cummings, 1940).

Le rapprochement entre musée et exposition universelle paraît nécessaire à Cummings.

Fairs and museums, although primarily covering rather widely separated fields of interest, nevertheless are closely related in certain respects and in general are faced with many similar problems. [...] These problems are met and solved under differing sets of conditions in the two groups of institutions, and a comparison of methods is of benefit to both (Cummings, 1940 : VIII-IX).

Bien que certains participants à cette enquête avaient déjà travaillé avec l'équipe de Robinson¹², l'approche était complètement nouvelle. L'objectif visait les réactions des visiteurs au contenu et aux formes de l'exposition (Cummings, 1940 : XVI). Les méthodes d'observation furent reprises de leurs prédécesseurs : *attracting power*, *holding power* et trajets des visiteurs. Ils cherchèrent à généraliser autour du concept de *average visitor*.

5.1 *The Problem of the Visitor*

Dans la première partie, l'auteur affirme l'importance essentielle des études de visiteurs. Il les oriente vers l'étude du *visitor reaction*. Il intègre le concept de *preconceived notions* et distingue l'exposition de l'interprétation (3-4).

Standing out prominently, above all other basic generalizations that our experience both in fairs and museums has led us to accept as fundamental, is the necessity of knowing "visitor reaction" (...) We need to know, if there is any possible way of finding out, what our visitors are thinking when they come into our buildings and what they are expecting to see ; what they are thinking when they stand in front of our exhibits ; and lastly, what they are thinking when they go out. We can be sure that not all of them believe implicitly everything they see put before them, and this is especially apt to be the case if their preconceived notions are at variance with either the display or our interpretation of it. (4)

¹² Ce furent, en partie, les successeurs immédiats de Robinson qui assurèrent cette évaluation. Le Buffalo Museum of Science avait été le théâtre, entre 1929 et 1935, des recherches sur les méthodes éducatives (Melton, Goldberg et Mason, 1936). Parmi l'équipe de Cummings figurait Nita Goldberg Feldman qui avait travaillé avec Robinson et Melton.

5.2 *Factors of Efficiency*

Ces facteurs, au nombre de quinze, constituent l'essentiel du travail de Cummings. Ils présentent une grille de lecture de l'exposition et de ses rapports avec le visiteur.

Entertainment - « Stop and Look ! »
The Story - « Do You Get It ? »
Demonstrations - « Does It Work ? »
Tie-up With the Visitor Own Life and Experience - « What Does It Get Me ? »
Visitor Participation - « Let Me Help ! »
Comfort - « Let's Sit Down ! »
Traffic Flow - « Don't Crowd, Please ! »
Labelling - « Help Yourself »
Attendants - « Come In, Please »
Light - « Can You See It ? »
Color - « Isn't It Beautiful ? »
Sound and Harmony - « Wait a Moment ! »
Character of Items - « Aren't These Interesting ! »
Originality - « What's New ? »
General Impresions - « Shall We Come Back ? »

Cummings remet en question la mise en exposition. Il pose une question fondamentale : « The Story - Do You Get It ? » (93-120). Il énonce le concept de *storyline* et en discute : « Every Museum and Every Exhibit Must Tell a Story » (93-97). Le *storyline* intègre tous les éléments présents dans l'exposition, en assure la cohérence et favorise l'émergence du sens pour les visiteurs. Dans cette optique, l'objet muséal est au service du message et non l'inverse. Les *impact studies* des années quarante et cinquante sont issues de cette problématique (Parsons, 1975 : 16).

Au moment où l'exposition tend à devenir autonome et à se dissocier du musée, le travail de Cummings témoigne que certains muséologues, surtout ceux des musées scientifiques, voient dans cette approche une nouvelle conception de l'exposition et du musée.

6. Les études d'impact (1939-1949)

Dans les années quarante, la préoccupation évaluative se déplaça des grands musées vers des institutions périphériques de la muséologie pour qui l'exposition était un moyen de

communication. En 1939, Calver utilisait pour la première fois l'expression *exhibit medium* (Calver, 1939 : 341). C'est aussi lui qui répandit l'expression *evaluation of exhibits* (Calver, Derryberry, Mensh, 1943 : 709).

À partir de la Seconde Guerre mondiale, les agences gouvernementales américaines utilisèrent les expositions à message pour la propagande. Après la guerre, elles continuèrent à utiliser les expositions pour s'adresser à la population. C'est dans ce secteur d'activités et dans celui des musées thématiques de la santé (Health Museums) que les études de visiteurs continuèrent.

6.1 *Do You Get the Message ?*

Une série d'expositions sur la santé firent aussi l'objet d'évaluations. L'exposition de l'American Museum of Health (New York) pour le Pavillon de la Médecine et de la Santé publique à l'Exposition universelle de New York de 1939 fut évaluée par un analyste du U.S. Public Health Service (Derryberry, 1941). A l'aide d'entrevues, pour la première fois¹³, l'auteur cherchait des réponses aux questions suivantes : « 1) Does this exhibit attract attention ? 2) Does it sustain interest ? 3) Can it be easily understood ? 4) Does the audience get the message ? » (257). Cette approche, centrée sur l'intérêt et le message, héritait à la fois des travaux de Robinson et de ceux de Cummings.

Dans les années qui suivirent, le Cleveland Health Museum réalisa une exposition *Food Facts and Fallacies*. Une évaluation portant sur la compréhension du message fut réalisée (Gebhard, 1948). De même, l'exposition réalisée à Boston par l'American Public Health Association fut évaluée en fonction du message par un analyste du U.S. Public Health Service (Knutson, 1949). En 1949, le Department of Agriculture réalisa trois études de visiteurs d'expositions itinérantes ou temporaires : 1) la première enquête évaluait (par entrevues) l'impact d'une exposition itinérante sur la sécurité à la ferme ; 2) la seconde rendait compte d'observations de visiteurs faites au Pavillon de l'Agriculture de l'Indiana State Fair ; et 3) la dernière rapportait les résultats d'entrevues sur l'impact d'une exposition itinérante pour les écoles du Mississippi ayant pour thème les habitudes alimentaires (Robinson, 1960 :

¹³ Il faut noter qu'à ce moment se produit une évolution des méthodes d'enquête suscitée par le rôle attendu du message véhiculé par l'exposition. Cette recherche, par exemple, utilise l'entrevue, puisque l'évaluation des changements d'attitude et de comportement visés par cette exposition ne peuvent être déduits de l'observation du visiteur.

71-72). Toutes ces évaluations étaient centrées sur le message sans tenir compte des caractéristiques socio-démographiques des visiteurs.

6.2 Les trajets des visiteurs

Les études sur les trajets, mises sur pied par Melton, Porter et Kearns, furent reprises par un autre membre de l'American Museum of Health, Joseph Yoshioka (1942). Il étudia les comportements dans deux salles du Pavillon de la Médecine et de la Santé publique de l'Exposition universelle de New York en 1939. Il travailla dans le même esprit que Melton. Il distingua trois types de visiteurs : celui qui fait la visite complète, celui qui saute d'un endroit à l'autre et celui qui revient sur ses pas (Yoshioka, 1942: 32)¹⁴.

Une autre étude sur les trajets fut menée par un membre du Museum of Science and Industry de Chicago (Nielsen, 1946). Cette étude innovait en utilisant la photographie comme moyen de cueillette de données. L'auteur critiquait la lourdeur des méthodes utilisées par Robinson et Melton et proposait la photographie comme technique d'enregistrement¹⁵. Précisons que ce travail resta incomplet. Il témoignait d'un souci de formalisation des comportements du visiteur qui le rattachait à Robinson, Melton et Yoshioka. Aujourd'hui encore, l'élaboration de techniques objectives d'observation permettant de décrire le trajet du visiteur reste une préoccupation centrale en évaluation¹⁶.

6.3 Les critères d'évaluation

Voulant établir des critères objectifs d'évaluation, Derryberry et Calver firent évaluer ces mêmes expositions par des professionnels de la santé et par le public (Calver, Derryberry, Mensh, 1943). Les résultats se révélèrent très discordants entre ces deux groupes, ce qui étonna les enquêteurs qui ne purent présenter de critères communs.

¹⁴ Si nous devons à Veron et Levasseur (1983) un bestiaire du visiteur, un tribut revient à Yoshioka pour avoir mis en évidence des stratégies de visite.

¹⁵ L'expérience a été menée dans une petite galerie où la caméra pouvait saisir 70% de l'exposition (en se servant d'un miroir convexe) ; les intervalles entre les poses étaient de sept secondes et demie. La transcription des données se faisait sur un graphique mais l'auteur ne dégagera pas de conclusions, se contentant de présenter la technique et d'en appeler à d'autres expériences du même genre (Nielsen, 1946 : 110).

¹⁶ Voir notamment le travail de Shettel-Neuber et O'Reilly (1987).

7. Les études d'audience (1950-1960)

Cette période continue la précédente mais les *impact studies* s'orientent de plus en plus vers des enquêtes sur la composition et les caractéristiques de l'audience.

7.1 *Who Comes ?*

En 1953, une exposition itinérante d'art japonais, financée par la Japan Society, circula dans cinq grandes villes américaines et fut évaluée dans ces différents endroits. Ces études, menées par le Bureau of Social Science Research (American University) voulaient répondre aux questions suivantes : « Qui vient ? », « Pourquoi ? » et « Comment réagit-on ? » (Bigman, 1955 ; Bower, 1955 ; Bower, Sharp, 1955 ; Bigman, 1956a, 1956b). Les chercheurs se heurtèrent au problème des critères d'évaluation d'exposition, et reprirent l'essentiel des arguments de Robinson et de Derryberry (Bigman, 1953 ; Bigman, 1956a).

Une agence gouvernementale américaine chargée de réaliser et de faire circuler à l'étranger des expositions culturelles pour le compte du gouvernement s'intéressa également à l'évaluation d'expositions. La United States Information Agency réalisa vingt évaluations d'expositions entre 1955 et 1962. Elle s'intéressait à l'audience et à l'impact des expositions américaines dans les foires commerciales et les centres culturels à travers le monde.

Également, le Milwaukee Public Museum entreprit des recherches sur l'audience. Il allait être, jusqu'à nos jours, un centre actif de recherche et de diffusion en évaluation muséale. L'étude de 1952, basée sur un questionnaire écrit et une sélection de quatre cents visiteurs, voulait répondre aux questions suivantes : « Qui vient ? », « Que voient-ils ? » et « Comment réagissent-ils ? » (Niehoff, 1953). Quelques années plus tard, Niehoff refit la même étude en hiver pour la comparer à la première qui avait été réalisée en été (Niehoff, 1959). Il s'intéressa à la question des heures d'ouverture des musées et fit un sondage auprès de quarante musées américains sur cette question (Niehoff, 1958). L'évaluation réintégra le domaine des grands musées.

7.2 Les comportements

Un musée fédéral, le United States National Museum (Smithsonian Institution), entreprit, à la fin des années cinquante, d'évaluer ses expositions. Reprenant les méthodes de Robinson et de Melton, les auteurs s'intéressèrent au pouvoir d'attraction et au pouvoir de rétention d'une galerie consacrée à l'histoire médicale (Goins, Griffenhagen, 1957). Ils cherchèrent à mesurer les effets de la localisation, de la couleur, de l'éclairage et du design sur les visiteurs (Goins, Griffenhagen, 1958), mais ne s'intéressèrent pas au message.

8. Cameron (1960) : *The museum as a communication system*

Au tournant des années soixante, deux musées jouèrent un rôle important. En 1958-1959, le Royal Ontario Museum (ROM) procéda à 4800 entrevues pour connaître la composition de son audience et les réactions du public aux expositions et aux campagnes de publicité du musée (Abbey et Cameron, 1959, 1961 ; Cameron et Abbey, 1960a). Les auteurs de ces recherches publièrent plusieurs articles pour faire connaître le travail en cours au ROM (Cameron et Abbey, 1960b, 1960c, 1960d, 1961, 1962). Des enquêtes du même genre, grand format, furent entreprises ailleurs¹⁷. Le champ de la communication servit de justification à ces enquêtes. Cameron titrait un de ses articles : « The Museum as a Communication System and Implications for Museum Education ». La relation de « communication » instaurée par l'exposition ou le musée et vécue par le visiteur était désormais au centre du débat sur l'évaluation muséale.

Le Milwaukee Public Museum continuait d'être un centre de diffusion en évaluation muséale. En 1960, la direction fondait un département pour conduire des évaluations d'audience (MacBriar, 1964). Plusieurs études furent menées sur les caractéristiques de l'audience et une sur les techniques d'exposition (DeBorhegyi, 1963a, 1963b, 1963c, 1964, 1965a, 1965b ; Parsons, 1965). Une étude remarquable sur les audiences des musées de la région métropolitaine de New York fut réalisée par Johnson (1969).

¹⁷ En 1966, avec l'assistance de Cameron, le New York State Education Department entreprit une évaluation d'audience du New York State Museum (Cameron, 1968).

De cette période, il faut retenir l'étude de Taylor (1963), *Science on Display*, réalisée au Pavillon des Sciences du gouvernement américain à l'Exposition universelle de Seattle en 1962. Cette volumineuse étude s'intéressa tout particulièrement à la rétention d'information et aux trajets des visiteurs. Les enquêteurs réalisèrent 9000 entrevues et photographièrent les déplacements de la foule. On chercha non seulement à mesurer les apprentissages mais aussi à dégager l'image de la science et des scientifiques. La science s'inscrivant dans l'espace public, les représentations que l'on s'en faisait prenaient soudainement de l'importance et ce, d'autant plus que la « science » comme discours et comme idéologie se substituait aux « techniques ».

La préoccupation d'établir des critères objectifs d'évaluation d'expositions fit de nouveau l'objet de discussions théoriques (Wright, 1958 ; Sheppard, 1959 et 1960 ; Robinson, 1960), alors que parallèlement de nouvelles questions se posaient au sujet du *design* (Parr, 1959).

9. Shettel : l'évaluation par objectifs

Ce grand chercheur de l'American Institutes for Research a joué, avec Screven, le rôle de fondateur du champ moderne de l'évaluation muséale.

9.1 *An Evaluation of Existing Criteria for Judging the Quality of Science Exhibits* (Shettel, 1968)

Dans sa première enquête muséale, Shettel prend position par rapport à ses prédécesseurs. Son rapport juge sévèrement le travail de ses devanciers : selon lui, les critères d'évaluation existants ne sont pas valides parce que les objectifs de l'exposition ne sont pas précisés.

This level of effort must necessarily be predicted on the assumption that exhibits are an appropriate medium of communication — that they do intended meet their intended objectives efficiently and effectively. However, a search of the considerable (and available) literature in the area of exhibits reveals little in the way of definitive knowledge which would support such an assumption. The few studies that have been done in this area are of limited scope, and thus the results have little generalizability. The meager results that are available are largely negative, i.e. measures of knowledge gained and/or attitudes changed by exhibits

are disappointingly low, especially in view of the funds expended on some of the more prominent of the exhibits studied. (Shettel, Reilly, 1965 : 1)

Ce texte situe bien la position de Shettel. L'exposition est un medium de communication. Elle doit avoir des objectifs précis (et non un message). L'évaluation doit tendre à la généralisation. Il y a eu peu d'études dans le passé et celles qu'il connaît fournissent des données peu sûres. De plus, celles qui permettent de cerner les résultats d'apprentissage des visiteurs montrent qu'il ne s'y produit presque aucun apprentissage. Les résultats de ce rapport ont été largement diffusés par des articles (Shettel, 1968 ; Shettel, 1973), ce qui a jeté une ombre sur tout le passé de l'évaluation.

Shettel recense 47 évaluations, presque toutes des années cinquante. À partir de ces données, il élabore quinze catégories d'évaluation. On y retrouve des catégories anciennes : les caractéristiques des visiteurs et leurs comportements (*attractiveness of exhibit, attract attention, hold attention, location and crowd flow, focus of attention, visitor characteristics*). Il y a des catégories pour le message (*accuracy of information, ease of comprehension, textual material*). Les catégories qui concernent l'exposition tiennent compte de l'espace et du design (*unity within the exhibit, appropriateness of exhibit presentation, design of exhibit, exhibit items, relation of exhibits to surrounding area*). Une dernière catégorie (*communication techniques*) regroupe les démonstrations, les films, les modèles, le son et tout ce qui concerne la participation des visiteurs.

9.2 *Strategies for Determining Exhibit Effectiveness (Shettel et al., 1968)*

La grille d'évaluation élaborée par Shettel a été mise à l'épreuve sur des expositions itinérantes à la demande d'institutions gouvernementales américaines (Shettel, 1967, Shettel et al., 1968, Shettel, Schumacher, 1969). L'évaluation la plus importante, celle de 1968, porte sur l'exposition *The Vision of Man*, réalisée par le gouvernement fédéral pour l'Exposition universelle de New York en 1964. Cette exposition a circulé aux États-Unis de 1964 à 1968. Une importante équipe de chercheurs entourait Shettel lors de cette évaluation.

Dès cette époque, Shettel prend position en faveur de la création d'un champ de recherche en évaluation d'expositions :

The purpose of this project is to initiate the systematic development of research strategies and testable hypotheses that will make it possible to better evaluate the

effectiveness of scientific and technical exhibits, particularly those designed to reach educational objectives. (Shettel *et al.*, 1968 : X)

9.3 *Exhibit : Art Form or Educational Medium ?* (Shettel, 1973)

En 1973, dans un texte de synthèse qui l'a imposé comme chef de file de l'évaluation muséale, Shettel a présenté ses concepts et ses méthodes. Il y définit ce qu'il entend par « efficacité » d'une exposition :

Exhibit effectiveness is conceptualized as a measurable change in viewer behavior produced by the stated aims or objectives of the exhibit [...] it is not possible to design reliable and valid measuring instruments that would determine exhibit effectiveness, since it is not clear what should be measured. (Shettel, 1973 : 35)

Il détermine trois secteurs d'intervention pour l'évaluation muséale : *knowledge, interests and attitudes* (37). Sa méthode est celle des tests écrits (à choix multiples ou ouverts) dont les résultats sont comparés à ceux d'un groupe de contrôle. La nouveauté de sa méthode est qu'il croise les données de ses tests avec les caractéristiques des visiteurs. Il utilise les catégories *attracting power* et *holding power* pour l'observation des visiteurs (34). Il innove en faisant des pré-tests d'éléments d'expositions sous forme de maquettes (38-39), ce qui ouvre la voie à l'évaluation formative.

Le titre de l'article exprime bien la nouveauté de l'approche de Shettel. L'exposition à thème (de science ou de technique) est un medium de communication à but éducatif, par opposition à une exposition d'art (esthétique) ou une exposition spectaculaire qui véhicule facilement son message (par exemple : dinosaures, le plus gros diamant du monde, etc.). Son approche évaluative reste limitée à un type d'exposition à but éducatif.

En même temps, Shettel est un des premiers à parler de *museum experience* pour décrire la spécificité du milieu muséal (32). Il reconnaît d'emblée que l'expérience muséale des visiteurs est originale. Il la définit comme suit : « the museum experience is primarily the result of the collection of individual experiences with individual exhibits in a museum » (32-33). Il écrit aussi que le musée est « an environment in which exhibits can be displayed » (32). Le musée est redéfini en fonction de l'exposition et de l'expérience des visiteurs.

10. Screven : l'évaluation comme outil de planification

À la différence de Shettel, Screven est un théoricien. On lui doit plusieurs articles de fond et quelques évaluations majeures. Professeur de psychologie à Wisconsin-Milwaukee University, Screven est intervenu dans le milieu muséal à partir de 1968. Ses recherches ont presque toutes été menées au Milwaukee Public Museum.

10.1 *The Museum as a Responsive Learning Environment* (Screven, 1969)

Tout comme Shettel, Screven jette un discrédit sur les anciennes études de visiteurs.

Unfortunately, little is known about what happens — in terms of education — to museum visitors [...] Serious scientific efforts have not been made to develop the specialized techniques for measuring such changes. (8)

L'évaluation remet en cause le but du musée : « The museum should serve as an ideal learning environment for inviting inquiry, questioning and constructive practice in investigatory behaviors » (7). Tous les musées sont touchés par cette approche et non pas uniquement les musées de sciences. Afin de mieux utiliser le musée comme potentiel éducatif, Screven conseille de prendre en considération les nouvelles théories en éducation de Skinner (1968) et de Glaser et Reynolds (1964). À la différence de Shettel, Screven s'intéresse au cadre théorique de son approche.

On the basis of the psychology of learning and the remarkable advances in programmed instruction and learning systems techniques, it is now possible to specify a number of conditions essential to the development and application of any learning-communication system capable of efficient and predictable results. (8)

L'exposition doit remplir certaines conditions pour être éducative et pour rendre possible (et valide) l'évaluation des visiteurs. Ces conditions sont au nombre de quatre : *Specifying Exhibit Objectives* ; *Monitoring Visitor Performance* ; *Responsive Exhibits* ; *Motivation* (8-10). Il ne peut pas y avoir d'évaluation sans que les objectifs de l'exposition soient clairement définis. Les changements attendus des visiteurs doivent être précisés pour être mesurés. L'interactivité est le meilleur terrain pour l'évaluation. La mise en forme de l'exposition doit être attrayante pour susciter la participation. Ces conditions marquent une

étape importante dans le cheminement de la notion d'évaluation muséale : la nécessité d'une systématisation des méthodes d'exposition incluant l'évaluation.

10.2 *Exhibit Evaluation - A Goal-Referenced Approach* (Screven, 1976)

Ce texte est le plus connu de Screven. Il a durablement influencé la communauté muséale. Il y définit ainsi l'évaluation :

Evaluation is the systematic assessment of the value (worth) of a display, exhibit, gallery, film, brochure, or tour with respect to some educational goal for the purpose of making decisions (continue it, stop it, throw it out, avoid in the future, etc.). (273)

Malgré son arrière-plan théorique largement puisé dans les sciences de l'éducation, Screven n'a jamais prétendu annexer le musée à l'école. Il réaffirme que le musée est un milieu informel d'apprentissage : « Unlike public schools, public museums are informal learning environments where most "learners" are voluntary » (272). Le musée n'est pas l'école, même si son objectif est éducatif.

Le développement du champ de l'éducation lui fournit de nouveaux arguments. Les publications de Popham (1974) et Mager (1972, 1974) lui permettent de consolider son approche par objectifs. Reprenant le travail de Scriven (1967), il transpose dans le champ muséal la distinction entre l'évaluation sommative et l'évaluation formative. Cette distinction est fondamentale. Elle demeure encore aujourd'hui la base de toute approche évaluative.

Adapting to museum application, we can say that formative evaluation takes place during planning and constructing an exhibit, or modifying a new one, and the results are used to change and improve elements of exhibit to achieve its intended effects on visitor learning and performance. Summative evaluation takes place after an exhibit is installed, and the results establish its overall effectiveness with respect to the original goals. (274)

La question centrale devient : « Do you want to improve the exhibit ? » (283). À cette fin, Screven présente un diagramme organisationnel du processus d'évaluation des visiteurs. Il préconise deux étapes d'évaluation formative. La première, avant l'installation de l'exposition, se fait par des maquettes réajustées jusqu'à l'obtention de résultats satisfaisants. La deuxième, après l'installation, teste les éléments de l'exposition avant son ouverture au

public. Ces deux étapes interfèrent dans le contenu et la forme de l'exposition. Elles constituent un outil de planification des expositions. L'évaluation entraîne et nécessite une systématisation du processus de préparation des expositions.

11. Wolf : l'évaluation naturaliste

Le cadre théorique et pratique défini par Shettel et Screven est resté le même jusqu'à maintenant. Les évaluations d'audience et les évaluations sommatives se sont multipliées en Amérique du Nord et en Angleterre. L'évaluation formative, expérimentée par Shettel dès 1968, est en voie de s'implanter dans plusieurs grands musées. L'évaluation d'orientation et de circulation s'est distinguée. Le temps est aux praticiens.

Un dernier grand théoricien a joué un rôle majeur au tournant des années quatre-vingt : Robert Wolf. Il était professeur à Indiana University en évaluation éducative. Il a collaboré avec de nombreux musées américains et surtout avec la Smithsonian Institution (Washington, D.C.) à partir de 1978. Il a conduit plusieurs évaluations, mais son oeuvre demeure difficile d'accès. Sa mort, en 1988, a prématurément mis fin à son travail novateur. Il a laissé de nombreux disciples très actifs actuellement.

Wolf a introduit dans le champ muséal l'évaluation naturaliste (ou qualitative) qui s'est développée en éducation à la fin des années soixante-dix (Patton, 1980 ; Lincoln et Guba, 1985). Il a dirigé ses investigations vers l'évaluation sommative d'expositions et de programmes éducatifs. Il a pris position contre l'évaluation par objectifs. Il a mis au centre de ses préoccupations l'expérience muséale des visiteurs. Son but a été de faire jaillir par le dialogue avec les visiteurs la signification globale de leur expérience.

Il a écrit quelques textes théoriques où il définit sa position sur l'évaluation naturaliste.

Evaluation becomes naturalistic if it : (1) orients more directly to current and spontaneous activities, behaviors and expressions rather than to some static set or pre-stated formal objectives, (2) responds to staff and audience requirements and interest in different kinds of information, and (3) accounts for the different values and perspectives that exist whenever the questions of impact and/or effect are introduced. (Wolf et Tymitz, 1978 : 2)

Le résultat de ses évaluations « is more interpretative than judgmental » (2). L'expérience muséale recouvre des réalités et des vérités multiples. Les besoins, les intérêts et les perceptions des visiteurs doivent être pris en considération. L'évaluation a pour but de dégager une vision « holistique » de l'exposition ou du programme. « Naturalistic evaluation is directed towards a search for meaning » (2).

Wolf utilise comme méthode l'entrevue en profondeur avec les visiteurs et l'observation des comportements. Progressivement, il ajoute l'étude des trajets. En général, ses évaluations répondent à trois types de questions : 1) « What Do People Do in the Hall ? » ; 2) « Reactions to Design and Content » ; et 3) « Label Reading Data » (Wolf et Tymitz, 1979).

Il apporte des concepts opérationnels nouveaux en ce qui a trait à l'observation. L'exposition est d'abord analysée en fonction des *points of interest* (simple arrêt) et des *magnet areas* (pôles d'attraction). Une fois ces derniers mis au jour, il réalise des entrevues à chacun de ces points et classe les réponses des visiteurs (*most, many, some*). Le but de l'opération est de rapporter les commentaires des visiteurs en leur attribuant un poids de représentativité.

Il expérimente d'autres concepts qui n'ont guère été discutés après lui : *Optimal number of persons, Optimal amount of space, Effect of size display, Impact of Object Placement* (Wolf et Tymitz, 1978). Il cherche à établir une catégorisation des types de visiteurs : *commuter, nomad, cafeteria type, very interested person, family visitors* (Wolf et Tymitz, 1979).

En moins de dix ans, Wolf a renouvelé les méthodes d'évaluation d'expositions. Il a rendu crédibles les évaluations qualitatives. De plus, il a élargi le débat sur l'expérience des visiteurs en considérant tous les aspects de l'environnement muséal.

Conclusion

Cette description des étapes du développement de la notion d'évaluation dans le champ muséal nous permet de constater que la première préoccupation des évaluateurs a été celle des comportements des visiteurs. Avec Cummings, on a commencé à tenir compte de la

réaction au contenu de l'exposition mais toujours dans une perspective comportementale. La psychologie et l'éducation servaient alors d'assise aux études de visiteurs et ce, jusque dans les années quarante.

L'apparition de l'exposition à message et l'évaluation de la réception du message, au tournant des années quarante, ont modifié considérablement les perspectives d'ensemble de la muséologie. Dès lors, on s'est préoccupé de l'impact à court terme du message et des caractéristiques de l'audience. Le développement du champ de la communication a suscité une nouvelle approche de l'exposition et de l'évaluation des visiteurs. La perception de l'exposition comme média, acceptée d'emblée par les évaluateurs, a été lente à pénétrer dans le monde muséal. Elle impliquait un véritable changement de paradigme pour l'institution muséale, de la conservation des objets à la communication d'un message, ce qui n'était pas facile à accepter pour les conservateurs de musées.

Dans les années soixante, Shettel et Screven ont appliqué à l'exposition les nouvelles méthodes de l'évaluation en éducation. Ils ont forgé le concept de média éducatif. Ils ont répandu un nouveau modèle d'évaluation impliquant une systématisation de la préparation des expositions. Leur objectif était de mieux contrôler le message, sa production et sa réception. Malgré tout, ce renouvellement de l'évaluation restait dépendant du paradigme positiviste. Guba et Lincoln (1989) ont identifié trois générations d'évaluation positiviste : 1) les mesures ou tests scolaires, à partir des années vingt ; 2) les descriptions sur la base d'objectifs d'apprentissage, dans les années cinquante ; et 3) les jugements-décisions des évaluations, dans les années soixante (22-31). Ces étapes correspondent à celles déjà identifiées de l'évaluation muséale. Elles répondent aux exigences du paradigme positiviste.

Jusqu'à Wolf, les travaux des chercheurs et des praticiens ont reposé sur le paradigme positiviste de la connaissance scientifique. Ce paradigme implique qu'il y a une réalité objective à cerner et qu'il y a une séparation entre l'observateur et l'observé. Cette position ontologique et épistémologique est devenue inacceptable aux tenants de l'évaluation naturaliste (ou herméneutique). L'évaluation naturaliste repose sur la position ontologique qu'il n'y a pas de réalité objective mais plutôt des constructions mentales qui servent de réalité. Sur le plan épistémologique, l'évaluation naturaliste rejette le dualisme sujet-objet et cherche à développer le dialogue entre l'observateur et l'observé. En conséquence, l'approche méthodologique est centrée sur l'interaction qui permet de construire une réalité

nouvelle qui peut nous informer sur un point précis. Ce type d'évaluation a été introduit dans le champ muséal par Wolf, et marque une véritable révolution dans l'approche scientifique de l'évaluation des visiteurs.

Les développements récents de l'évaluation muséale en Europe, et particulièrement en France, ont favorisé l'enrichissement de cette discipline avec la théorie des représentations sociales. Le concept de représentations ajoute une nouvelle dimension à l'étude des visiteurs. En effet, ceux-ci véhiculent des représentations préalables dont il faut absolument tenir compte pour comprendre leurs réactions. Ainsi, l'évaluation continue-t-elle à progresser en puisant toujours davantage dans les disciplines fondamentales qui l'alimentent.

Bibliographie

- ABBEY, D.S. et CAMERON, D. (1959) : *The Museum Visitor : I. Survey Design*, Toronto, The Royal Ontario Museum, Information Services, Report no 1.
- ABBEY, D.S. et CAMERON, D. (1961) : *The Museum Visitor : III. Supplementary Studies*, Toronto, The Royal Ontario Museum, Information Services, Report no 3.
- ALT, M.B. (1980) : Four of Visitor Surveys at the British Museum (Natural History), dans *Museums Journal*, vol. 80, no 1, p. 10-19.
- BIGMAN, S.K. (1953) : *Evaluating the Effectiveness of Cultural Exhibits*, Washington D.C., U.S. Information Agency, Office of Research and Evaluation; The American University, Bureau of Social Research.
- BIGMAN, S.K. (1955) : *Art Exhibit Audiences : Selected Findings on : Who Comes ? Why ? With What Effects ?*, Washington, D.C., Bureau of Social Science Research Inc., [ronéotypé].
- BIGMAN, S.K. (1956a) : *Art Exhibit Audiences : Selected Findings on Who Comes ? Why ? With What Effects ?*, dans *Museologist*, no 59, p. 6-16.
- BIGMAN, S.K. (1956b) : *Art Exhibit Audiences : Selected Findings on Who Comes ? Why ? With What Effects ?*, dans *Museologist*, no 60, p. 2-6.
- BITGOOD, S. (1988) : *Problems in Visitor Orientation and Circulation*, dans *Visitor Studies - 1988. Theory, Research and Practice*, Bitgood, S., Roper, Jr. et Benefield, A. (eds), Jacksonville State University, The Center for Social Design, p. 155-170.
- BLOOMBERG, M. (1929) : *An Experiment in Museum Instruction*, Washington, D.C., American Association of Museums Monograph, New Series no 8, 40 p.
- BOWER, R.T. (1955) : *The Japanese House : A Study of Its Visitors and Their Reactions*, Washington, D.C., The American University, Bureau of Social Science Research.
- BOWER, R.T. et SHARP, L. (1955) : *The Japanese Art Exhibit : A Study of Its Impact in Three Cities*, Washington, D.C., The American University, Bureau of Social Science Research.
- BRYANT, W.L. (1923) : *Experiments with Museum Labels*, dans *Museum Work*, vol. 6, no 4, p. 115-120.
- CALVER, H.N. (1938) : *Exhibit for the Laity*, dans *Journal of Technical Methods and Bulletin of the International Association of Medical Museums*, vol. 18, p. 12-17.
- CALVER, H.N. (1939) : *The Exhibit Medium*, dans *American Journal of Public Health*, vol. 29, p. 341-346.
- CALVER, H.N., DERRYBERRY, M. et MENSCH, I.N. (1943) : *Use of Ratings in the Evaluation of Exhibits*, dans *American Journal of Public Health*, vol. 33, no 6, p. 709-714.

- CAMERON, D. (1968) : Effective Exhibits : A Search for New Guidelines : The Evaluation Viewpoint, dans *Museum News*, vol. 46, no 5, p. 43-45.
- CAMERON, D. et ABBEY, D.S. (1960a) : *The Museum Visitor : II. Survey Results*, Toronto, The Royal Ontario Museum, Information Services, Report no 2.
- CAMERON, D. et ABBEY, D.S. (1960b) : Investigating a Museum's Audience, dans *Museologist*, no 77, p. 2-7.
- CAMERON, D. et ABBEY, D.S. (1960c) : Toward Meaningful Attendance Statistics, dans *Bulletin of the Canadian Museums Association*, vol. 12, no 3, p. 6-10.
- CAMERON, D. et ABBEY, D.S. (1960d) : Visits Versus Visitors: An Analysis, dans *Museum News*, vol. 39, no 3, p. 34-35.
- CAMERON, D. et ABBEY, D.S. (1961) : Museum Audience Research, dans *Museum News*, vol. 40, no 2, p. 34-38.
- CAMERON, D. et ABBEY, D.S. (1962) : Museum Audience Research: The Effect of an Admission Fee, dans *Museum News*, vol. 41, no 3, p. 25-28.
- CUMMINGS, C.E. (1940) : *East is East and West is West: Some Observations on the World's Fairs of 1939, by One Whose Main Interest is in Museums*, Buffalo, Buffalo Museum of Science, 382 p.
- DANA, J.C. (1917) : *The Gloom of the Museum*, Woodstock, VT, Elm Tree Press.
- DE BORHEGYI, S.F. (1963a) : Museum Exhibits : How to Plan and Evaluate Them, dans *Midwest Museums Quarterly*, vol. 23, no 2, p. 4-5.
- DE BORHEGYI, S.F. (1963b) : Space Problems and Solutions, dans *Museum News*, vol. 42, no 3, p. 18-22.
- DE BORHEGYI, S.F. (1963c) : Visual Communication in the Science Museum, dans *Curator*, vol. 6, no 1, p. 45-57.
- DE BORHEGYI, S.F. (1964) : Some Thoughts on Anthropological Exhibits in Natural History Museums in the United States, dans *Curator*, vol. 72, no 2, p. 121-127.
- DE BORHEGYI, S.F. (1965a) : Test your Knowledge, dans *Midwest Museums Quarterly*, vol. 25, no 4, p. 10.
- DE BORHEGYI, S.F. (1965b) : Testing of Audience Reaction to Museum Exhibits, dans *Curator*, vol. 8, no 1, p. 86-93.
- DERRYBERRY, M. (1941) : Exhibits, dans *American Journal of Public Health*, vol. 31, no 3, p. 257-263.
- DROBA, D.D. (1929) : Effect of Printed Information on Memory for Pictures, dans *Museum News*, vol. 7, no 5, p. 6-8.

- GEBHARD, B. (1948) : Exhibit Planning and Analysis, dans *Journal of the American Dietetic Association*, vol. 24, no 5, p. 394-398.
- GIBSON, K. (1925) : An Experiment in Measuring Results of Fifth-Grade Class Visits to an Art Museum, dans *School and Society*, vol. 21, no 5, p. 658-662.
- GILMAN, B.I. (1911) : The Problem of the Label, dans *Proceedings of the American Association of Museums*, p. 15-26.
- GILMAN, B.I. (1916) : Museum Fatigue, dans *Scientific Monthly*, vol. 2, p. 62-74.
- GLASER, R. et REYNOLDS, J. (eds) (1964) : *Teaching Machines and Programmed Learning : II Data and Directions*, Washington D.C., N.E.A.
- GOINS, A. et GRIFFENHAGEN, G. (1957) : Psychological Studies of Museum Visitors and Exhibits at the U.S. National Museum, dans *Museologist*, no 64, p. 1-6.
- GOINS, A. et GRIFFENHAGEN, G. (1958) : Psychological Studies of Museum Visitors and Exhibits at the U.S. National Museum. II. The Effect of Location, and a Combination of Color, Lighting and Artistic Design on Exhibit Appeal, dans *Museologist*, no 67, p. 6-10.
- GOLDBERG, N. (1933) : Experiments in Museum Teaching, dans *Museum News*, vol. 10, no 15, p. 6-8.
- GRIGGS, S.A. (1983) : Orienting Visitors within a Thematic Display, dans *International Journal of Museum Management and Curatorship*, no 2, p. 119-134.
- GUBA, E. et LINCOLN, Y. (1989) : *Fourth Generation Evaluation*, Newbury Park, Sage.
- HUTCHINSON, C.L. (1916) : The Democracy of Art, dans *American Magazine of Art*, vol. 7, no 8.
- JOHNSON, D. (1969) : Museum Attendance in the New York Metropolitan Region, dans *Curator*, vol. 12, no 5, p. 201-230.
- KEARNS, W.E. (1938) : *Studies of the Sunday Afternoon Visitors in the Hall of Man and the Hall of Minerals*, Peabody Museum of Natural History, Yale University, Ph.D. Thesis.
- KEARNS, W.E. (1940) : Studies of Visitor Behavior at the Peabody Museum of Natural History, dans *Museum News*, vol. 17, no 14, p. 5-8.
- KNUTSON, A. (1949) : Evaluating A.P.H.A. Exhibits, dans *American Journal of Public Health*, vol. 39, no 8, p. 1027-1035.
- LINCOLN, Y. et GUBA, E. (1985) : *Naturalistic Inquiry*, Beverly Hills, CA, Sage.
- LOOMIS, R.J. (1987) : *Museum Visitor Evaluation : New Tool for Museum Management*, Nashville, American Association for State and Local History, p. 157-200.
- LUCAS, F. (1911) : Museum Labels and Labelling, dans *Proceedings of the American Association of Museums*, vol. 5, p. 91-101.

- LUNZ, G.R. (1942) : Public Health and Museum Attendances, dans *Museum News*, vol. 19, no 19, p. 8.
- MACBRIAR, W.N. Jr. (1964) : Testing your Audience, dans *Museum News*, vol. 42, no 8, p. 15-17.
- MAGER, R. (1972) : *Goal Analysis*, Belmont, CA, Fearon Press.
- MAGER, R. (1974) : *Measuring Instructional Intent*, Belmont, CA, Fearon Press.
- MELTON, A.W. (1933a) : Some Behavior Characteristics of Museum Visitors, dans *Psychological Bulletin*, vol. 30, p. 720-721.
- MELTON, A.W. (1933b) : Studies of Installation at the Pennsylvania Museum of Art, dans *Museum News*, vol. 10, no 14, p. 5-8.
- MELTON, A.W. (1935) : *Problems of Installation in Museums of Art*, Washington, D.C., American Association of Museums Monograph, New Series no 14, 269 p.
- MELTON, A.W. (1936) : Distribution of Attention in Galleries in a Museum of Science and Industry, dans *Museum News*, vol. 14, no 3, p. 6-8.
- MELTON, A.W. (1959) : The Science of Learning and the Technology of Educational Methods, dans *Harvard Educational Review*, vol. 29, no 2, p. 96-106.
- MELTON, A.W. (1972) : Visitor Behavior in Museums : Some Early Research in Environmental Design, dans *Human Factors*, vol. 14, no 5, p. 393-403.
- MELTON, A.W., GOLDBERG, N. et MASON, C.W. (1936) : *Experimental Studies of the Education of Children in a Museum of Science*, Washington, D.C., American Association of Museums Monograph, New Series no 15, 106 p.
- NIEHOFF, A. (1953) : Characteristics of the Audience Reaction in the Milwaukee Public Museum, dans *Midwest Museums Quarterly*, vol. 13, no 1, p. 19-14.
- NIEHOFF, A. (1958) : Evening Exhibit Hours for Museums, dans *Museologist*, no 69, p. 2-5.
- NIEHOFF, A. (1959) : Audience Reaction in the Milwaukee Public Museum : The Winter Visitors, dans *Midwest Museums Quarterly*, vol. 19, no 2, p. 36-45.
- NIELSON, L.C. (1946) : A Technique for Studying the Behavior of Museum Visitors, dans *Journal of Educational Psychology*, vol. 37, no 2, p. 103-110.
- OHLMAN, A. (1930) : A Modernizing of the Museum Label, dans *Museum News*, vol. 7, no 13, p. 6-8.
- PARSONS, L.A. (1965) : Systematic Testing of Display Techniques for an Anthropological Exhibit, dans *Curator*, vol. 8, no 2, p. 167-189.

- PARSONS, M.B. (1975) : *An Introduction to Museum Visitor Research*, Oneonta, N.Y., State University of New York College, Cooperstown Graduate Program, M.A. Thesis, 100 p. (20 p. annexes).
- PATTON, M.Q. (1980) : *Qualitative Evaluation Methods*, Beverly Hills, CA, Sage.
- PENNSYLVANIA MUSEUM OF ART (1930) : Pennsylvania Museum Classifies its Visitors, dans *Museum News*, vol. 7, no 15, p. 7-8.
- POPE, A.V. (1924) : Museum Fatigue, dans *Museum Work*, vol. 7, no 1, p. 21-22.
- POPHAM, W.J. (ed.) (1974) : *Educational Evaluation*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice Hall.
- PORTER, M.C.B. (1937) : *The Educational Effectiveness of a Museum of Natural History*, Yale University, Ph.D. Thesis.
- PORTER, M.C.B. (1938) : *The Behavior of the Average Visitor in the Peabody Museum of Natural History*, Washington, D.C., American Association of Museums Monograph, New Series no 16, 28 p.
- POWELL, L.H. (1938) : A Study of Seasonal Attendance at a Mid-Western Museum of Science, dans *Museum News*, vol. 16, no 3, p. 7-8.
- RAMSEY, G.F. (1938) : *Educational Work in Museums of the United States*, New York, The H.W. Wilson Company, 289 p.
- REA, P.M. (1930) : How Many Visitors Should Museums Have, dans *Museum News*, vol. 8, no 1, p. 9-12.
- REA, P.M. (1932) : *The Museum and the Community, a Study of Social Laws and Consequences*, Lancaster, PA, The Science Press, 259 p.
- ROBINSON, E.S. (1928) : *The Behavior of the Museum Visitor*, Washington, D.C., American Association of Museums Monograph, New Series no 5, 72 p.
- ROBINSON, E.S. (1930) : Psychological Problems of the Science Museum, dans *Museum News*, vol. 8, no 5, p. 9-11.
- ROBINSON, E.S. (1931a) : Exit the Typical Visitor, dans *Journal of Adult Education*, vol. 3, no 4, p. 418-423.
- ROBINSON, E.S. (1931b) : Psychological Studies of the Public Museum, dans *School and Society*, vol. 33, no 839, p. 121-125.
- ROBINSON, E.S. (1933a) : Experimental Education in the Museum: A Perspective, dans *Museum News*, vol. 10, no 16, p. 6-8.
- ROBINSON, E.S. (1933b) : The Psychology of Public Education, dans *American Journal of Public Health*, vol. 23, no 2, p. 123-128.

ROBINSON, P.V. (1960) : *An Experimental Study of Exhibit Arrangement and Viewing Method to Determine their Effect upon Learning of Factual Material*, Los Angeles, University of Southern California, Ph.D. Dissertation, 367 p. (48 p. annexes).

SCREVEN, C.G. (1974) : *The Measurement and Facilitation of Learning in the Museum Environment: An Experimental Analysis*, Washington, D.C., Smithsonian Institution Press, 91 p.

SCREVEN, C.G. (1976) : Exhibit Evaluation : A Goal-Referenced Approach, dans *Curator*, vol. 19, no 4, p. 271-290.

SCREVEN, C.G. (1986) : Exhibitions and Information Centers: Some Principles and Approaches, dans *Curator*, vol. 29, no 2, p. 109-137.

SCRIVEN, M. (1967) : The Methodology of Evaluation, dans STAKE, R.E. (ed.) *Curriculum Evaluation*, Chicago, Rand McNally.

SHEPPARD, D. (1959) : The Evaluation of Exhibitions, dans *Conferences and Exhibitions*, no 12, p. 45-48.

SHEPPARD, D. (1960) : Methods for Assessing the Value of Exhibitions, dans *British Journal of Educational Psychology*, vol. 30, no 3, p. 259-265.

SHETTEL, H. (1967) : *Atoms in Action Demonstration Center Impact Studies : Dublin, Ireland and Ankara, Turkey*, Washington, D.C., American Institutes for Research, Report no AIR-F58-11/76-FR, 77 p.

SHETTEL, H. (1968) : An Evaluation of Existing Criteria for Judging the Quality of Science Exhibits, dans *Curator*, vol. 11, no 2, p. 137-153.

SHETTEL, H. (1973) : Exhibits : Art Form or Educational Medium ?, dans *Museum News*, vol. 52, no 1, p. 32-41.

SHETTEL, H. (1978) : A Critical Look at a Critical Look : A Response to Alt's Critique of Shettel's Work, dans *Curator*, vol. 21, no 4, p. 329-345.

SHETTEL, H., BUTCHER, M., COTTON, T.S., NORTHROP, J. et SLOUGH, D.S. (1968) : *Strategies for Determining Exhibit Effectiveness*, Pittsburgh, American Institutes for Research, Report no AIR E95-4/68-FR, 230 p.

SHETTEL, H. et REILLY, P.C. (1965) : *An Evaluation of Existing Criteria for Judging the Quality of Science Exhibits*, Pittsburgh, American Institutes for Research, Report no AIR-E53-6/65-IR, 81 p.

SHETTEL, H. et SCHUMACHER, S. (1969) : *Atoms in Action Demonstration Center Impact Studies : Caracas, Venezuela and Cordoba, Argentina*, Washington, D.C., American Institutes for Research, 114 p.

SHETTEL-NEUBER, J. et O'REILLY, J. (1987) : « *Now Where ?* » *A Study of Visitor Orientation and Circulation at the Arizona-Sonora Desert Museum*, Jacksonville, Jacksonville State University, Psychology Institute, Technical Report no 87-25, 34 p.

SKINNER, B.F. (1968) : *The Technology of Teaching*, New York, Appleton-Century-Crofts.

TAYLOR, J.B. (1963) : *Science on Display : A Study of the U.S. Science Exhibit - Seattle World's Fair, 1962*, Seattle, University of Washington, Institute for Sociological Research, 184 p.

VERON, E. et LEVASSEUR, M. (1983) : *Ethnographie de l'exposition : l'espace, le corps et le sens*, Paris, Centre Georges Pompidou, 200 p.

WOLF, R.L. et TYMITZ, B.L. (1978) : *A Preliminary Guide for Conducting Naturalistic Evaluation in Studying Museum Environments*, Washington, D.C., Smithsonian Institution, Office of Museum Programs, 41 p.

WOLF, R.L. et TYMITZ, B.L. (1979) : « *East Side, West Side, Straight Down the Middle* » : *A Study of Visitor Perception of « Our Changing Land », the Bicentennial Exhibit*, Washington, D.C., Smithsonian Institution, National Museum of Natural History, 54 p.

WRIGHT, G.A. (1958) : *Some Criteria for Evaluating Displays in Museums of Science and History*, dans *Midwest Museums Quarterly*, vol. 18, no 3, p. 62-70.

YOSHIOKA, J.G. (1942) : *A Direction-Orientation Study with Visitors at the New York World's Fair*, dans *Journal of General Psychology*, no 27, p. 3-33.

L'évaluation en histoire

*Jean-Claude Robert, directeur
Département d'histoire
Université du Québec à Montréal*

Introduction

L'histoire, comme toutes les sciences humaines, repose sur une série d'opérations gigognes de choix et d'évaluation. C'est, de fait, et sans mauvais jeu de mots, une discipline de choix et d'évaluations multiples et successives. Ces traits sont tellement caractéristiques de la démarche de l'historien que j'avais l'impression de n'avoir rien de vraiment intéressant à dire sur le sujet de l'évaluation en histoire.

Pour tenter de voir de plus près la question, je vous propose une démarche en trois points. D'abord, jeter un regard sur les paramètres de la construction du discours historique, pour comprendre comment l'histoire fonctionne ; puis, dans une deuxième partie, j'illustrerai mon propos par un exemple tiré de mes problèmes de recherche récents avec le cas de la fondation de Ville-Marie (1642-1675) ; finalement, un retour sur le processus d'évaluation des connaissances me permettra de revenir à la question de l'évaluation.

1. La construction du discours historique : paramètres

La constitution de l'histoire comme champ de savoir a rapidement imposé aux praticiens de la discipline une spécialisation de la recherche historique. Le temps de l'histoire universelle est révolu — du moins en termes de recherche — même si périodiquement le sentiment de la nécessité d'une synthèse globale fait un certain consensus parmi les historiens, qu'on l'appelle histoire totale ou histoire globale. Mais il ne viendrait à personne l'idée d'entreprendre des recherches tous azimuts, impliquant à la fois les grandes divisions temporelles (Antiquité, Moyen Âge, Temps modernes, Époque contemporaine) et l'ensemble du monde. Une spécialisation temporelle d'abord, puis spatiale et thématique, s'est établie

depuis longtemps, imposée en partie par les grands types de sources et surtout par les problèmes posés par leur accessibilité, qu'elle soit de nature physique ou intellectuelle (langage, etc.).

À l'origine, une série de choix oriente les débuts de la recherche. D'abord la temporalité, puis la spatialité, enfin la thématique — accent sur le social, le politique l'économique ou le culturel. Chacun de ces choix impose à son tour une sélection et une évaluation de l'historiographie, puis des sources à utiliser. C'est véritablement dans ces deux derniers cas que s'effectuera une véritable opération d'évaluation qu'il faut appliquer autant à l'historiographie — quels sont les ouvrages soit crédibles, soit utiles, soit stimulants — qu'à la documentation d'archives, c'est-à-dire effectuer un choix entre l'acte notarié, le mémoire, le récit ou la fiche de recensement, par exemple.

Sans entrer dans de grandes considérations sémantiques, il importe de distinguer choix et évaluation. Le premier comporte un parti pris, une décision ou une préférence ; il implique que d'autres possibilités soient définitivement écartées. Une fois le choix effectué, il n'y a pas de retour en arrière et le parcours est en quelque sorte balisé vers un corpus spécifique d'archives. Ici, l'image de l'aiguillage de chemin de fer s'impose : de la même façon qu'un train quittant une gare est dirigé successivement des voies de garage et de manœuvre vers les grandes lignes et sa destination finale, l'historien qui choisit sa période et ses thèmes de recherche précise de plus en plus son objet d'étude. L'évaluation, par contre, suppose un jugement sur l'utilité et la crédibilité d'une source et n'implique pas nécessairement, en histoire, le rejet pur et simple. Il est possible qu'une source soit écartée entièrement comme fausse ou inutilisable mais, le plus souvent, il s'agit plutôt d'un examen qui permet de jauger le degré de crédibilité et qui implique davantage une opération de hiérarchisation des sources. En effet, pour étudier tel ou tel phénomène, je dispose d'un certain nombre de sources différentes et, si toutes doivent être examinées, certaines seront bien évidemment privilégiées par le chercheur. Dans ce contexte, tous les documents ont une importance potentielle, y compris les faux. Pour reprendre une expression classique, « Distinguer le vrai du faux en histoire, c'est distinguer le document vrai du document faux, distinguer ce qu'il peut y avoir de faux dans le document vrai, distinguer ce qu'il peut y avoir de vrai dans le document faux »¹.

La critique de la connaissance historique a depuis un certain temps contraint l'historien à la modestie. Le passé, objet de l'histoire, n'est connaissable finalement qu'à travers les traces laissées par les gens qui l'ont vécu à des titres divers. Donc l'idée même d'une possible observation directe, d'une manière ou d'une autre, n'est finalement qu'une illusion, une reconstruction. Comme, par exemple, celle que présente le film *Titanic* : la reconstruction est plausible ; on peut, grâce aux sources et à divers témoignages, reconstituer le cadre matériel de l'événement, mais sa trame demeure toujours directement hors d'atteinte, hormis l'accident fatal et l'épave retrouvée au fond de l'océan. Comme l'écrit le sociologue Jean-Claude Passeron, l'histoire est « un travail sur des objets perdus »². Le savoir historique aura toujours comme caractéristique d'être conditionnel et temporaire. Il se construit en quelque sorte à travers les générations successives, à la fois d'historiens et à la fois de sources.

Même si, de nos jours, l'historien travaille plus volontiers sur les « problèmes » exprimés sous forme de séries d'hypothèses, à la base le travail de l'historien est aussi de toujours tenter d'établir ses faits et de les vérifier. Ceci parce que les sources qu'il utilise ne font pas, dans leur témoignage, de distinction entre fait et opinion. Mais, à son tour, le fait lui-même pose problème. Dans un petit essai remarquable paru en 1948, sous le titre de *Trois essais sur histoire et culture*, Charles Morazé posait la question « qu'est-ce qu'un fait »³? Les faits sont-ils la plus petite quantité d'histoire pouvant exister à l'état libre ? Même si on ne croit plus à cela et que la définition du fait historique a été bien nuancée depuis, en partie par la prise de conscience de la difficulté d'apprécier un fait précis et surtout du rôle actif joué par l'historien dans le choix de certains paramètres, il existe un consensus dans la discipline, et l'établissement du référentiel factuel constitue l'une des premières opérations du travail historique. Et c'est autour de cette dernière opération que le processus d'évaluation intervient pour l'historien.

L'historiographie est la clé de l'érudition sur un sujet donné. C'est par une sélection — impliquant ici véritablement une évaluation — que l'on arrive à déterminer graduellement non seulement l'ensemble des faits et événements qui nous intéressent, mais aussi les grands corpus de sources utilisés par les devanciers. Ainsi, l'historiographie mène aux sources connues et permet souvent d'en déterminer de nouvelles. Mais l'examen de l'historiographie d'une question ne constitue, de fait, que la première opération globale d'évaluation. L'historien doit jauger la valeur de tous les travaux qu'il utilise et qui informeront sa

démarche. Cette opération est généralement difficile car la connaissance même du sujet nous vient des travaux existants. Quels sont les auteurs fiables, quels sont leurs biais, quels événements ont-ils privilégiés par rapport à d'autres, laissés volontairement en retrait ?

L'historiographie mène aussi à un ensemble de questions qui permettent de définir une problématique. Et, ici encore, ce travail éclairera l'évaluation des sources qui seront utilisées ou écartées, ou encore expliquera la hiérarchisation des sources qui sera faite. Ces deux opérations, examen de l'historiographie et établissement du questionnement historique, ou, si l'on préfère, de la problématique, mènent à la sélection des faits à vérifier ou à établir et conditionnent l'évaluation des archives disponibles.

Ici il faut évoquer le rôle de la méthode critique en histoire, qui est centrale dans le travail. Sans entrer dans le détail, rappelons simplement que cette méthode repose sur une systématisation de l'examen des éléments d'un problème et d'une source donnés. C'est la partie cruciale de la recherche qui cherche à établir le lien entre les questions posées et les réponses espérées — mais pas toujours en provenance des archives. Une fois le travail d'archives terminé, il faut remettre tout cela en perspective.

2. Un exemple : la fondation de Ville-Marie

Les trente ou quarante premières années de l'histoire de Montréal présentent un cas intéressant qui illustrera mon propos. Cette période n'a pas beaucoup attiré les historiens ces dernières années, sauf Marcel Trudel qui y a consacré quelques ouvrages et Louise Dechêne. Je m'étais toujours demandé pourquoi Louise Dechêne, dans sa remarquable monographie sur le XVII^e siècle montréalais⁴, avait choisi de faire commencer son enquête après la période dite héroïque, et j'ai compris en commençant à étudier l'historiographie et le corpus de sources pour une synthèse de l'histoire de Montréal que j'ai présentement en chantier.

C'est que l'historiographie s'est largement fixée avant les années cinquante, de fait entre les années 1870 et 1940, et n'a jamais été sérieusement critiquée depuis. La première date correspond aux travaux pionniers du sulpicien français Étienne-Michel Faillon (1799-1870), qui inspirera tous les travaux sur l'histoire de la fondation de Montréal. Il entreprend une vaste synthèse de la Nouvelle-France, qu'il prévoit en 10 volumes, mais il n'en publiera que trois, édités entre 1865 et 1867 et qui couvrent la période s'arrêtant à 1675. Soit justement vers la fin de la période héroïque.

Cette historiographie, dominée par les idées de Faillon, propose une vision éminemment pieuse, une véritable hagiographie. Postulant la prééminence des intentions évangéliques des découvreurs du Canada depuis Jacques Cartier, Faillon oppose la quasi-trahison de ces intentions par les gouverneurs successifs qui sont à Québec et qui laissent les préoccupations mercantiles prévaloir, à la pureté de l'entreprise de Jérôme Le Royer de la Dauversière qui rêve d'une utopie chrétienne sur l'île de Montréal et qui envoie une expédition dirigée par Chomedey de Maisonneuve et Jeanne Mance fonder Ville-Marie en 1642. Il s'agit, rappelons-le, d'une histoire éminemment pieuse : Ville-Marie est une ville de Saints, écrira vers la fin du XVII^e siècle Mère Marie Morin, l'annaliste des religieuses de la Congrégation⁵.

Cette historiographie repose en fait sur un ensemble de textes véritablement canoniques, témoignages écrits pour la plupart après coup et qui sont le produit d'un siècle de mystiques. Il faut relire cet opuscule publié à Paris en 1643 et qui s'intitule joliment *Les Véritables motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle France*, pour comprendre la profondeur des convictions religieuses des fondateurs et le caractère systématique de leur plan. Par la suite, deux autres récits serviront de base, soit *L'histoire du Montréal* de François Dollier de Casson⁶, supérieur des sulpiciens à Montréal et qui rédige ce manuscrit en 1672, et finalement les *Annales* de Sœur Marie Morin, manuscrit rédigé à la fin du XVII^e siècle et qui fait la chronique de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Le but des deux derniers récits est tout simplement l'édification du lecteur comme n'en font mystère ni Dollier de Casson, ni Sœur Morin. Les éléments clés de l'histoire montréalaise reposant sur ces sources et les historiens successifs ayant repris les principaux éléments de ces récits véritablement fondateurs, l'historiographie du Montréal de la période héroïque présente une belle unanimité. Pourtant, en regardant différemment, de véritables trous apparaissent dans la trame du récit : qui sont vraiment Chomedey de Maisonneuve ou Jeanne Mance ? Quelle est leur action exacte ? Y a-t-il échange de fourrures dès la fondation de la ville ? Quel est le rôle des Amérindiens ? Voilà quelques-unes des questions posées par l'historiographie actuelle.

Dans ce contexte, les événements comme les faits sont difficiles à établir. Prenons, par exemple, les relations avec les Amérindiens, incontournables et fondamentales à cette époque. C'est Dollier de Casson qui constitue la source la plus loquace. Cependant, en y regardant de près, les Amérindiens de Dollier de Casson sont présentés un peu comme des

personnages d'opérette, mis de l'avant beaucoup plus pour mettre en valeur la bravoure et la ténacité des premiers colons et montrer le triomphe du projet devant les forces de l'adversité. Dans cette perspective d'ailleurs, Dollier de Casson ne manque pas de montrer les Iroquois sous un jour des plus féroces et de souligner leur duplicité de caractère. Les Amérindiens alliés ne s'en tirent guère mieux et sont souvent décrits comme pleutres et encombrants. Il y a dans le texte de Dollier de Casson une véritable phobie des Iroquois et une méfiance viscérale à l'endroit des Amérindiens en général. Et, depuis la découverte du manuscrit du sulpicien au XIX^e siècle et sa première publication en 1868, tous les historiens de Montréal réduisent les relations avec les Amérindiens aux rencontres et aux descriptions soigneusement sélectionnées par Dollier de Casson en 1672.

Comment connaître les réponses, les pister et les établir ? Le problème vient de la rareté des sources ou plutôt de l'unicité et de l'exclusivité de l'utilisation des récits employés par l'historiographie traditionnelle. Par exemple, l'historien John Dickinson a permis de nuancer la vision apocalyptique des relations Français-Iroquois issue du récit de Dollier de Casson en allant vérifier, dans les registres paroissiaux, l'incidence de la mortalité causée par les guerres iroquoises telle qu'enregistrée au jour le jour⁷. Il en ressort un portrait plus nuancé. Bien sûr, un scalp est un scalp et aucune justification ou comparaison transculturelle plus ou moins anachronique ne peut masquer la réalité du poteau de torture mais, cela dit, il demeure que les relations avec les Amérindiens ne sont pas uniformes et sont marquées par des tensions, des évolutions qui aboutiront d'ailleurs à la paix de Montréal en 1701. Quant à l'action de Chomedey de Maisonneuve, un examen de la reconstitution du parcellaire montréalais original permet de mettre en doute ses compétences comme agent colonisateur et comme organisateur de l'espace : il faut en effet attendre l'opération menée par Dollier de Casson en 1672 pour voir apparaître les premières voies et une première mise en ordre des concessions rurales⁸.

Cet exemple illustre la nécessité de procéder à l'évaluation des sources, ne serait-ce que pour permettre à l'historien de prendre un peu de recul par rapport aux éléments structurants d'un récit canonique quelconque et de favoriser une mise en perspective de l'événement. Par la suite, il devient plus facile de faire un réexamen complet des sources, un peu à la manière dont l'historiographie sur les Amérindiens a procédé durant les vingt-cinq dernières années : le travail se fait à partir des mêmes sources classiques, mais la

considération ne porte plus alors sur une lecture linéaire du texte comme élément univoque de connaissance directe, mais bien sur le texte comme un indice qu'il faut déchiffrer.

3. Le processus d'évaluation et la connaissance

Finalement, la connaissance progresse grâce à l'approche critique qui seule permet de procéder à l'évaluation. Évaluation des connaissances d'abord, évaluation des archives ensuite. C'est en posant de façon incessante la question de la base et de l'origine des affirmations factuelles des textes anciens, qu'elles soient de nature historiographique ou archivistique, que la connaissance peut arriver à progresser.

Dans un premier temps, ce questionnement s'applique à l'historiographie. Cet examen permet un tour d'horizon plus vaste qui peut faire voir les grands axes des explications, lequel permet à son tour de jeter un regard sur les sources utilisées systématiquement et les sources négligées tout aussi systématiquement.

Par la suite, l'inventaire des sources amène l'historien vers les archives et les musées et là, il doit évaluer les différentes possibilités qui s'offrent à lui. Ainsi, sa documentation est-elle de nature purement archivistique ? Ou, formulé autrement, le problème analysé n'est-il connaissable qu'à travers des archives écrites de facture classique ?

Ce questionnement mène à son tour à une meilleure utilisation d'autres types d'archives, qu'il s'agisse d'artefacts ou d'écofacts. Jusqu'à maintenant, l'histoire a privilégié les archives écrites, et cela pour de bonnes raisons : issus d'une civilisation qui repose sur l'écrit, les textes sont des témoins dont les historiens n'ont pas fini d'épuiser toutes les possibilités de documentation. Mais, à côté, existent des témoignages non écrits dont l'apport peut s'avérer essentiel sinon indispensable. Depuis le développement de l'histoire matérielle et de celle de la vie quotidienne, renouant en quelque sorte avec les apports de l'archéologie et ses méthodes, la connaissance historique puise abondamment dans ce matériel, comme elle peut le faire aussi à travers les œuvres d'art d'ailleurs. De la même façon, un plan ou les traces d'un parcellaire dans un paysage peuvent être révélateurs et s'avérer un complément indispensable à la mise en œuvre des archives écrites.

Toutefois, il ne faudrait pas que l'historien aborde ces nouvelles sources uniquement avec l'enthousiasme et la foi du néophyte mais, au contraire, s'assure qu'elles soient passées

elles aussi au crible de la méthode critique. Et, pour mener à bien cette opération, il doit s'assurer de sa capacité à les déchiffrer et à les interpréter.

Conclusion

L'évaluation en histoire se situe donc au cœur de la démarche scientifique de l'historien et constitue un processus indispensable. En effet, ce processus est à la base même du progrès des connaissances, tant en amont de l'opération de recherche en archives proprement dite, au moment donc de l'examen critique de l'historiographie, qu'en aval, alors qu'il faut choisir quelles sources apparaissent comme les plus pertinentes pour répondre aux hypothèses de départ. En définitive, la qualité d'un travail historique dépend de celle de son opération d'évaluation.

¹ Léon-E. Halkin. *Initiation à la critique historique*. 4e édition. Paris, Armand Colin, 1973: 62.

² Antoine Prost. *Douze leçons sur l'histoire*. Paris, Le Seuil, 1996: 70.

³ Charles Morazé. *Trois essais sur histoire et culture*. Paris, Armand Colin, 1948.

⁴ Louise Dechêne. *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*. Paris, Plon, 1974.

⁵ Marie Morin. *Histoire simple et véritable. Les annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1659-1725*. Édition critique par Guylaine Legendre. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1979: 96.

⁶ François Dollier de Casson. *Histoire du Montréal*. Nouvelle édition critique par Marcel Trucel et Marie Baboyant. Montréal, Hurtubise HMH, 1992.

⁷ John A. Dickinson. « La guerre iroquoise et la mortalité en Nouvelle-France, 1608-1666 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 36,1 (1982): 31-54.

⁸ Jean-Claude Robert. *Atlas historique de Montréal*. Art Global/Libre Expression, 1994.

SÉANCE 3

LA RÉALITÉ INTERNE DE L'ÉVALUATION DES ARCHIVES

L'impact des archives électroniques sur la fonction d'évaluation

*Kenneth Thibodeau, Ph.D., Director
Electronic Records Programs
National Archives and Records Administration, U.S.A.*

1. Trente ans d'expérience dans l'évaluation des archives électroniques aux Archives nationales des États-Unis

Avant de parler de l'évaluation des archives électroniques, je vais esquisser l'histoire des archives électroniques aux Archives nationales des États-Unis. Actuellement, les Archives nationales font partie d'un organisme qui s'appelle le National Archives and Records Administration (NARA). Les activités de la NARA à propos des archives électroniques datent de 1968 lorsqu'on a établi un groupe de travail pour examiner si les données lisibles par machine avaient une valeur historique. Nous avons donc trente ans d'expérience avec les archives électroniques. On ne pourrait point prétendre qu'il s'agit d'une histoire de progrès ininterrompu. Mais nous avons fait des progrès dont je donnerai quelques indications ci-dessous.

La première fois que la NARA a considéré que des documents électroniques avaient une valeur permanente était en 1971. Il s'agissait d'une base de données numériques. Jusqu'ici, la plupart des séries électroniques que nous avons jugées comme étant permanentes sont toujours des bases de données. Il s'agit surtout des statistiques de la vie sociale et économique, telles que les recensements de la population, de l'industrie et de l'agriculture, les chiffres de l'importation et de l'exportation, et aussi des études psychologiques et épidémiologiques. Mais il y a aussi diverses bases de données que les organismes du gouvernement fédéral utilisent dans la poursuite de leurs missions ; par exemple, des systèmes d'information pour contrôler les permis, régler le commerce, gérer l'immigration, tenir les comptes des prêts que le gouvernement fait aux petits commerçants, surveiller les opérations militaires, telles la guerre au Vietnam et l'invasion de la Grenade, et mener des

enquêtes sur des affaires comme celle de l'Exxon-Valdez, le désastre de la navette Challenger, et les Independent Counsels, comme actuellement M. Walsh.¹

En somme, entre 1971 et 1997, la NARA a évalué presque 900 séries de documents électroniques comme étant permanentes. Si ces évaluations touchent surtout des bases de données, c'est que, pendant cette période, ces systèmes ont continué à s'accroître en nombre et à jouer un rôle de plus en plus important dans les transactions du gouvernement. C'est aussi que les organismes du gouvernement n'ont que rarement établi des calendriers de conservation pour les autres classes de documents électroniques. Jusqu'ici, les organismes du gouvernement gardent habituellement les autres classes de documents presque exclusivement sur support papier. Lorsque celles-ci seront évaluées, la somme des séries permanentes sera sans doute beaucoup plus grande.

Les évaluations ont entraîné des transferts d'archives aux Archives nationales. Entre 1971 et 1988, environ 5 500 fichiers d'archives électroniques ont été transférés à la NARA. Depuis, on a doublé le nombre de transferts annuels tous les deux ans. En ce moment, nous avons presque 100 000 fichiers électroniques dans les archives. Et la véritable croissance reste à venir. Nous attendons, dans les prochaines années, des transferts de plusieurs millions de fichiers du Bureau exécutif du Président des États-Unis, pour ne donner qu'un seul exemple.

2. La mise en scène : l'évaluation des archives électroniques dans le contexte du cycle de vie des documents

Pour comprendre les évaluations des documents électroniques à la NARA, il faut se référer au contexte dans lequel elles ont été effectuées. Dans ce contexte, il faut souligner deux éléments principaux : la base juridique et le cycle de vie des documents.

La loi sur les archives aux États-Unis s'appelle *The Federal Records Act*.² Ce statut définit comme document d'archives (*record*) tout article documentaire créé ou reçu par un organisme du gouvernement fédéral dans le cours de ses affaires et qui est conservé ou est susceptible d'être conservé. Un document peut être susceptible d'être conservé pour deux

¹ Une liste partielle des séries électroniques conservées aux Archives nationales des États-Unis se trouve sur le site web du Center for Electronic Records. Voir : <http://www.nara.gov/electronic>

² 44 *United States Code* 3301, et suiv.

raisons : soit pour le témoignage (*evidence*) qu'il donne de l'organisation, des fonctions, de la politique et des activités de l'organisme, soit pour les informations qu'il contient. Donc la loi exige que nous évaluions les documents de ces deux points de vue : témoignage et information. Ceci est renforcé dans les conditions que la loi impose à la conservation des documents aux Archives nationales. La loi parle à plusieurs reprises de la conservation des documents « de valeur suffisante pour l'administration, le droit, la recherche ou d'autre valeur. »

Quant à la valeur de témoignage, il n'y a pas de différence essentielle entre l'évaluation des documents électroniques et celle des documents traditionnels sur papier. Avec les documents électroniques, on trouve aussi qu'il n'y a pas toujours une différence nette entre l'évaluation axée sur la valeur de témoignage et l'évaluation axée sur la valeur d'information, et ce pour deux raisons. Premièrement, les documents ne peuvent avoir une valeur d'information que s'ils gardent leur qualité de témoins. Ceci dérive du simple fait qu'un document d'archives n'est pas compréhensible hors contexte. Les informations que livre le document dépendent des autres documents auxquels il est lié dans un fonds d'archives. Secondement, dans le cas des banques de données et des autres systèmes d'information, les documents qui ont une valeur de témoignage sont très souvent riches en informations.

Pour reconnaître la richesse des informations, la NARA a entrepris deux grandes études depuis 1991. Je ne parlerai que de la première enquête qui portait sur les banques de données principales utilisées par les organismes dans la poursuite de leurs mandats et missions. Cette étude, menée par l'Académie nationale de l'administration publique, a identifié plus de 12 000 banques de données principales. Des experts, réunis par l'Académie, ont recommandé que 480 de ces banques soient conservées aux Archives nationales pour leur valeur d'information. Les experts ont justifié ces recommandations par l'articulation des critères qui servent à signaler la richesse des informations :

- La banque peut servir à la recherche dans plusieurs disciplines, à propos de sujets variés et à plusieurs niveaux d'analyse, par exemple l'individu, la famille, et la communauté...
- Elle a rapport à des questions politiques importantes ;
- Elle contient des données longitudinales ou en série, ou bien elle peut servir de repère à d'autres bases de données ;

- Elle est riche quant au nombre, à la portée et au caractère des variables...³

En tout, ils ont détaillé quinze critères.

Je vais maintenant parler du cycle de vie des documents. Le cycle de vie des documents distingue l'évaluation des documents électroniques de celle d'autres genres de documents. Des différences apparaissent aux deux extrémités du cycle. Le *Guide pour la gestion des documents électroniques du point de vue archivistique*, que le Conseil international des archives vient de publier, exprime ces différences dans une révision du concept des trois stades de vie des documents. Au lieu des stades de documents actifs, documents semi-actifs et archives définitives, le *Guide* distingue un stade de conception, suivi d'un stade de création et d'un stade de maintien. Le stade de conception a lieu avant qu'il n'existe des documents. Selon le *Guide*,

À l'étape de la conception, on conçoit, on élabore et on met en oeuvre des systèmes d'information électroniques. Ce processus comprend l'analyse des besoins d'information et de traitement de cette information en fonction des activités courantes. Il regroupe également le choix, l'acquisition et l'installation de la technologie appropriée.

À l'autre bout du cycle de vie, l'idée d'un seul stade de maintien qui comprend à la fois le maintien des documents actifs et semi-actifs et la conservation aux archives souligne l'importance de la continuité dans la conservation des documents électroniques. L'importance de la continuité découle des problèmes de désuétude rapide de la technologie et aussi des changements qui sont effectués au cours du maintien d'un système d'information. Toujours selon le *Guide*,

Les mesures prises relativement aux documents durant leur phase active doivent être mises en bloc afin que le maintien et l'accessibilité continus des documents soient facilités une fois qu'ils ont comblé les besoins administratifs de l'auteur. De même, les mesures prises pour la conservation des archives doivent veiller à ce que les documents continuent de témoigner, de façon fiable et authentique, des activités de l'auteur.

³ National Academy of Public Administration. *The Archives of the Future : Archival Strategies for the Treatment of Electronic Data Bases. A Report for the National Archives and Records Administration.* Washington, D.C., 1991. L'autre étude portait sur les grandes banques de données dans les sciences physiques. National Research Council. *Preserving Scientific Data on Our Physical Universe. A New Strategy for Archiving the Nation's Scientific Information Resources.* Washington, D.C. : National Academy Press, 1995.

Ces différences dans le cycle de vie des documents entraînent des différences dans l'évaluation. Le *Guide* recommande que l'évaluation commence au stade de la conception:

On doit prévoir les besoins d'archivage au moment de la conception et de l'établissement des spécifications des systèmes d'information électroniques, afin que ces derniers soient effectivement en mesure de conserver des documents, que le contenu, le contexte et la structure des documents constituent des preuves fiables de l'existence des activités de l'auteur et que des documents électroniques ayant une valeur archivistique soient déterminés et maintenus.

Comme théorie, cette proposition a un certain attrait. Comme méthode, l'évaluation à ce stade peut être praticable. À la NARA, nous n'avons guère évalué au stade de la conception, simplement parce que l'archiviste a rarement l'occasion d'intervenir à ce stade. En fait, nous constatons aux États-Unis une grande durabilité dans les systèmes d'information. Des 609 bases de données que nous avons évaluées comme étant permanentes entre 1971 et 1988, il n'y en a qu'une dizaine dont les systèmes ont été terminés, et les 12 000 banques que l'Académie nationale de l'administration publique a identifiées existaient déjà.

De plus, les évaluations au stade de la conception ne peuvent pas être entièrement achevées. Par exemple, il arrive qu'un système ne sort jamais de la planification. Il se peut aussi que les modifications apportées au système après l'installation changent le caractère et donc la valeur des documents créés ou maintenus dans le système. Donc, il est nécessaire de revenir, plus tard dans le cycle de vie des documents, sur les évaluations faites au stade de la conception.

Dans l'évaluation des documents électroniques, l'archiviste doit tenir compte de l'autre bout du cycle de vie, le stade de maintien, et surtout sa dernière phase, celle de la conservation des archives définitives. Dans cette perspective, l'évaluation exige deux décisions pour arriver à déterminer si les documents doivent être conservés. D'abord, on décide si les documents ont une valeur permanente. Si oui, il faut ensuite déterminer s'il sera en fait possible de les conserver et de les diffuser. Cette décision dépend des réponses aux trois questions suivantes.

Premièrement, il faut se demander s'il est possible de faire sortir les documents du système dans lequel ils ont été créés ou maintenus. C'est évidemment nécessaire pour le transfert aux archives. Mais c'est également nécessaire même si l'on veut laisser les

documents chez l'auteur. En effet, il faut établir la possibilité de faire sortir les documents de leur système d'origine car, à travers le temps, toute la technologie sur laquelle reposent ces documents va effectivement disparaître. Éventuellement, elle ne pourra plus être supportée. S'il n'existe pas de moyens pour rompre les liens entre les documents et une technologie spécifique, ces documents ne pourront pas devenir des archives définitives.

Deuxièmement, il faut se demander si les services d'archives peuvent conserver les documents. Tandis que la première question a trait à l'origine des documents, celle-ci s'adresse à leur avenir. Ici, on s'occupe des moyens dont disposent les services d'archives pour la conservation. On doit poser cette question de deux façons. Paraît-il possible de transférer les documents à travers plusieurs générations de technologie, ou y a-t-il un problème infranchissable qui empêche de tels transferts ? Les services d'archives ont aussi des problèmes de désuétude de la technologie.

Troisièmement, il faut se demander si les services d'archives peuvent communiquer les documents aux chercheurs. Sans cela, la conservation ne sert à rien. On ne peut pas supposer qu'il sera toujours possible de récupérer les documents électroniques, même s'ils sont conservés parfaitement.

3. Des bribes et des morceaux : l'évaluation technique

Je m'éloigne maintenant des concepts pour aborder la réalité des documents électroniques eux-mêmes. À la NARA, depuis 1975, l'évaluation des documents ne s'achève entièrement que lorsque les documents jugés permanents sont transférés à la division des archives définitives. Cette dernière étape de l'évaluation consiste à vérifier que les documents qui sont transférés sont les mêmes que ceux qui ont été évalués auparavant. Cette étape, que nous appelons l'évaluation technique, est nécessaire pour trois raisons qui se rapportent aux systèmes, à l'usage qu'on en fait et aux problèmes sur le plan technique.

J'ai mentionné plus tôt que les systèmes d'information peuvent subir des changements. Je dirais même que des modifications sont presque inévitables. S'il existe un système que l'on maintient pendant un certain un temps et qui ne subit pas de modification, c'est tout à fait probable que c'est parce qu'on ne l'utilise pas, et surtout qu'on ne l'utilise pas dans la conduite des affaires. Autrement dit, un système qui réussit est un système qui

change. Les modifications ont souvent lieu à plusieurs reprises pendant la vie du système. Alors ces modifications, même si elles sont de nature purement technique, peuvent changer le caractère ou la valeur des documents que le système contient. Des modifications techniques peuvent aussi diminuer la fiabilité ou l'authenticité des documents, ou nuire à leur conservation, leur accessibilité ou leur compréhension. Tout ceci peut mettre en doute les évaluations préalables.

Même si les modifications du système n'ont aucune importance du point de vue archivistique, il faut examiner les fichiers pour découvrir si l'utilisation du système a introduit des différences importantes. Par exemple, nous avons évalué comme permanente une base de données que notre Department of State a établie pour gérer les réfugiés. Mais lorsque des fichiers ont été transférés aux services d'archives nous avons découvert que l'on n'avait rempli que très peu de champs, c'est-à-dire qu'il y avait très peu de données. Les fichiers ne valaient donc pas la peine d'être conservés. Il peut aussi arriver des changements dans les valeurs que l'on a inscrites dans les champs des variables, parfois de façon tout à fait insolite. De tels changements, qui constituent pour ainsi dire l'histoire naturelle des systèmes d'information, peuvent aussi altérer la valeur des documents.

Il y a sans doute des archivistes qui ne sont pas d'accord avec la démarche que je viens de décrire. Il y a un point de vue qui insiste sur le fait que l'évaluation est un exercice purement intellectuel qui n'a rien à voir avec les questions pratiques. À mon avis, les valeurs que l'archiviste découvre dans les documents ou qu'il leur attribue ne sont que des valeurs potentielles qui ne deviennent réelles que lorsque les archives sont communiquées. Une évaluation qui ne donne pas une assurance, au moins à un certain niveau, que les documents pourront être communiqués, est une évaluation sans effet et donc sans valeur réelle.

Évaluation et documents informatiques : problématique et défis

*Robert Nahuet, professeur adjoint
Département d'histoire
Université Laval*

Introduction

L'évaluation constitue une fonction archivistique importante, sinon incontournable, de notre discipline et de notre profession. Toutefois, elle ne saurait rester bien longtemps du côté des vœux pieux. La croissance exponentielle de la production documentaire contemporaine et l'acuité des problèmes que pose sa gestion auront tôt fait de nous amener vers des considérations d'ordre pratique, mais non exemptes de questionnement théorique. Ma communication souffrira donc de cette dialectique.

1. L'évaluation archivistique

Dans le court laps de temps qui m'est attribué, je ne peux remonter aux origines ou aux fondements conceptuels de l'évaluation, ni procéder à un tour d'horizon des diverses approches sur la scène internationale. Je vous présente donc la perspective que j'entends privilégier. D'emblée, j'opte pour une approche par le haut, c'est-à-dire partant de l'organisation, de sa mission, de ses fonctions, de ses activités pour enfin évaluer sa production documentaire. Ainsi, le contexte global de création des documents a préséance sur ces derniers.

Une étude récente de Helen Samuels (*Varsity Letters. Documenting Modern Colleges and Universities*) propose non seulement de partir de l'organisation elle-même, plutôt que de sa production documentaire (que nous qualifierions parfois de dangereusement administrative), mais surtout de sa mission et de ses fonctions fondamentales (Samuels 1992,

2). À ses yeux, il paraît essentiel de bien comprendre une organisation et ses activités afin de procéder à une évaluation et à une sélection judicieuses de ses documents. En cela, il faut prendre en compte les raisons et objectifs qui sont à l'origine de la production du document et pas seulement le document lui-même (Samuels 1992, 4). De cette façon, il apparaît urgent d'identifier clairement les activités reliées à la mission de l'organisme puis de vérifier si les documents produits reflètent bien ces activités mais surtout la mission du créateur des documents.

Dans son étude sur les universités, Helen Samuels a dressé le constat de l'abondance de la production documentaire concernant la gestion financière et du personnel. Toutefois, elle dénote l'absence de documents relatifs à des fonctions spécifiques à ce type d'institution, tels certains aspects de l'enseignement comme l'interaction professeurs - étudiants dans une salle de cours (Samuels 1992, 28).

Par conséquent, l'auteure adopte une position pour le moins critique face au flot de documents produits dans le cadre d'activités bureaucratiques. Elle appuie sa position, d'une part, sur l'abondance, sinon la surabondance, de documents produits dans le cadre de certaines activités et, d'autre part, sur l'absence d'information organique et consignée reliée à d'autres activités de l'institution universitaire.

Records are the natural by-products of many activities, but not all. Voluminous records are the product of most bureaucratic activities such as financial management and personnel administration. Few records exist, however, that capture other critical activities such as the interaction between student and teacher in the classroom, the life of the student outside the classroom, and the role of the staff. (Samuels 1992, 28)

De cette façon, Samuels indique clairement que nombre de documents ainsi créés ne sont pas liés directement à la mission d'une institution universitaire et qu'il s'avère primordial d'identifier les activités pertinentes et les archives qui en témoignent. Cette assertion relative à l'absence de documents quant à des activités liées directement à la mission de l'institution renvoie à son corollaire : la possibilité, sinon la nécessité, de créer de nouveaux documents qui se révéleraient davantage représentatifs des véritables fonctions d'une organisation spécifique, et non seulement de processus administratifs bureaucratiques et uniformisateurs.

2. La situation du document dans une totalité organique

Pour bien comprendre un document, il importe de le situer dans l'entité organique qui l'a vu naître et dans la dynamique organisationnelle qui l'a produit. En fait, avant d'être un ensemble physique, une entité quantifiable et mesurable, le fonds d'archives se révèle en tant que totalité, comme système fondé non pas directement sur les documents qui le composent mais bien davantage sur les interactions et interrelations entre ceux-ci et surtout entre ces derniers et la totalité (le fonds d'archives). La structuration de cette entité archivistique se trouve moins redevable des unités organisationnelles que des fonctions et activités du producteur de fonds et surtout de la manière dont celui-ci s'en acquitte. Dans cette même logique, le fonds se révèle totalité organique puisqu'il se veut le reflet des activités, des processus de création et d'accumulation des documents.

L'action (organisationnelle) en tant qu'acte ou geste délibéré s'avère empreinte d'efficacité et de pragmatisme sans pour autant s'y limiter ou s'y confondre. À cet égard, les archives s'inscrivent dans un double processus. D'une part, elles procèdent des finalités, des buts et des objectifs de l'organisation. D'autre part, elles participent à la réalisation d'activités précises, ponctuelles et essentiellement pratiques. Il y a donc convergence entre une cohérence de sens fondée sur les finalités et les buts et une pertinence pragmatique marquée du sceau de l'efficacité. L'information organique et consignée, avant d'être témoignage, se révèle ressource utile et utilitaire. Sous cet aspect, le dossier s'avère constitué « pour produire un effet ».

Par conséquent, les archives et le fonds d'archives se situent dans une perspective nettement dynamique fondée sur l'action. Ainsi, « les archives ne doivent pas être considérées comme une matière inerte, détachée du milieu de leur création. Elles sont le fruit d'une action humaine organisée qui se démultiplie, se segmente sans que jamais s'estompe l'unité originelle du projet initial » (C. Laroche 1971, 1). Le fonds serait ainsi constitué de la totalité de ces actions concertées ; en ce sens, « le document d'archives est une écriture insérée dans une action qui lui donne son sens [...] [et] le fonds d'archives sera l'ensemble des dossiers susceptible de s'insérer lui aussi dans cette action qui lui donnera son sens. Le fonds serait ainsi l'ensemble de dossiers ayant le même signifié pragmatique » (C. Laroche 1971, 33).

Le sens d'un document n'est octroyé que par son inscription, son intégration à la globalité du fonds et par sa participation à la logique d'une action globale. Loin d'être une structure ou une ossature inerte et simple, le fonds d'archives est à l'image d'un réseau de communication et de coopération. Ce réseau ne peut être identifié uniquement à un organigramme mais repose davantage sur la « configuration d'une action déterminée » (C. Laroche 1971, 42).

Les documents participent à un processus, s'inscrivent dans une activité qui intègre l'action de plusieurs entités administratives, groupes, comités et individus. Le document est initiateur ou produit d'une action administrative, d'un processus de gestion et de mise en œuvre. De cette façon, l'évaluation archivistique doit prendre place dans ce cadre organique.

3. Documents informatiques et changements organisationnels

Le déploiement des technologies informatiques a profondément modifié le mode de création et de circulation de l'information organique et consignée. Dorénavant, toute personne dotée d'un micro-ordinateur peut créer des documents, selon des formats et des contenus non normalisés et, si elle est reliée en réseau, son document peut rejoindre un nombre astronomique de destinataires. Par ailleurs, ce document informatique nouvellement créé n'est aucunement lié au plan de classification de l'organisme et ne possède aucune durée de conservation reconnue officiellement.

De plus, les nouvelles technologies de l'information et de la communication affectent les pratiques archivistiques. Ainsi, elles permettent d'acheminer de l'information sans tenir compte des structures d'autorité hiérarchiques ; les gestionnaires ont dorénavant accès à l'information brute (non synthétisée). Ces nouvelles technologies sont à l'origine d'une nouvelle circulation de l'information tant à l'interne qu'à l'externe ; de fait, elles accélèrent la prise de décision. Ces technologies ont également permis la création de nouveaux types de documents : bases de données relationnelles et documents multimédias intégrant des liens hypertextes ainsi que l'image et la voix.

4. Évaluation des documents informatiques : quelques points de repère

Nul ne saurait dénier la pertinence d'appliquer les principes archivistiques à la gestion des documents informatiques. De cette manière, la sélection prend un caractère incontournable afin d'éliminer les documents inutiles et ainsi accroître la rapidité de l'accès à l'information. Pour les documents informatiques, à l'instar de tout autre type de documents, l'évaluation se structure autour de leur cycle de vie ; c'est donc sous les auspices des calendriers de conservation que l'utilisation et l'élimination des documents s'avèrent régies.

Depuis 20 ans, les critères d'évaluation des documents informatiques ont passablement évolué. Ainsi, en 1978, Charles M. Dollar prônait la séparation de ces documents de l'ensemble de la production documentaire et leur évaluation à l'aune de critères distincts. Par la suite, d'autres auteurs ont mis l'accent sur une perspective davantage holistique, mais prenant en compte des éléments essentiellement techniques concernant les documents informatiques. Cependant, dès la fin des années 80, le contexte de production de ces documents devient un critère incontournable auquel vient se greffer celui de l'imputabilité (*accountability*).

Durant les deux dernières décennies, la gestion des documents informatiques a vu poindre des problèmes d'importance interpellant aussi bien les praticiens que les théoriciens. Mentionnons, entre autres : l'authenticité, la fidélité, la complétude, l'intégrité du document numérique, sa liaison avec le contexte original de production, la constitution des métadonnées, la préservation de la structure de l'information.

Par ailleurs, l'évaluation des banques de données relationnelles pose des problèmes particuliers : quelle unité s'avère détentrice de l'exemplaire principal ? Cette notion est-elle encore pertinente et applicable ? À quel niveau de la banque de données l'évaluation doit-elle se faire : l'ensemble de la base de données, les fichiers, les enregistrements ? L'évolution de plus en plus rapide des équipements et des logiciels fait en sorte qu'ils tombent en désuétude après peu de temps.

Ces problèmes ou interrogations ne sont pas pourtant sans réponses, des pistes de solution se font jour. Certains prônent l'intégration de spécifications aux systèmes informatisés permettant d'y greffer des exigences fonctionnelles et archivistiques. D'autres

soulignent le caractère indispensable de conserver l'information, son contenu, sa structure et son contexte. Une volonté indéniable existe afin d'assurer l'indépendance (non-dépendance) de l'information face aux logiciels et équipements. Il appert également que l'évaluation doit être menée prioritairement sur le type d'activités qui a présidé à la création des documents plutôt que sur les documents eux-mêmes, mettant ainsi à l'avant-scène l'étude de l'organisation, sa mission, son mandat, ses fonctions et ses activités. Cette approche holistique permet de relier organiquement les documents informatiques à l'ensemble de sa production documentaire.

5. Problèmes et défis actuels : méandre terminologique et incidences pratiques

Le lecteur francophone s'intéressant à la gestion des documents informatiques est tout d'abord surpris de la diversité des termes employés, notamment pour désigner le vocable « document ». Rappelons simplement l'emploi des mots *archives* et *manuscripts* pour désigner des archives historiques d'origines différentes, alors qu'en français un seul terme évoque cette même réalité des documents à conserver en permanence. Cependant, la question terminologique prend une acuité particulière puisqu'il faut dorénavant distinguer les *records*, *non-records*, *pre-records* et *documents*. Pour reprendre une expression de Michel Duchein, je crois que l'archivistique se retrouve dans une tour de Babel.

D'entrée de jeu, la distinction entre *records* et ce qui ne l'est pas nous apparaît pertinente et logique. Ainsi, elle permet d'identifier et de circonscrire l'information organique. Cependant, cette information organique, pour accéder au statut de *record*, doit circuler à l'intérieur de l'organisation. (Qu'en est-il alors de ses lettres patentes et de ses documents constitutifs ?) De plus, le terme *record* ne renvoie pas seulement au document propre - à l'image d'un élément isolé ou isolable - mais surtout à ses interrelations avec les autres composantes du fonds. Il doit également s'inscrire dans un processus administratif. Bref, pour être qualifié de *record*, le document doit donc répondre à une série de critères.

Si vous me permettez l'analogie suivante, quoique réductrice, la notion de *record* face à celle de *non-record* pourrait s'apparenter à la distinction que certains établissent entre, d'une part, l'information et, d'autre part, les données brutes non traitées. À ce titre, le document informatique ou *record* s'avère inséparable de la structure, du contenu et du contexte dans lequel s'inscrit l'information. Pour certains auteurs - notamment Robert L. Sanders - le terme

non-records désigne l'ensemble des multiples exemplaires d'un même document, alors que les *pre-records* sont des documents en gestation qui, bien sûr, n'ont pas encore atteint le stade de *record* bien qu'ils puissent circuler allègrement entre collègues.

Je terminerai ici cette analyse terminologique et sémantique en soulignant que le terme *record* ou « document véritable » entend désigner l'information organique produite ou reçue par une institution ou une entreprise dans le cadre de ses activités officielles et que cette information doit être communiquée ou transmise à quelqu'un à l'interne ou à l'externe.

Quelles sont donc maintenant les incidences de ce « problème » terminologique ? En fait, ce questionnement théorique entraîne des répercussions pratiques d'importance. Doit-on prendre au pied de la lettre la définition de *record* et lui associer automatiquement notre terme « document » en tant qu'information organique et consignée ?

Premièrement, la gestion de documents ne circulant pas à l'échelle institutionnelle échappera-t-elle aux archivistes historiques et aux gestionnaires de documents, puisqu'il ne s'agit pas là de *records* ? Deuxièmement, la responsabilité de la gestion des multiples versions d'un document peut-elle encore être assumée par les responsables des documents actifs et semi-actifs, soi-disant parce que ces versions n'ont pas encore atteint le stade ou le statut de *record* ?

Troisièmement, l'information contenue dans les multiples et immenses banques de données relationnelles et supra-institutionnelles peut-elle être identifiée, circonscrite, délimitée et évaluée dans le temps et dans l'espace ? Par conséquent, le spécialiste de l'information organique et consignée pourra-t-il élaborer une durée de conservation pour un ensemble d'informations structurées dans cette banque ? Est-il encore possible d'y déterminer le détenteur de l'exemplaire principal ? Mais surtout, si la définition de document, telle qu'elle apparaît dans la Loi sur les archives, s'avère inopérante et inapplicable pour les grands systèmes informatisés et plus particulièrement pour les banques de données relationnelles, une part essentielle de l'information organique et consignée risque d'échapper à toute évaluation de la part des gestionnaires de documents et des archivistes. En cela, seuls les informaticiens et les spécialistes des systèmes d'informations organisationnels (S.I.O.) auront le loisir de s'y pencher. Ainsi, une partie importante de ce patrimoine informationnel sera relégué à l'oubli ou sombrera dans une anarchie incontrôlée.

6. Organicité et représentativité des corpus documentaires

Il y a quelques années, la représentation d'un fonds d'archives se limitait à une entité physique, soit à une suite logique de dossiers fruit d'un même créateur. La réalité des corpus documentaires multimédias nous a forcés à rajuster notre compréhension de cette entité archivistique. Ne sommes-nous pas aujourd'hui face à un dilemme semblable concernant les documents informatiques, mais surtout en ce qui touche leurs interrelations et leurs liens avec les documents sur d'autres supports ?

En fait, au-delà des douloureux problèmes concernant l'authenticité des documents informatiques, leur complétude, leur imputabilité, leur caractère probant et de témoignage, leur « traçabilité », le cadre de référence premier demeure lié aux concepts de fonds et de respect des fonds. Ces concepts constituent le point d'ancrage d'une entité dynamique en évolution, interagissante et en constante relation avec l'environnement. Le fonds d'archives reflète la cohérence d'ensemble de l'organisation alors que le principe de respect des fonds traduit les particularités de ses composantes et leur articulation.

Pour leur part, les documents répondent à des besoins pratiques et utilitaires. Mais en même temps, ils participent à des processus et s'inscrivent dans une finalité pragmatique fondée essentiellement sur l'action. Ils sont intimement liés aux prises de décision et aux pratiques administratives des organisations contemporaines. En cela, ils s'avèrent influencés par les procédures bureaucratiques de ces dernières.

Par conséquent, il importe d'utiliser des balises qui jalonnent le processus d'évaluation : l'organicité et la représentativité d'un corpus documentaire produit. Si le caractère organique d'un ensemble de documents se vérifie à l'aune de la mission et des activités principales d'une organisation, sa représentativité exige davantage de circonspection. Le caractère représentatif d'un groupe de documents évoque sa capacité à exprimer l'essentiel des activités dont il se veut le reflet, à la manière d'un échantillon qui possède la même nature, la même structure et la même finalité que l'ensemble tout entier. Pour faire image, la non-représentativité d'un fonds s'incarnerait dans la décision d'une entreprise d'aviation de ne conserver que les documents de gestion au détriment des documents d'exploitation qui mettent en œuvre son activité principale : la construction d'avions.

En somme, bien que tous les documents produits dans le cadre de la mission de leur producteur soient organiques, on peut toutefois s'interroger sur leur capacité à refléter fidèlement ses activités spécifiques fondamentales. À ce titre, les documents informatiques n'échappent aucunement à ce questionnement incontournable.

Conclusion

Documents numériques et évaluation : des changements paradigmatiques

En simplifiant à peine, on peut définir un paradigme comme un ensemble de notions, de concepts, de valeurs et de croyances qui constituent une grille d'analyse de la réalité. À cet égard, peut-on mentionner que la gestion des documents informatiques représente et exige un changement radical de paradigme ? Je crois que oui. Mais cette transformation paradigmatique ne concerne pas les fondements, les principes, les méthodes et les pratiques de l'archivistique contemporaine qui demeurent tout à fait pertinents, valables, nécessaires et incontournables. Le changement de paradigme concerne bien davantage le « paysage mental », les représentations des acteurs/décideurs institutionnels et sociaux face à notre discipline et à notre profession.

Car les archivistes - au sens global du terme - ont l'habitude de travailler en concertation avec les autres professionnels au sein des organisations contemporaines. Toutefois, il ne va pas de soi ou, tout au moins, ce n'est pas encore naturel que les décideurs institutionnels fassent appel à notre expertise pour la gestion des documents informatiques. Sans le savoir, et c'est bien là le drame, en ces périodes de compressions budgétaires, de quête d'efficacité et d'efficience, ils privent les organisations d'une de nos compétences essentielles, à savoir notre capacité à procéder à l'évaluation de l'information organique et consignée sur tous supports.

Bibliographie

AUSTRALIAN COUNCIL OF ARCHIVES. « Corporate Memory in the Electronic Age : Statement of a Common Position on Electronic Recordkeeping ». <http://www.aa.gov.au/AAWWW/ProAssn/ACA/Corpmenw.htm>. 9 p.

COX, Richard J. « Re-defining Electronic Records Management ». *Records Management Quarterly*, vol. 30, no 4 (octobre 1996) : 8-13.

DURANTI, Luciana. « The Thinking on Appraisal of Electronic Records : Its Evolution, Focuses, and Future Directions ». *Janus*, no 2 (1997) : 47-67.

LAROCHE, Carlo. « Que signifie le respect des fonds? Esquisse d'une archivistique structurale ». *La Gazette des archives*, supplément au numéro 73, (1971) : 57 p.

McDONALD, John. « The Records Management Community : A Framework for Renewal. <http://www.dfait-maeci.gc.ca/rmi-igd/corecomp.htm>. 6 p.

MENNE-HARITZ, Angelika. « Framework and Aims of Appraisal ». *Janus*, no 2 (1997) : 8-17.

SAMUELS, Helen Willa. *Varsity Letters. Documenting Modern Colleges and Universities*. Metuchen, N.J., SAA/Scarecrow Press, 1992.

SANDERS, Robert L. « Record, Pre-Record, Non-Record ? » *Records Management Quarterly*, vol. 28, no 3 (juillet 1994) : 52-57.

SANDERS, Robert L. « The Future of Bureaucracy ». *Records Management Quarterly*, vol. 31, no 1 (janvier 1997) : 44-52.

SKUPSKY, Donald S. « Legal and Operational Definitions of a Record ». *Records Management Quarterly*, vol. 29, no 1 (janvier 1995) : 39-47.

WILSON, Bruce. « Systematic Appraisal of the Records of the Government of Canada at the National Archives of Canada ». *Janus*, no 2 (1997) : 23-34.

Évaluation et sélection du matériel audiovisuel : pouvoir et limites

*Marielle Cartier, directrice générale
Alliance pour le patrimoine audiovisuel canadien*

Introduction

C'est un intérêt de longue date qui m'amène à m'exprimer sur ce sujet aujourd'hui. J'ai occupé pendant de nombreuses années le poste de Chef des collections audiovisuelles et de référence à l'Office national du film (ONF), et j'étais confrontée quotidiennement à la question de rétention ou de destruction de documents audiovisuels produits par les producteurs de la maison souvent disparus et ne laissant aucune trace d'information sur le matériel.

Je commencerai mon propos en vous rappelant une dure réalité : à chaque minute qui s'écoule, des archives audiovisuelles sont produites, à la télé et à la radio surtout car la production est quotidienne, mais aussi au cinéma et dans le domaine sonore.

Qu'est-ce qu'on acquiert et qu'est-ce qu'on sélectionne, que l'on soit producteur, responsable d'un centre d'archives ou archiviste aux Archives nationales ?

Le rapport *Patrimoine en péril*¹, qui est à l'origine de la création de l'Alliance pour le patrimoine audiovisuel canadien, recommande :

¹ *Patrimoine en péril : Options stratégiques pour assurer la protection et l'accès à notre mémoire audiovisuelle*. Groupe de travail sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine audiovisuel canadien. Juin 1995. 51 p.

² Recommandation no 3.

que les intervenants identifient les éléments du patrimoine audiovisuel du Canada en fonction de principes et de critères généraux de sélection révélateurs des valeurs de la société canadienne et applicables aux documents à contenu canadien produits par des Canadiens et jugés d'importance pour les Canadiens.²

Il recommande aussi :

que tous les intervenants établissent des méthodes visant à identifier et à choisir les éléments audiovisuels de valeur durable, appartenant tant à leurs fonds actuels qu'aux productions courantes et futures.³

Je concentrerai donc mon propos sur quelques problématiques rattachées au processus d'évaluation/sélection des archives audiovisuelles, et je terminerai par quelques mots sur les critères utilisés de façon générale.

1. Les pouvoirs et limites - quelques problématiques

Cet énoncé de principe des auteurs du rapport *Patrimoine en péril* soulève certaines problématiques fondamentales, lesquelles sont tantôt similaires à celles d'autres types de documents mais parfois caractéristiques des documents audiovisuels.

1.1 La valeur et la raison d'être d'un document

Parce qu'il a été créé et parce qu'il existe, un document a une raison d'être, une valeur pour quelqu'un à un moment donné dans le temps ; il répond donc à un besoin. Mais sa valeur réelle découle de sa rétention, de la décision que prend un individu, archiviste, gestionnaire de l'information ou autre responsable, quant à la détermination de la longueur de vie d'un document à l'intérieur du processus de rétention.

Sa valeur ultime est donc déterminée par le gestionnaire de collections qui lui attribue une raison d'être et décide de sa conservation ou de sa destruction en fonction d'une série de principes ou de critères dictés par la nature et la mission de l'organisme, par des considérations d'ordre économique ou politique ou tout simplement par le jugement et la connaissance de ceux à qui l'on confie la gestion des collections.

³Recommandation no 4.

On constate alors la responsabilité énorme que l'on confie à ces gestionnaires à qui il revient de définir ce qui constitue le patrimoine audiovisuel d'un pays. D'où l'importance de s'assurer que ces gestionnaires possèdent la formation, les connaissances, le jugement éclairé et objectif et surtout le sens de la prospective requis pour effectuer les choix de conserver ou de détruire le matériel déposé.

1.2 L'art de bien choisir - L'intérêt ou l'importance nationale, provinciale, régionale et locale et une vision du futur. Quels documents ont une valeur patrimoniale ?

Les archives audiovisuelles sont un reflet très exact et constant de la réalité d'un pays.⁴ Elles documentent quotidiennement les activités sociales, politiques, économiques, culturelles et artistiques, de même qu'elles traduisent les particularités géographiques, climatiques et ethniques de notre pays et ce, selon la teinte et le ton des époques.

À l'heure des technologies de l'information et des archives virtuelles, il est de plus en plus évident qu'un meilleur partage des rôles et responsabilités entre les différents organismes et institutions qui conservent des documents, s'impose. L'accès à l'information et aux documents eux-mêmes est maintenant grandement facilité par les technologies numériques et les différents véhicules de communication.

La quantité de documents produits dans le domaine de l'audiovisuel, leurs particularismes pour ne pas dire leur régionalisme lorsqu'il s'agit d'actualités, de reportages, de performances musicales, de documents cinématographiques, exigent une rationalisation au niveau de leur conservation. L'existence d'institutions de conservation régionales ou spécialisées permet cette concertation et ce partage des rôles et responsabilités. Il appartient à ces institutions de définir leur champ de conservation, donc d'acquisition, d'évaluation et de sélection en fonction de paramètres clairement identifiés. La définition du patrimoine est alors fonction de considérations établies selon les particularités institutionnelles. Car pourquoi conserver à plusieurs endroits les mêmes documents ?

⁴ On entend par archives audiovisuelles, des documents d'information de toute forme, sans égard au support ou au média ; ce sont des images en mouvement (films et vidéos), des enregistrements sonores et des productions radio et télé, tous médias confondus (sauf les images fixes comme les photographies).

Il en va de même des organismes d'enseignement et de recherche, des musées qui conservent davantage le matériel qui leur sera utile à des fins pédagogiques, de consultation par les chercheurs ou de diffusion.

Les organismes commerciaux conservent pour leur part, le matériel ayant une valeur de réutilisation ou de rediffusion : par exemple, les plans d'archives, le matériel non utilisé dans les productions finales, constituent une ressource de plus en plus nécessaire pour recréer des témoignages du passé et ainsi les intégrer dans de nouvelles productions.

1.3 Tout ne peut et ne doit être conservé

La réalité interne des organismes dicte très souvent la démarche à suivre. Les contraintes humaines, matérielles, financières constituent de plus en plus des freins au fonctionnement des organismes et le développement des collections en subit les effets. Dans le secteur audiovisuel, la quantité de documents produits est énorme, au-delà même de ce qui est contrôlable, et ceci ne tend pas à diminuer, bien au contraire, puisqu'avec l'arrivée des chaînes spécialisées, les productions vont se multiplier.

Au cours de la dernière décennie, il y a eu explosion de productions audiovisuelles. Statistique Canada révélait qu'en 1991-1992, le Canada comptait 742 sociétés de production de films et de vidéos qui ont créé 20 000 oeuvres, une hausse de 25% en 5 ans. Le nombre d'enregistrements sonores à contenu canadien s'est accru de 46% entre 1988-1989 et 1992-1993.

Rappelons-nous que les images en mouvement et les enregistrements sonores existent depuis un peu plus d'un siècle. Un sondage fait à l'échelle mondiale parmi 500 centres d'archives dans les années 1993-1994 révélait l'existence de quelque :

74 403 500 enregistrements sonores

10 108 500 bobines de films

9 219 000 enregistrements vidéo

excluant le matériel non édité, les collections d'histoire orale, les inédits, etc. Ces chiffres illustrent bien le défi auquel sont confrontées les institutions curatrices du patrimoine dans le contexte difficile que l'on connaît.

Ceci étant dit, pour réussir le processus d'évaluation et de sélection, il est important :

- de définir et de bien connaître la mission et le mandat de l'organisation ;
- de bien comprendre l'importance de l'enjeu ;
- de s'assurer que le processus d'évaluation/sélection s'enclenche tôt dans le cycle de vie d'un document, si possible au moment de la production du document ;
- d'impliquer les producteurs dans le processus, leur collaboration étant essentielle ;
- d'éviter la redondance en consultant les partenaires institutionnels, en exploitant les technologies de l'information pour développer la concertation et le partage des ressources ;
- de privilégier la qualité et non la quantité.

1.4 Mécanismes de dépôt

Le processus d'évaluation/sélection est aussi tributaire des mécanismes mis en place pour le dépôt ; à l'heure actuelle, au Canada, les fonds d'archives audiovisuelles de quelques institutions désignées comprennent des documents acquis en vertu des articles de loi sur le dépôt légal :

- les enregistrements de musique et vidéo commerciaux sont déposés à la Bibliothèque nationale du Canada ;
- la musique enregistrée au Québec est déposée à la Bibliothèque nationale du Québec ;
- les Archives nationales du Canada sont légalement autorisées à demander toutes les formes d'enregistrements audiovisuels produits au Canada ;
- la Cinémathèque québécoise peut demander les films produits au Québec.

Des mécanismes de dépôt et des conditions rattachées aux ententes juridiques, réglementaires et financières peuvent contribuer à préserver les œuvres et productions publiées, lesquelles constituent notre patrimoine collectif.

Toutefois, un financement inadéquat n'a pas permis aux organismes d'archives reconnus d'acquérir des copies maîtresses de qualité qui auraient garanti la préservation à long terme de notre patrimoine audiovisuel canadien. Il est donc souhaitable qu'une telle condition d'acquisition soit incluse dans un mécanisme de dépôt auquel producteurs, bailleurs de fonds et conservateurs adhéreront.

De tels mécanismes de dépôt contribueraient à simplifier le processus d'évaluation/sélection et à rationaliser l'utilisation des fonds publics. Il faut toutefois s'assurer que les catégories de productions qui ne répondent pas aux définitions applicables au dépôt, telles les oeuvres artistiques, les oeuvres transmises électroniquement, les plans non montés, les documents d'histoire orale et les petites productions indépendantes, fassent partie des collections de préservation.

1.5 Un patrimoine fugitif : autres particularités du secteur audiovisuel

D'autres facteurs doivent être considérés au cours du processus d'évaluation/sélection:

- les productions audiovisuelles sont enregistrées sur de multiples formats et parfois sur des formats de multiples générations ;
- la fragilité des supports dont la durée de vie est totalement dépendante des conditions d'entreposage et de manipulation ;
- les équipements de visionnement et d'écoute deviennent rapidement obsolètes et parfois même introuvables, rendant ainsi impossible la consultation des documents ;
- la connaissance des fonds, des sources, des contextes et parfois même des documents réside dans la tête des archivistes qui sont les curateurs attitrés de ce patrimoine. Les mises à la retraite précipitées et massives ces dernières années, de même que les contraintes financières sévères et les développements technologiques souvent mal adaptés, ne permettent pas la formation d'une relève suffisamment compétente et un passage rapide et généralisé à une information électronique ;
- le défi des nouvelles technologies d'enregistrement : le traitement numérique qui est en train de révolutionner l'industrie de la production ouvre la voie à la manipulation illimitée de l'image et du son et à la reproduction transparente, chaque copie étant un original. Le contenu informatif devient le document d'archives intégral libéré du lien qui le relie à un support ou à une base d'enregistrement unique.

Alors qu'est-ce qu'on conserve : les images et les sons numérisés ou les documents originaux ?

Comment exercer le contrôle sur la production dans ce vaste univers électronique ?

Comment vérifier la propriété intellectuelle de ce matériel ?

2. Les critères d'évaluation/sélection : un aperçu

Quelques principes directeurs viennent guider le travail d'évaluation/sélection du gestionnaire de collections dans la délicate tâche de choisir le matériel qui constituera le patrimoine audiovisuel. Ces critères peuvent être utilisés selon les besoins des organismes et ne sont énumérés ici qu'à titre indicatif. Il appartiendra à chaque organisme de définir les critères qui répondent le mieux à ses préoccupations particulières.

1- L'âge, la rareté et l'originalité du matériel : un document unique et ancien, donc historique, doit sans nul doute être conservé.

2- Le contenu du matériel : c'est la mission et le mandat de l'organisme qui vont orienter le développement de la collection et donc le choix des documents.

3- L'authenticité du document : un document réédité, modifié, en version raccourcie ou rallongée n'a pas la même valeur que la version originale.

4- La valeur esthétique : certains documents détiennent leur importance de leur caractère artistique et innovateur.

5- La valeur de recherche : si des besoins de recherche sont identifiés dans un organisme, certains documents de valeur secondaire pourraient être conservés.

6- La valeur de réutilisation : on conservera tout matériel pouvant servir à des fins de rediffusion ou de production, dans un centre d'archives à caractère commercial.

7- La popularité : la notion d'auditoire ou de cote d'écoute peut aussi aider à dicter les choix.

8- L'accès : les conditions légales sont une considération importante puisque la conservation doit de plus en plus tenir compte de la mise en valeur des documents.

9- La qualité technique et l'existence des lecteurs de bandes :

- une copie est souvent en meilleur état que l'original ;
- parfois il n'existe plus d'équipement pour visionner ou écouter le matériel ;
- la désuétude des formats peut influencer la décision de conserver ou non le matériel.

10- L'intégralité ou l'appartenance à un fonds, à une série, à l'oeuvre d'un auteur, d'un créateur ou d'un réalisateur.

11- Les informations fournies et l'organisation du matériel : un matériel bien documenté, identifié et organisé peut influencer la décision de rétention ou de disposition.

Cette liste n'est pas exhaustive ni normative, d'autres critères peuvent s'ajouter selon les particularités des centres d'archives. Par exemple, au niveau des archives télévisuelles, on évoque de plus en plus souvent le critère de « une journée dans la vie de... », où simplement un échantillonnage d'émissions sera conservé.

Conclusion

À l'aube du XXI^e siècle, alors que nous assistons à une explosion de l'information sous toutes ses formes, le défi des gestionnaires de collections est celui d'effectuer les choix les plus judicieux qui définiront la nature même de notre patrimoine.

Dans le secteur audiovisuel, nous savons tous que des pans importants de notre patrimoine ont disparu avant même qu'on ait pu en évaluer la valeur à long terme ou qu'on ait pu en assurer la protection. Les efforts n'ont malheureusement pas toujours été coordonnés par les intervenants des productions audiovisuelles et il est de plus en plus évident que, dans l'avenir, seule une gestion intégrée et concertée, où les responsabilités seront partagées au sein de la communauté, peut garantir la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine.

L'évaluation/sélection, un des maillons importants du cycle de vie d'un document audiovisuel, doit s'effectuer en partenariat avec les différents intervenants afin d'assurer une prise de décision éclairée et objective.

SÉANCE 4

LA RÉALITÉ EXTERNE DE L'ÉVALUATION DES ARCHIVES

Evaluating Archives : Legal Issues and Legislation

Wanda Noel, avocate

Introduction

This presentation will explore two of the factors affecting the evaluation of archival holdings : the legislation which controls and regulates archival activities ; and the legal issues emerging from the commercial use of archival holdings.

1. Legislation Affecting Archival Activities

Legislation dealing with the protection of privacy, access to information and copyright affects the value of archival holdings. Each of these laws, for its own diverse purpose, regulates what can and what cannot be done with an archival record.

1.1 The *Privacy Act*

The federal government, as well as the provinces, have privacy legislation. Although these laws are not identical, all of them have the same purpose. That purpose is to protect the privacy of individuals with respect to personal information about themselves. In Canada, privacy legislation usually only applies to information held by a government institution. Quebec is the only jurisdiction which has enacted legislation regulating the use of personal information by the private sector.

Typical privacy legislation provides citizens with a right of access to information about them held in government files. In the case of the federal *Privacy Act*, the law applies to a long list of « government institutions » listed in a « Schedule » to the Act. The broad

reach of the federal *Privacy Act* extends to the National Archives of Canada. In the provinces, the coverage of the privacy legislation varies. In Quebec, the legislation applies broadly and covers not only the government but educational institutions, hospitals and municipalities. In other provinces, the coverage is limited to the government itself.

The principles set out in privacy legislation at both the federal and provincial levels are very similar. Rather than refer to each law individually, I will use the federal law to illustrate how privacy legislation regulates what can, and cannot, be done with archival records. To simplify the discussion, I will examine government and private records separately.

(a) Government Records

The *Privacy Act* protects the privacy of individuals by controlling access and use of « personal information ». « Personal information » is defined as information about an identifiable individual that is recorded in any form. Examples provided in the Act include information relating to race, origin, colour, religion, age, marital status, education, address, fingerprints, blood type and so on.¹ The Act does not apply to all personal information. It only applies to information which is « held by a government institution ».² In archival parlance, this is referred to as « government records ».

Under the *Privacy Act*, individuals have a right of access to information about themselves and a right to control access to that information by someone else. The *Privacy Act* also provides exceptions to this general protection which include release for archival and historical purposes. The Act also contains exceptions for research or statistical use. Section 6 of the *Privacy Regulations* sets out five conditions under which such personal information in archival or historical records may be disclosed for research or statistical purposes :

1. The information is of such a nature that disclosure would not constitute an unwarranted invasion of privacy of the individual to whom the information relates. Unwarranted invasion of privacy occurs when disclosure of personal information would clearly result in harm or injury to the individual to whom it pertains.

¹ See section 3 of the *Privacy Act*, 1980-1981-82-83, c. 111, Sch. II "1".

² Section 2 of the *Privacy Act*.

2. The head of the institution must be satisfied that the purpose for which the information is disclosed cannot reasonably be accomplished unless the information is provided in a form that would identify the individual to whom it relates.
3. A written undertaking must be given by the recipient of the information that no subsequent disclosure of the information will be made in a form that could reasonably be expected to identify the individual to whom it relates.
4. A period of 110 years have elapsed following the birth of the individual to whom the information pertains.
5. In cases where the information was obtained through the taking of a census or survey, 92 years have elapsed following the census or survey containing the information.

(b) Private Records

The privacy laws we have been discussing safeguard the use of personal information by government institutions. With one exception, similar protection does not exist for use of personal information by private organizations. Only the province of Quebec provides legal protection for the use of personal information by private organizations.

The Quebec legislation requires any private organization which keeps records containing personal information to report that they are doing to a government commission. They must also describe for the commission the kind of information they are keeping. There have been increasing demands to enact privacy legislation applying to the private sector in other jurisdictions within Canada.

From an archival perspective, even though there is no legal requirement to apply the privacy law to private records, there are moral and ethical considerations to be taken into account. This is particularly so when the archival record identifies an individual. Many archives choose to apply the principles of privacy legislation to private records, even though they are not required to do so. For example, the practice at the National Archives of Canada reflects the spirit of the privacy legislation even when private records are involved.

1.2 Access to Information

Another kind of legislation affecting archives is access to information laws. The purpose of this legislation is to provide a right of access to information contained in government records. The typical access law has three guiding principles :

1. Government information should be available to the public ;
2. Exemptions to the right of public access should be limited and specific ;
3. Decisions on the disclosure of government information should be reviewed independently of government.³

Usually, access legislation only applies to records placed in an archives by a government institution. For government records, the spirit of access to information legislation is that all information which is requested should be made available.

A request under access to information legislation can involve what is defined as « personal information » under privacy laws. Typical access to information legislation in these circumstances provides that the rules in privacy laws (which spell out how an archives should handle personal information) also apply to requests for personal information under the access to information legislation.

1.3 The *Copyright Act*

Another law which controls the way archival records may be dealt with is the *Copyright Act*. Copyright restrictions can have profound limitations on what archival institutions and their researchers may do with the records in their holdings. Many changes in the copyright law will come into force at the beginning of next year. Three of them will be important for archives.

1. Management and Maintenance of Holdings

An archives, under the new law, will be permitted to make a copy of a work for the maintenance or management of its collection. This exception applies in several circumstances. A copy can be made :

³ *Access to Information Act*, 1980-81-82-83, c. 111, Sch. I "1", section 2.

- of rare or unpublished records which are deteriorating, damaged or lost or are at risk of becoming so ;
- for the purpose of on-site consultation if the original cannot be viewed, handled or listened to because of its condition or because of the atmospheric conditions in which it must be kept ;
- in an alternative format if the original is currently in an obsolete format or if the technology required to use the original is unavailable ;
- for internal record keeping and cataloguing ;
- for insurance purposes or police investigations ; and
- for restoration.

2. Copying Unpublished Works

A new exception to the exclusive rights of copyright owners will permit an archives to make a copy of an unpublished work deposited in an archives after the date the new law comes into force⁴ subject to certain conditions :

- the person who deposited the work, if a copyright owner, does not prohibit the copying ;
- copying has not been prohibited by any other owner of copyright in the work ;
- the archives is satisfied that the person for whom the copy is made will use the copy only for research or private study ; and
- only one copy is made for that person.

3. Copyright Protection For Unpublished Works Shortened

Under the old law, the term of protection for unpublished works was perpetual. The implication of this rule for archives was profound. Most archival holdings consist of unpublished works which remained protected by copyright forever. The prohibitions against copying under the copyright law therefore applied to the vast majority of archival holdings. The new law changes this by making the same term rule apply whether a work is published

⁴ Unpublished works deposited before the date the new law comes into force are subject to transitional rules permitting copying under conditions protecting those who made archival deposits under a legal system which prohibited copying.

or not. The term rule for published and unpublished works is now the same : the life of the author, plus an additional 50 years. This means that all works deposited in an archives will cease to be protected by copyright 50 years after the author's death. Perpetual copyright protection, with all its attendant restrictions on reproduction and public performance, will be eliminated.

2. Legal Issues Emerging from the Commercial Use of Archival Holdings

The second subject I want to bring to your attention is an important emerging legal issue : the opportunity new technology has created for archives to commercially exploit their holdings. Two examples of this phenomenon are Bill Gates' purchase of the Bettman Archives and the agreement between the Friends of the National Archives of Canada and Corel Corporation to produce 10 CDs from selected images in the holdings of the National Archives.

Commercial exploitation of archival holdings is an opportunity for archives in two ways. First, it is an opportunity to create much needed revenue in these days of economic cutbacks. Second, commercial exploitation is an opportunity to reach a new audience. Researchers who would never visit an archives will access archival holdings through CDs and on-line services. This has the potential to create a vast number of new archival patrons. Commercial exploitation also has the potential to accomplish one of the most important archival functions : to have archival holdings accessed, used and seen by many more people.

Commercial exploitation presents many legal challenges for archives. I am ending my presentation by pointing out some of these challenges, so that you may consider whether your archives is prepared to meet them. If Bill Gates or Michael Cowpland came to your archives to negotiate a contract to make a CD, would the staff know what the terms and conditions of that contract should be ? Would they know what is a fair price ? How should the reputation of an archival institution be protected under this imaginary agreement ? What credit should be given to the archives supplying the records contained in the CD ? How can you protect your archives against law suits for liable or slander ? These are only a few of the many legal issues that archives will be facing as archival holdings continue their evolution from historical treasures to commodities to be exploited in the marketplace.

L'importance des considérations budgétaires

*Robert Garon, conservateur
Archives nationales du Québec*

« De façon plus pragmatique, l'évaluation des archives est aussi dépendante des capacités financières des services d'archives à répondre aux exigences de conservation. »
(Extrait du programme du symposium)

L'évaluation de tout bien ou service repose d'abord sur les qualités intrinsèques de l'objet considéré. D'autres éléments doivent toutefois être pris en considération, si l'évaluateur veut porter un jugement éclairé : les conditions d'utilisation, définies, en ce qui nous concerne, par les lois qui s'appliquent, de même que les possibilités de substitution, transformation, association, etc. en sont. L'argent et l'espace disponible en sont aussi lorsque les biens à évaluer nécessitent un traitement et occupent de la place.

L'évaluation des archives est l'établissement de leur importance, pour l'avenir, comme témoins du passé. L'opération consiste à déterminer si la crédibilité de tel témoin vaut le coût de sa conservation à long terme. Elle est nécessairement comparative puisque le témoin considéré est rarement unique et que son expertise - ou son contenu - peut être mise en doute ou confirmée par d'autres témoins dans diverses circonstances. Et puisque l'espace réservé aux témoins dans le tribunal de l'histoire n'est pas illimité, chacun occupe une place qui ne pourra être prise par un autre.

D'entrée de jeu, renonçons à la tentation de considérer que les archives, source de l'histoire et fondement de notre culture, sont trop importantes pour être subordonnées à des considérations économiques et budgétaires. La dimension financière doit aussi être analysée et c'est faute de l'avoir réalisé que nous nous trouvons parfois devant des choix déchirants.

Cette réalité ne s'applique pas qu'à notre domaine de travail. Il en est de même dans tous les secteurs d'intervention de tous les gouvernements, trop influencés, au goût de certains, par le néo-libéralisme. Dans tous les champs de la vie collective où l'État est le seul à payer - donc où personne ne paie, en apparence - on entend le même discours : il ne faut pas aborder la question sous un angle économique, mais sous un angle disciplinaire. La philosophie, l'histoire, les mathématiques, la santé, l'éducation et la culture trouveront toujours des porte-étendard qui affirmeront qu'elles ne peuvent être subordonnées à la capacité de payer. Il se trouve chez nous un regroupement qui juge inacceptable que le Québec n'ait pas encore son insecte représentatif et affecte un budget à sa protection et à sa promotion. La santé ne se monnaie pas ; l'éducation et la recherche universitaire non plus ; la vie des automobilistes non plus ; la sécurité des citoyens non plus ; les archives non plus. Et pourtant, au moins une fois par année, au moment du budget, tout se chiffre.

Tout ce que fait une collectivité est important, si une partie significative de ses membres l'affirme assez haut et fort pour que l'État paie pour, mais à partir du moment où une activité entraîne des dépenses, elle doit être analysée et évaluée. D'autre part, le fait d'évaluer des archives pour décider si elles sont suffisamment importantes pour être conservées n'équivaut pas à la négation de l'importance des archives en général. De plus, faire entrer, dans l'évaluation, des considérations tout à fait étrangères à l'objet à évaluer n'est dégradant ni pour l'objet, ni pour l'évaluateur.

Les résultats de l'évaluation des archives publiques par les Archives nationales du Québec depuis que j'y travaille démontrent que je ne suis pas de ceux qui estiment que les considérations financières priment sur tout ; l'élaboration et l'analyse des calendriers de conservation, ainsi que tout l'appareil qui les entoure démontrent le contraire. Je suis toutefois assez convaincu de l'importance et de l'impact de cette dimension sur tous les aspects de la gestion des archives pour avoir accepté d'en traiter.

1. Une activité qui coûte peu

Évaluer, c'est investir dans une activité qui coûte peu et rapporte beaucoup ; c'est, d'une certaine façon, planifier le contenu de son service d'archives et, partant, la clientèle qui le fréquentera, le type d'activités qui s'y dérouleront, la visibilité qu'il acquerra.

L'évaluation n'est pas systématiquement pratiquée parce qu'elle est difficile. Elle exige, de la part du professionnel, un dosage de qualités personnelles et d'expérience qui lui permet d'identifier l'essentiel et, surtout, de disposer de l'accessoire. Sa difficulté croît avec la qualité des archives à évaluer. S'il est en effet facile d'écarter des documents sans valeur, rares sont les archivistes qui osent renoncer à de belles pièces, de belles séries ou de beaux fonds, même si leur collection recèle déjà du matériel qui rend accessoires les documents qui leur sont offerts.

L'évaluation exige de son auteur une grande compétence et une égale connaissance de la richesse des matériaux historiques d'une spécialité et d'une période. L'évaluateur doit en effet, dans un tour d'horizon, mesurer la place qu'occupent les archives visées parmi les fonds existants et, le cas échéant, parmi la documentation déjà éliminée. Il doit faire preuve d'une grande assurance, pour porter un jugement sans appel sur la conservation ou la disparition irrémédiable de documents. Il doit en même temps exercer son esprit critique, pour ne pas céder à la tentation de garder inutilement des archives qui encombreraient des étagères pendant des décennies, et avoir une forte dose d'humilité pour accepter qu'un jour sa décision soit critiquée et son jugement, contesté. S'il a sous-évalué un fonds, les historiens lui reprocheront longtemps son inculture ; s'il l'a surestimé, ses successeurs condamneront à l'incinérateur des pièces auxquelles il avait accordé crédit. Si, en plus, on le soupçonne d'avoir éliminé des fonds faute d'espace pour les conserver ou d'argent pour les traiter, il sera déshonoré aux yeux des chercheurs qui « vous l'avaient bien dit » et renié par les archivistes orthodoxes ; s'il a conservé parce que n'existait pas de pression sur les ressources, on le considérera avec condescendance en se disant qu'après tout, il n'était pas un si mauvais archiviste et qu'il avait raison de trop conserver plutôt que pas assez.

Le premier motif économique qui milite en faveur de l'évaluation est son coût. En effet, évaluer un fonds d'archives privées en vue de décider de l'acquérir ou non n'occupe pas d'espace, n'exige pas ou fort peu d'équipement spécialisé de lecture ou de visionnement, ne nécessite pas d'étagères ni de boîtes en carton sans acide pour la conservation à long terme et demande très peu de temps. L'évaluation des archives publiques québécoises se fait, pour sa part, par l'élaboration, l'analyse et l'approbation des calendriers de conservation. Cette chaîne d'opérations exige des compétences certaines de la part de plusieurs intervenants successifs mais représente elle aussi une facture modeste, comme l'évaluation d'archives

privées. En somme, l'évaluation est comme la planification avant la réalisation d'un projet : elle est exigeante et difficile, mais son faible coût la rend incontournable.

2. Son impact : majeur

Le véritable motif qui milite en faveur de l'évaluation est son impact majeur sur différents volets du fonctionnement du service d'archives qui, en bout de ligne, se chiffrent tous. Les documents acquis constituent la richesse des archives et leur pouvoir d'attraction sur les chercheurs. Les bons choix sont à la source de l'affluence qui, à son tour, établit la notoriété d'un service d'archives ; en offrant aux chercheurs les fonds dont ils ont besoin ou ceux qui peuvent orienter leurs travaux, un service d'archives crée chez lui et autour de lui l'animation qui lui permet de formuler et de justifier des besoins. Il est donc important d'identifier et d'acquérir les bons fonds. Il est par ailleurs tout aussi important de bien évaluer et de ne pas acquérir des documents inutiles, car les ressources sont comptées et l'effort investi sur une matière de seconde valeur est autant d'enlevé aux fonds de première importance ou au service des usagers. Il est essentiel de faire les bons choix, donc de ne pas se tromper sur la valeur des archives, au moment de décider d'acquérir un fonds ou, au contraire, de laisser à d'autres ou au hasard le soin de déterminer son destin.

Acquérir des valeurs sûres drainera une clientèle de chercheurs dont le nombre ou la qualité des travaux justifieront l'obtention d'un budget permettant de faire face à la demande et aux dépenses inhérentes à la conservation et à la prestation d'un service public ; le contraire créera l'isolement, l'oubli progressif et le désintéressement de la part des détenteurs du portefeuille.

Acquérir des documents de qualité inférieure entraînera l'encombrement des magasins, la lassitude des préposés au traitement et à la description, le besoin d'argent pour des espaces additionnels au détriment de l'accroissement de budget pour le fonctionnement, sans que l'affluence appuie et justifie les demandes de ressources. S'en abstenir permettra à tout le personnel de se concentrer sur les documents dont la valeur justifie l'attention qu'on leur accorde. Le rendement étant tributaire de l'intérêt du travail, il est permis d'émettre l'hypothèse qu'une bonne sélection, suite à une bonne évaluation, a un effet bénéfique sur la motivation et sur la productivité du personnel.

L'acquisition d'archives de valeur certaine découlant d'une bonne évaluation assoit la réputation d'un service d'archives au sein de l'organisme qui l'a constitué, auprès de ses partenaires ou concurrents et auprès des chercheurs. L'impact sur le budget, quoique souvent indirect et difficile à chiffrer, est réel.

3. Une audace trop rare : la réévaluation

L'importance de l'évaluation des archives disponibles pour acquisition conduit à la réévaluation de celles qui sont déjà conservées, traitées et décrites. La plupart des archivistes refusent de remettre en question la décision prise par leurs prédécesseurs d'acquérir tel ou tel fonds d'archives, prétextant que la méconnaissance des motifs d'acquisition et du contexte ne les y autorise pas. Une telle attitude constitue une fuite devant ses responsabilités, car diverses informations suppléent à celles qui font défaut.

D'une part, les données sur l'utilisation sont révélatrices ; un fonds ou une série inutilisé ou peu utilisé pendant de nombreuses années risque fort d'avoir été mal évalué et à moins que des facteurs externes à sa valeur - comme le défaut de produire un bon instrument de recherche - n'expliquent le dédain du public à son égard, sa conservation doit être remise en cause ; il doit être réévalué. On pourra arguer qu'en cette matière le passé n'est pas garant de l'avenir et qu'il est possible qu'un chercheur, un jour, en découvre l'intérêt. Cet argument est fallacieux, si on l'applique aux seuls documents déjà archivés, car il pourrait tout autant s'appliquer aux fonds que l'archiviste refuse d'acquérir. Qui sait si tel fonds, aujourd'hui jugé d'un intérêt trop limité pour justifier son acquisition, ne deviendrait pas un jour une source importante d'information ou d'inspiration ? L'assurance professionnelle, la maturité et le courage qui permettent de ne pas l'acquérir devraient rendre facile la décision sur des fonds restés sans demande.

Les échanges de renseignements entre services d'archives, de même que la connaissance que chacun possède de l'état général de ses voisins et de l'historique de leurs fonds, apportent aussi un éclairage qui devrait dissiper les doutes surgis de l'inconnu, sur les circonstances d'acquisition.

Enfin, l'histoire de l'archivistique québécoise peut aussi être mise à contribution et faciliter la prise de décision. Ce n'est pas faire injure à nos prédécesseurs que de prétendre que la gestion des archives repose aujourd'hui sur des assises plus solides et plus larges qu'il y a un quart ou un demi-siècle et que les archivistes actuellement en poste sont mieux outillés qu'eux pour effectuer leur travail. L'acceptation du progrès ne constitue pas un jugement sur la valeur du passé.

Les Archives nationales préparent une démarche de réévaluation, par la révision du calendrier de conservation des ministères et organismes gouvernementaux, dans le but de réduire la proportion de documents auxquels est attribuée une valeur permanente. La direction croit que plus de dix années d'expérience d'analyse des calendriers de conservation autorisent l'institution à faire le pari que ses professionnels ont l'expertise nécessaire pour revoir les critères d'établissement de la valeur historique. D'ailleurs, la révision périodique des recueils de délais, ces calendriers types proposés aux organismes publics, constitue une amorce de ce mouvement d'épuration des archives.

Conclusion

À toutes les bonnes raisons qu'ont les archivistes de bien évaluer les archives pour opérer les bons choix et constituer la meilleure mémoire collective possible, s'ajoute le coût de gestion. Aux Archives nationales du Québec, chaque mètre linéaire d'archives coûte 225 \$ par année et le montant est sans doute du même ordre dans les autres services d'archives. Le total est assez impressionnant pour que la société attende des archivistes des choix judicieux et courageux. De l'évaluation des archives qui leur sont offertes découle le soin qu'ils pourront accorder à toutes leurs archives, à partir des accessoires - s'il y en a - jusqu'aux essentielles, des utilitaires jusqu'aux trésors. Investir dans l'évaluation équivaut à accorder toute l'attention qu'elle mérite à une activité dont la valeur et l'importance sont largement supérieures au coût.

Le défi virtuel

*Claude Minotto, archiviste
Direction des systèmes et technologies de l'information
Archives nationales du Québec*

Copier et détruire

Copier, puis détruire les originaux de certaines archives d'intérêt historique, pour mieux en exploiter l'information. Voilà exprimé sans trop de détour un aspect encore délicat du défi virtuel. C'est cette question qui est au coeur de ce bref exposé et qui appelle une réaction si l'on veut bénéficier davantage des progrès de la numérisation et des inforoutes.

1. Culture et droits

Bien sûr, le rôle primordial des archives demeure une préoccupation centrale et ne doit jamais être oublié. Les archives attestent les droits et reflètent la culture. Elles documentent l'expérience historique qui contribue à orienter l'action des individus et des collectivités.

Des observations de la part de personnalités contemporaines ont parfois pour effet de rappeler tristement les conséquences graves de l'ignorance vis-à-vis de l'expérience historique. Ainsi, Robert S. McNamara, ancien Secrétaire américain à la défense sous les présidents John F. Kennedy et Lyndon B. Johnson, dans un ouvrage récent intitulé *In Retrospect, The Tragedy and Lessons of Vietnam*, a écrit (traduction libre) : « Ici encore, le manque d'expertise et de connaissance historique a sérieusement miné la politique des États-Unis. » ¹

Chez nous, le regretté sociologue Fernand Dumont a rappelé, dans *Genèse de la société québécoise*, l'importance de la mémoire historique dans la construction de l'identité et de l'avenir collectif, tout en soulignant, comme d'autres penseurs tels que le philosophe

français Gilles Lipovetsky, que : « Pas plus que la mémoire des individus, celle des peuples n'enserme l'avenir et le passé dans des chemins toujours convergents. Même si elle s'évertue, parfois désespérément, à les conjoindre. »²

Tantôt bouleversant, tantôt rassurant, ce genre de témoignage est toujours, avec raison, obligeant pour les archives et les archivistes qui partagent avec d'autres la mission de préserver et de communiquer efficacement l'information utile.

2. Numérisation et inforoutes

Parmi les nouvelles réalités externes qui influencent à leur façon l'évaluation des archives, il y a donc, intimement liées, la numérisation de documents et l'utilisation des inforoutes, en croissance accélérée, qui constituent de nouveaux modes de conservation et de diffusion. À maints égards, ces nouveautés représentent un phénomène comparable à l'essor du microfilm durant les années 1940 et 1950, et de l'audiovisuel durant les années 1970. Comme ce fut le cas avec d'autres technologies, on connaîtra l'équation et le raisonnement suivants : si un document est vraiment important et vaut la peine d'être communiqué, ce sera sur Internet ; si un document est mentionné sur Internet, c'est qu'il est important et vaut la peine d'être consulté ; les autres documents sont moins ou pas du tout importants. En ce sens, Internet et les inforoutes n'échapperont pas à la thèse de Marshall McLuhan, « le médium c'est le message », avec, ici et là, de typiques excès de forme par rapport au fond.

3. Contraintes et priorités

Un autre ensemble de réalités externes pesant sur l'évaluation des archives est sans contredit les limites d'espace et de croissance physique des services d'archives ainsi que les contraintes de toutes sortes en ce qui a trait aux ressources humaines, financières et matérielles. Inversement, mais ce n'est certes pas non plus un phénomène nouveau, sinon par son ampleur, il y a la production et l'accroissement constant des archives d'intérêt historique, sur support papier autant qu'informatique.

Dans ce contexte contradictoire mais bien réel, deux grandes catégories de fonds et de documents d'archives se disputeront la priorité dans les projets de numérisation. D'une part, il y aura les documents possédant à la fois la valeur d'information et de preuve ainsi que la

valeur intrinsèque (ou patrimoniale, selon les définitions) les plus élevées. Ce sont les documents dont les originaux mêmes ont une valeur qui ne fera qu'augmenter avec la plus grande notoriété que leur apportera la diffusion de leur copie numérique. D'autre part, il y aura les documents qui possèdent une valeur d'information et de preuve aussi intéressante, mais dont les originaux mêmes n'ont pas de valeur intrinsèque justifiant leur conservation une fois reproduits sur un support jugé adéquat et même plus avantageux autant à cette fin que pour la diffusion de l'information. Les « primes » offertes par les deux catégories de documents, si l'on peut s'exprimer ainsi, sont alors de nature très différente. Les documents originaux à haute valeur intrinsèque projettent des symboles et confèrent un prestige particulier, souvent recherchés et privilégiés. Tandis que les autres documents originaux, une fois éliminés, libèrent non seulement des espaces mais aussi d'autres précieuses ressources auparavant liées à la gestion de ces masses documentaires.

4. Du microfilm à la numérisation : expérience et exigences

Sur une tout autre échelle, le microfilm faisait des promesses semblables à celles de la numérisation et créait théoriquement une situation analogue. Mais aux Archives nationales du Québec (ANQ), tout comme, probablement, dans beaucoup d'autres services d'archives, le microfilmage n'a jamais réellement entraîné de réduction de volume. Au contraire, même ! Et pourquoi ? Trois ou quatre raisons pourraient fournir une bonne partie de la réponse :

- la priorité et les ressources disponibles sont allées au microfilmage de documents fréquemment demandés et à valeur intrinsèque élevée, justement pour préserver les originaux ;
- la confiance dans la qualité et la pérennité des microfilms produits, comme unique support de conservation, pouvait-elle être accordée dans tous les cas ? ;
- les critères établis pour évaluer les originaux afin de décider de leur conservation ou de leur élimination après microfilmage étaient relativement vagues et d'application difficile peut-être ;

- une réticence pure et simple à éliminer des originaux pour ne garder que leur copie microfilmique, valeur intrinsèque ou non. Appelons cela « l'instinct de conservation ».

Résultat concret : conservation en double, quasi systématique, des originaux et des copies microfilmiques.

Avec la numérisation, les conditions et la conjoncture sont tout de même distinctes. D'abord, les nouveaux investissements que requiert l'acquisition ou l'utilisation de cette technologie nous forcent à mieux en démontrer la pertinence et à en garantir la rentabilité. Ensuite, la parenté technologique entre la numérisation et les outils bureautiques, maintenant de plus en plus couramment utilisés par les archivistes eux-mêmes, est bien plus étroite que ne l'aura été celle entre le microfilmage et le crayon. C'est le propre des systèmes de mieux en mieux intégrés. Et comme on sait, la familiarité crée des liens. Il en naîtra sans doute un sentiment de rapprochement et d'assurance vis-à-vis de la nouvelle technologie.

Nous en arrivons donc rapidement à la nécessité de pouvoir évaluer, de manière satisfaisante, quels originaux devront être conservés, après numérisation, et lesquels pourront être éliminés.

Là encore, certains facteurs externes aux documents originaux entrent immédiatement en ligne de compte, de façon déterminante : ³

- des exigences à caractère légal :
 - l'obligation, par exemple, de conserver les actes d'état civil, en vertu d'une disposition spécifique du Code civil du Québec à cet égard (article no 105) ;
 - l'adéquation entre la valeur de preuve requise des documents et celle fournie par leur copie numérique, selon les procédures suivies lors de la numérisation ;

- pour les organismes publics au sens de la Loi sur les archives du Québec, la mise à jour et l'approbation du calendrier de conservation, autorisant l'élimination des originaux ;

- des exigences à caractère technique :

- la qualité des copies numériques ; les images reproduisent-elles bien l'information ? ;
- la stabilité et la durabilité des copies numériques ;

- des exigences à caractère à la fois technique et archivistique :

- l'efficacité des moyens de classement et de description informatiques permettant d'assurer l'intégrité et le respect des fonds ;
- l'efficacité des moyens de repérage de l'information numérisée ;

- des exigences à caractère à la fois technique et administratif (ou financier) :

- le nombre de postes informatiques requis pour assurer convenablement l'accès ;
- la formation du personnel concerné ;
- la sécurité des copies numériques ;
- la veille technologique ;
- l'engagement à l'égard de la migration de l'information numérique sur un support et un système appropriés, au moment nécessaire.

Si la numérisation répond à toutes les exigences et si aucun de ces facteurs ne fait obstacle à l'élimination d'originaux, il reste à examiner la valeur intrinsèque de ces originaux. Bien sûr on pourrait tout aussi bien, et d'ailleurs on ferait peut-être mieux, de commencer plutôt que de terminer avec l'évaluation de la qualité intrinsèque des originaux en question.

5. Conservation ou élimination de documents en fonction de la valeur intrinsèque

Pour ce travail d'évaluation, aux Archives nationales du Québec, on cherche à élaborer des critères qui soient justifiés, réalistes et d'application pratique. Voici un aperçu de la réflexion en cours et qui n'engage, à ce stade-ci, que l'auteur de ce texte et non l'institution.

5.1 1867 et 1920, dates charnières

Il n'y aurait pas grande raison, ni grand avantage, à éliminer des documents historiques originaux antérieurs à (et incluant) 1867 pour les régions de Québec, Trois-Rivières et Montréal, et antérieurs à 1920 pour les autres régions du Québec. Peu de centres d'archives des ANQ, à ce jour, en ont d'ailleurs même émis l'hypothèse, y voyant sans doute une perte patrimoniale réelle et trop importante. Pourquoi ?

- Parce que dans l'ensemble, les documents historiques antérieurs à 1867 et 1920, selon les régions, de source publique autant que privée, sont moins nombreux, donc plus rares et, à ce compte, plus précieux ;
- parce qu'ils représentent ainsi un volume et un encombrement beaucoup moins onéreux ;
- parce que l'intervention strictement humaine et le caractère personnalisé y sont généralement plus visibles et stimulants ;
- parce que le support papier produit avant 1867 (environ) est relativement plus résistant et plus durable ;
- parce que 1867 représente en même temps une date historique bien connue, pouvant servir à ce titre aussi de date charnière, de la même manière que d'autres dates de nature semblable ont pu servir ailleurs ;
par exemple :

- en France, 1830, date de la révolution de juillet ;

- en Grande-Bretagne, 1660, date de la restauration des Stuarts, à la fin du régime de Cromwell.

À l'inverse, les documents postérieurs à 1867 et 1920, selon les régions, sont généralement beaucoup plus nombreux (donc, dans l'ensemble, moins rares et moins précieux), plus standardisés et sur des supports de qualité inférieure quant à leur durabilité. À ce compte aussi, les centres d'archives des ANQ, à l'unanimité, ont indiqué des classes de fonds où l'on pourrait faire des éliminations après numérisation. Cela ne veut pas dire que l'on ne devrait conserver, après numérisation, aucun document original papier datant de 1868 ou 1921 à nos jours. Toutefois, à compter de ces dates, la conservation d'originaux sur support papier serait réservée à certaines séries ou catégories de documents. Voyons comment cela pourrait actuellement se présenter.

5.2 Archives gouvernementales, judiciaires, ainsi que certaines archives civiles

Pour la période postérieure à 1867 ou 1920, selon les régions, dans les fonds des classes E (archives gouvernementales), T (archives judiciaires), ainsi que dans les fonds des classes et divisions CC (tutelles et curatelles), CT (testaments), et CV (clôtures d'inventaires), les ANQ conserveraient sur support original papier, après numérisation :

- un spécimen de dossier (ou de document, s'il n'y a pas de dossier) pour chaque unité de description la plus basse parmi les niveaux de description dits supérieurs (cela veut dire un spécimen de dossier pour chaque sous-sous-série s'il en existe, sinon pour chaque sous-série s'il en existe, sinon pour chaque série s'il en existe, et sinon, pour le fonds ;

- la totalité des documents ou dossiers dont la conservation sera justifiée :

- soit, conjointement, par l'importance du sujet des documents et par le niveau hiérarchique ou stratégique de leurs auteurs ou détenteurs-« verseurs », ou de l'unité administrative productrice ; par exemple :

- . documents constitutifs et retraçant les étapes importantes de l'évolution de ministères, d'organismes ou d'institutions (en prêtant une attention particulière aux grandes transformations suscitées par la confédération de 1867 et découlant de cet événement) ;

- . certains documents de premiers ministres, de ministres, de dirigeants d'organismes et de leurs conseillers ;

- soit par la seule notoriété exceptionnelle du sujet traité, si ces documents sont facilement identifiables et repérables à ce titre ; par exemple, le dossier d'une cause célèbre ;

- soit par la rareté relative de documents originaux concernant l'ensemble d'une région ou d'une partie de celle-ci, même à compter de 1921 ; le cas pourrait s'appliquer au Témiscamingue, par exemple.

Les autres documents originaux seraient éliminés après numérisation.

5.3 Les greffes de notaires et d'arpenteurs

Pour les greffes de notaires (cote CN) et d'arpenteurs (cote CA), il faudra peut-être confirmer (auprès du ministère de la Justice) le titre de propriété exclusive sur ces archives, avant de procéder à des éliminations d'originaux après numérisation. Parmi les documents postérieurs à 1867 ou 1920 selon les régions, les ANQ conserveraient alors aussi :

- un spécimen par série (donc par notaire et par arpenteur) ; ainsi que
- les documents qui sont jugés suffisamment rares, ou de notoriété ou d'intérêt exceptionnels, et qui sont facilement identifiables et repérables à ce titre.

Les autres documents originaux seraient éliminés après numérisation.

5.4 Les archives de l'état civil

Tel qu'indiqué plus haut, les actes d'état civil (cote CE) ainsi que les actes de mariages civils (cote CM), même après numérisation, seraient conservés intégralement et en permanence sur leur support original papier, conformément à l'article no 105 du Code civil du Québec et au délai no 309 du ministère de la Justice concernant l'état civil.

5.5 Les archives de source privée

Certains centres d'archives des ANQ ont évoqué la possibilité d'éliminer, après numérisation, des fonds privés ; d'autres pas. Avant d'aller plus loin, un avis juridique sur la question serait utile et même nécessaire, vu les différences et l'évolution des libellés de conventions d'acquisition et autres documents en tenant lieu à travers le réseau des ANQ. Toutefois, sous réserve des obligations particulières qu'un avis juridique pourrait nous signaler, les ANQ pourraient agir dans le cas des archives privées de la même façon que dans le cas des archives gouvernementales, tel qu'indiqué plus haut dans le texte, c'est-à-dire en retenant la conservation de spécimens et en adaptant au contexte régional l'application des autres critères de sélection de documents à conserver sur support original.

5.6 Les archives non textuelles

Certains centres ont inclus des fonds et documents non textuels parmi les éliminables après numérisation ; d'autres pas. Nous les excluons, pour l'instant, car nous ne savons pas dans quelle mesure exactement et à quelles conditions les équipements de numérisation à notre disposition pourraient nous fournir des images numériques de qualité suffisante pour nous permettre d'éliminer certains originaux. Dans l'hypothèse où la qualité serait entièrement adéquate, les critères de conservation et d'élimination seraient les mêmes que ceux formulés pour les archives gouvernementales et privées, tel qu'indiqué plus haut.

Conclusion

Dès lors que la numérisation et les inforoutes sont accessibles aux archives, notre capacité d'agir et nos responsabilités s'en trouvent considérablement accrues.

Les documents originaux sans valeur intrinsèque, que nous continuons de conserver inutilement après numérisation deviennent alors, par notre faute, des fardeaux coûteux et pénalisants.

Par contre, chaque référence et chaque document d'archives obtenus et exploités judicieusement par un chercheur sur les infortunes résultent d'actions de notre part autorisant la fierté et une juste satisfaction.

1 Robert S. McNamara et Brian Van DeMark, *In Retrospect, The Tragedy and Lessons of Vietnam*, Time Books, Random House, 1995, p. 219. « Here again, the lack of expertise and historical knowledge seriously undermined U.S. policy. »

2 Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Boréal, 1993, p. 238.

3 Pour plus de détails, consulter le *Guide d'imagerie numérique* des Archives nationales du Québec, 1997.

CONCLUSION

**De l'obscur clarté des archives
ou comment naviguer à la lueur des étoiles**

*Jean-Pierre Wallot, président d'honneur
Conseil international des archives*

Comment ne pas féliciter les organisateurs d'avoir réussi à tenir un colloque aussi bien construit, aussi « organique », sur ce thème central de l'archivistique qu'est l'évaluation - et, pourrait-on dire après cette journée, la réévaluation. Je les remercie également d'avoir bien voulu m'inviter à y participer, moins pour ce que je peux y apporter d'original que pour ce que je peux y grappiller pour mon éducation permanente en matière d'archives. Il n'est guère fréquent de profiter d'exposés aussi remarquables portant sur un espace intellectuel marqué, au cours du dernier siècle, par les aléas de changements constants dans les administrations, dans les sociétés, dans les disciplines et dans les technologies.

Les différents conférenciers ont identifié les nombreuses difficultés, liées à des facteurs internes et externes, qui confrontent les archivistes dans leur opération essentielle de l'évaluation des documents qui ont valeur de preuve, d'information et de témoignage. Nous aurions pu aussi bénéficier du point de vue de l'historien : pour lui, qui se trouve en aval du barrage, c'est-à-dire de l'élimination du plus grand nombre de documents et de la sauvegarde d'une faible proportion d'entre eux, le débit réduit du fleuve documentaire ne lui dégorge qu'un apport nourricier déjà « cuisiné », quoique théoriquement plus concentré. Voilà pourquoi Terry Cook, dans son texte, a invité les historiens à lire les évaluations des archivistes avant d'aborder un fonds ou une série. Dans ce contexte général, j'ai cru bon d'intituler mon commentaire ainsi : « De l'obscur clarté des archives ou comment naviguer à la lueur des étoiles », pauvre paraphrase du fameux vers de Pierre Corneille dans *Le Cid*. Aux problèmes liés à l'évaluation se combinent ceux qui découlent des valeurs et des questionnements de chaque génération qui, par leurs glissements inévitables, peuvent gauchir le patrimoine hérité ou celui en train de se construire.

Il serait répétitif et peu utile de résumer ou de paraphraser les excellentes présentations des conférenciers. Elles sont reproduites dans la présente publication. Il m'apparaît plus utile de débroussailler davantage certaines pistes qu'ils ont explorées, de poser des questions, de mettre en relief et d'amarrer des approches ou des thèmes souvent convergents, rarement contradictoires, preuve du chemin accompli en la matière depuis une trentaine d'années.

Premier commentaire, qui commence par le haut, par la forêt, selon la célèbre approche fonctionnelle/structurelle, avant d'examiner les arbres. Il me semble qu'une société se maçonne et se projette à partir de matériaux extraits de la mémoire collective, mais aussi à partir d'oublis.¹ Chaque personne, chaque société, chaque présent, consciemment ou non, trie dans l'arsenal des souvenirs, certains assoupis et délestés de la mémoire, d'autres ravivés, pour expliquer ou contrer les inquiétudes, les angoisses et les questionnements d'un présent souvent opaque et forcément inachevé. À travers les siècles et les millénaires, les diverses civilisations ont transmis leur code mémoriel grâce à des signes picturaux et écrits ou à des traditions orales. Et ces vestiges parfois informes du passé réaménagé jonchent les plages de nos institutions d'archives, de nos bibliothèques et de nos centres de recherche, sans parler des musées et autres lieux de mémoire. Tantôt ils se stratifient plus ou moins au hasard, résultat des déferlements naturels ou accidentels des marées humaines. Tantôt ils constituent au contraire des construits savamment préservés à travers les siècles pour attester les hauts faits de peuples ou de héros, les droits de personnes ou de groupes (castes, classes, etc.) de façon à assurer l'ordre, le statut, le pouvoir, la durée, la survie de familles ou de peuples. Dans tous les cas, ils éclairent notre passé : non à la lumière crue d'évidences, mais plutôt à celle tamisée des étoiles. Et c'est souvent l'agencement des archives, tout comme l'ordonnement des étoiles, qui nous renseigne davantage et confère sens. D'où l'importance de la constellation, c'est-à-dire du fonds.²

Les archives s'avèrent donc, consciemment ou non, volontairement ou non, des arsenaux indispensables de mémoire : arsenaux où les matériaux et les « outils », voire les « armes », servent à la construction de la mémoire et à sa perpétuation ou à sa renaissance à travers les aléas du temps ; arsenaux également où chaque génération, chaque segment d'une population, même la masse des anonymes et des exclus, tente de confirmer les certitudes acquises de la mémoire officielle ou de débusquer des éléments nouveaux, en sommeil jusque-là, ouvrant des perspectives sur de nouveaux passés possibles, donc des présents aux sens différents et des futurs inédits. Dans les pays de culture écrite, où les témoignages (sans

doute partiels, sans doute triés) sont consignés et reposent dans des dépôts d'archives, on pourrait croire que la mémoire se perpétue, qu'il convient simplement de la rafraîchir des présents consécutifs ou de l'irriguer de sources nouvelles longtemps perdues ou ignorées. Dans les civilisations de culture orale, au contraire, le raz-de-marée de la technologie et de l'occidentalisation risque d'estomper, voire de noyer, les signes tangibles de leurs passés et de leurs cultures. D'où les efforts nombreux, à travers le monde, même par des archivistes pro-actifs - ce qui contredit la théorie traditionnelle de l'archivistique -, pour consigner le plus rapidement et le plus exactement possible les traces écrites, orales, visuelles et autres qui nous renseignent sur les racines poussées dans les temps anciens.³

Certes, il s'agit là de constatations bien connues. Mais il faut réitérer sans cesse que sans archives, sans traces cohérentes et consignées de la présence humaine, c'est l'amnésie, c'est l'absence de boussole et un ciel couvert sans étoiles pour nous guider. Or, les archives servent justement à nous éclairer. Elles enracinent les personnes et les collectivités, assurent la continuité des affaires, des fonctions et des programmes, rendent les administrations imputables donc démocratiques, documentent les droits et les obligations, servent de mémoire sans laquelle nos sociétés manqueraient de prospective faute de perspective. En outre, les archives, en conjonction avec les autres facettes du patrimoine qu'ont évoquées MM. Lajeunesse, Tabah et Samson, reflètent la culture d'un temps, d'un milieu, d'une nation, d'un groupe linguistique.⁴ Elles irradiant l'identité. En termes concrets, les archives constituent des « registres » qui préservent la mémoire à court et à long terme de personnes, d'organisations et de gouvernements. Elles documentent leurs fonctions, leurs structures, leurs décisions, leurs programmes, leurs actions et leurs transactions, les droits fondamentaux ou les droits plus particuliers, les coutumes et les pratiques, les différents facteurs qui interfèrent dans le jeu social et les personnes qui ont contribué à pétrir l'évolution d'une société. En d'autres mots, les archives constituent des « actes ». Elles gardent l'empreinte authentique et fiable de faits, d'actions et de transactions, de droits acquis ou présumés, de réalisations et de projets, de pensées et d'émotions ressenties, des débats qui agitent la société à travers le temps.

Seconde série d'observations. Pourquoi tant de débats théoriques depuis un siècle, mais surtout depuis les années 1930, et pourquoi tant d'insistance sur l'évaluation ? Dans les temps anciens, l'archiviste agissait comme gardien, comme conservateur de documents déjà désignés par le souverain, par les gouvernements, par les cours de justice,

par les grandes familles, par les coutumes, par les communautés religieuses, etc. Ces fonds étayaient généralement la souveraineté, les grandes décisions politiques et administratives, les droits de propriété, les titres familiaux, les obligations fiscales et féodales, etc. Mais avec l'apparition des États modernes, des grandes bureaucraties, des Parlements ou des gouvernements élus et imputables, des politiques sociales, économiques, éducatives et culturelles, la documentation a décuplé rapidement et continue de se gonfler à un rythme exponentiel, surtout avec l'irruption des progrès technologiques combinant l'ordinateur, les systèmes intégrés et les télécommunications. Déjà dans les années 1930, 1940, mais tellement plus dans les années 1970, 1980 et de nos jours, l'évaluation s'impose afin d'assurer la sauvegarde d'un corpus émondé et comprenant les documents les plus signifiants et les plus essentiels pour la continuité des affaires, pour l'imputabilité, pour le respect des droits et l'enracinement des cultures comme des personnes.

Je ne rappellerai pas les grandes étapes dans la recherche d'approches plus fécondes à l'évaluation. Plusieurs conférenciers en ont parlé et on en trouvera d'excellentes analyses dans les textes de deux des conférenciers (Terry Cook et Carol Couture) ainsi que dans deux articles qu'ils ont publiés récemment.⁵ J'aimerais plutôt identifier, comme plusieurs l'ont fait aujourd'hui, directement ou indirectement, certaines convergences. D'abord, l'ancrage de l'évaluation dans le principe de la provenance entendu dans son sens le plus général : c'est-à-dire non seulement dans l'identification du ou des créateurs, mais aussi dans une bonne connaissance du contexte plus général (institutionnel, sociétal) de la création des documents (mission, fonction, programmes, etc.). Deuxièmement, la complémentarité croissante d'approches de plus en plus nuancées, depuis la macro-évaluation (identification et connaissance de la forêt avant de se préoccuper des arbres, établissement de la provenance et du contexte de la création des documents avant d'aborder leur contenu comme tel) jusqu'à des stratégies de documentation de plus en plus intelligentes et à l'utilisation, lorsqu'elle est possible, de la micro-évaluation.⁶

J'avoue, cependant, que je ne suis pas entièrement convaincu par l'opinion (surtout chez Booms) qu'il faudrait évaluer un corpus documentaire en s'imbibant pour ainsi dire des valeurs d'une époque et en s'y limitant. À vrai dire, dans ce colloque, aucun conférencier n'a proposé d'emprunter une telle démarche. D'aucuns l'ont souligné, il s'agit là d'une opération d'où il est pratiquement impossible d'éjecter la subjectivité. Nous sommes tous d'un temps, d'une culture. Que l'on s'efforce de ne pas exporter nos valeurs et nos préjugés

anachroniquement dans d'autres périodes, on l'admettra bien volontiers. Toutefois, à supposer qu'une telle opération fut possible lorsqu'on traite de fonds volumineux et complexes, on peut estimer que ce que nous avons appris de l'histoire et de notre expérience peut nous aider à enrichir les choix plausibles d'une société donnée, à un moment donné, choix que cette société n'a pas effectués alors pour toutes sortes de raisons. Par exemple, détruirions-nous aujourd'hui, dans des fonds du XIXe ou de la première moitié du XXe siècle, des documents nous renseignant sur les femmes, les enfants et les Amérindiens, sous prétexte que les valeurs sociétales, à l'époque, ne leur accordaient pas une grande importance « publique » (je ne parle pas ici de la sphère privée). Ce serait comme demander aux économistes, aux anthropologues et aux sociologues d'aujourd'hui de biffer de leur mémoire tout ce qu'ils ont appris et de sonder une société passée avec les seules connaissances et valeurs accessibles à cette société. Mais combien de découvertes intéressantes, de trouvailles sont surgies de la perspective acquise avec le temps et l'évolution des connaissances. Au surplus, certains documents sans valeur pendant des siècles ont soudainement revêtu une importance primordiale pour étayer des droits (par exemple, le jugement de la Cour suprême du Canada basé sur un simple laissez-passer à des Amérindiens).

Il me semble donc qu'il est possible d'envisager une approche à l'évaluation qui soit fondée d'abord et avant tout sur la provenance et qui tienne compte du contexte global et, bien sûr, des valeurs et du cycle de vie des documents. De plus, si les archives reflètent naturellement et organiquement les plans, les stratégies, les programmes, les actions, les transactions, les valeurs d'un gouvernement, d'une organisation, d'un groupe ou d'une personne à un moment donné, elles devraient réverbérer, suinter, pour ainsi dire, les valeurs et les réalités de leur époque. On peut y ajouter une ou des stratégies de documentation qui soient assez ciblées et qui ne traînent pas à la remorque des modes de la recherche.⁷ Enfin, l'archiviste qui connaît bien la provenance d'un fonds, le contexte temporel et organisationnel de sa création, peut fort bien respecter les valeurs d'une époque, sans négliger certaines réalités dont on s'est rendu compte, par la suite, qu'elles étaient trop absentes de la documentation accumulée consciemment ou accidentellement. C'est ce que Hugh Taylor appelait « l'intuition » et la culture venant se greffer aux bonnes pratiques archivistiques.⁸

Troisième piste de réflexion. L'incroyable raz-de-marée de documentation depuis vingt ans. La quantité, certes, peut acculer à un cul-de-sac, à moins de jouir de ressources très considérables que je n'ai pas vues dans le système canadien des archives ni

ailleurs dans le monde. Or, comme l'a indiqué Robert Garon, le niveau des ressources se répercute directement sur l'évaluation et l'acquisition. En outre, la nature des supports rend une bonne partie de cette information très évanescence et impose une évaluation globale et précoce. Enfin, l'irruption des systèmes informatiques intégrés qui viennent affecter jusqu'à la provenance et même le caractère traditionnellement unique d'un document d'archives, forcent de plus en plus les archivistes à se résigner à effectuer un tri préalable avant même la création des documents.

La quantité des documents s'avère phénoménale. On pense, bien sûr, aux grandes administrations publiques et privées. On oublie que même chez les particuliers, l'accumulation de documents de toutes sortes sur tous médias, souvent audiovisuels et photographiques, pose problème aux archivistes, sans parler, par exemple, de la pléthore de professeurs d'université et de chercheurs qui considèrent l'accumulation de leurs notes et de leurs sombres pensées comme des trésors patrimoniaux. La nécessité de contrôler les actifs d'information au sein du gouvernement fédéral, de satisfaire, comme l'a affirmé Wanda Noel, aux impératifs de la loi des archives, de la loi d'accès à l'information et de la loi de protection de la vie privée, de même qu'à ceux de la continuité des affaires et de l'imputabilité au Parlement, et, pour nous, de sauver le faible pourcentage de documents à valeur permanente, nous ont conduits à développer l'approche fonctionnelle/structurelle dans l'élaboration de calendriers de conservation et d'élimination. Dans un premier temps, il convenait d'identifier les ministères ou agences comportant, par leur large mandat et la nature de leurs activités, l'humus le plus riche en documentation importante. De ce fait, il devenait plus facile, par la suite, d'éliminer des masses d'information provenant de ces centres moteurs, pour ainsi dire, et qui se retrouvent dans un grand nombre d'autres ministères. Puis, dans chaque ministère et agence, nous procédons à partir des fonctions les plus centrales, des lieux privilégiés de décision, avant d'aboutir aux programmes, aux actions et aux transactions. Et ainsi de suite.⁹

Seconde difficulté : la variété des supports pour l'information et, dans le cas des banques de données, des archives informatiques et audiovisuelles, l'extraordinaire volatilité de cette information. Marielle Cartier a traité de la vulnérabilité du patrimoine audiovisuel et des efforts qui ont cours pour tenter d'en sauver la meilleure part de ce qu'il en reste. Robert Nahuet et Kenneth Thibodeau nous ont bien décrit les défis de l'évaluation des documents informatiques. Il faut aussi que l'évaluation de fonds complexes comportant des documents

sur divers supports se fasse de façon globale, « holistique », et non support par support, de façon distincte. Il faut retracer le contexte global de la création des documents sous toutes leurs formes. C'est l'ensemble seulement du fonds ou des séries qui confère sens aux documents individuels, aux dossiers ou aux bandes sonores, etc. Par ailleurs, bien que l'on dispose d'un délai plus considérable, même des documents sur supports traditionnels peuvent se détériorer rapidement : papier acide, négatifs avec du nitrate, conditions climatiques qui varient, exposition à la lumière ou à un usage répété, etc. Toutefois, dans le cas de documents de valeur intrinsèque, on peut généralement sauver au moins l'information et peut-être partiellement l'apparence du document via le microfilmage ou la digitalisation.

Problème plus grave, c'est que dans la mesure même où les administrations et les personnes se branchent sur des systèmes informatiques, génèrent et échangent des informations, arrêtent des décisions, lancent des initiatives, dans la même mesure la mémoire de ces actions et transactions - parfois des millions par jour dans des banques de données relationnelles ou dans des systèmes intégrés - se trouve en sursis très court. En effet, les bandes magnétiques et les disques ou disquettes ne peuvent retenir l'information à long terme. Les plateformes techniques et les programmes pour lire l'information déjà consignée évoluent si rapidement qu'à moins de constamment migrer l'information, celle-ci s'estompe ou disparaît ou ne peut simplement plus être lue. Sans compter le problème de la mouvance constante des banques de données.

Les concepteurs d'ordinateurs, de systèmes électroniques et de programmes de bureautique n'ont guère prévu la nécessité technique d'assurer une mémoire fiable, authentique et lisible à travers le temps. On peut altérer les informations à tout moment, on peut les manipuler, les recombinaisonner, les effacer, volontairement ou accidentellement, ou tout simplement les perdre par le simple passage des années. Il faut des programmes massifs et systématiques de réembobinage régulier des bandes magnétiques, de transfert perpétuel des informations jugées dignes de mémoire sur les nouveaux supports à mesure qu'ils émergent. Quel paradoxe qu'au moment où l'on s'apprête à célébrer le tournant du nouveau millénaire, la suprématie du progrès technologique semble avoir obnubilé les technologues et leurs clients au point qu'ils en sont venus à oublier la nécessité d'une mémoire à long terme !

Si les archivistes ne peuvent disposer d'un laps de temps suffisant après la création de grandes quantités d'information sur médias électroniques pour pouvoir jauger le faible

pourcentage de valeur durable et son importance pour l'avenir au-delà de sa fonction présente, ils n'ont guère d'autre choix que de remonter en amont du processus de création et de tenir compte du cycle de vie modifié tel que présenté par le *Guide* du CIA¹⁰ et mentionné par Kenneth Thibodeau. D'abord en intervenant auprès des administrations et des créateurs de systèmes pour que ceux-ci intègrent graduellement diverses spécifications qui assurent automatiquement, de façon transparente, la sauvegarde de certains types de documents jugés cruciaux pour la mémoire d'une personne, d'une organisation ou d'un gouvernement. Kenneth Thibodeau a beaucoup travaillé sur ces questions aux États-Unis, John McDonald, au Canada, avec bien d'autres personnes, bien sûr.¹¹ Ces efforts d'archivistes devant procéder à une évaluation *a priori*, c'est-à-dire avant même la création des documents (ce qui ferait se retourner dans leurs tombes les grands théoriciens classiques de l'archivistique), ont conduit à l'élaboration de diverses normes et spécifications qui ont percolé dans plusieurs systèmes de bureautique maintenant offerts sur les marchés nord-américains. Mais nous n'en sommes qu'aux premiers balbutiements. Et il reste à trouver des solutions non seulement aux systèmes de bureautique qui consignent les échanges entre personnes, mais aussi aux systèmes intégrés où les affaires elles-mêmes, les actions et les transactions s'effectuent largement automatiquement. Or, ces systèmes complexes, comme d'ailleurs la bureautique plus traditionnelle, remettent en cause dans certains cas la notion de provenance au sens classique, la notion même de « document », de leur unicité, etc.¹² Voilà donc des difficultés encore plus graves dans l'évaluation qui, pour demeurer valable, doit tenter de restituer le contexte global, la provenance au sens large. Puis les archivistes doivent non seulement préserver les documents, mais les conserver à long terme dans leur contexte et leur structure.

La communication de Claude Minotto m'a paru pertinente, même si elle empruntait une approche un tantinet provocatrice. La digitalisation assure certainement une meilleure diffusion et les critères suggérés dans le texte peuvent servir, en certains cas, à l'évaluation tout court. Par ailleurs, la question, opportune pour la documentation passée, devient plus académique à mesure que les administrations consignent les traces de leurs programmes, décisions, actions et transactions sur des supports informatiques, donc déjà digitalisés. Pour la documentation passée, sans doute s'en trouve-t-il beaucoup dont la présentation uniforme (sorties d'ordinateurs et d'imprimantes, etc.) n'a guère de signification particulière quant à la valeur des documents, surtout lorsque ceux-ci sont répétitifs et routiniers (les fameux *case files* par exemple). Les critères ne manquent pas pour effectuer le tri.¹³ J'aimerais cependant inviter à une certaine prudence car, à ma connaissance, il n'existe pas encore de méthode sûre

de préservation à long terme sous forme numérique. Le comité technique international du programme « Mémoire du Monde » de l'UNESCO a pris soin de mettre les pays membres en garde contre l'illusion que la numérisation, nécessaire pour une vaste exploitation de trésors patrimoniaux, pouvait autoriser la destruction des originaux. En outre, de tels programmes demeurent encore coûteux en personnel et en technologie, lorsqu'on les applique sur une vaste échelle. Et ces coûts s'insèrent dans la problématique évoquée par Robert Garon, à savoir l'importance des considérations budgétaires. L'idée n'en demeure pas moins séduisante et probablement praticable pour certains types de documents, comme l'a suggéré le conférencier. Mais lorsque des manuscrits contiennent des informations personnelles (formulaires d'enrôlement durant la Première Guerre mondiale, par exemple, l'état civil), il ne faudrait pas sous-estimer l'impact émotif d'un contact direct avec un original, contact qui crée une sorte de pont entre générations.

Dernière série de commentaires. Bien que les archivistes soient les spécialistes de l'évaluation de l'information consignée, la multiplication des systèmes informatiques embrassant l'ensemble des actions et transactions au sein d'une administration conduit à un univers d'information où le contrôle, l'organisation, la récupération, la diffusion et le tri des « documents » dépassent les compétences d'une seule discipline. Plus que jamais, tout en nous ressourçant dans nos principes fondamentaux comme la provenance et l'intégrité des fonds, les archivistes doivent entrer de plain-pied dans le monde de l'information, y tailler leur place et collaborer avec les autres spécialistes (bibliothécaires, documentalistes, administrateurs ou créateurs de systèmes, vérificateurs, avocats, etc.).¹⁴ Qui plus est, malgré les différences entre l'évaluation dans les archives, les bibliothèques, les musées, les lieux et les monuments historiques, il me semble qu'un débat théorique et comparatif plus corsé s'impose dans les plus brefs délais. Après tout, c'est l'ensemble des fonds et des collections de ces institutions qui peut nous restituer plus clairement le paysage d'une époque et d'un lieu. Et nous devons jouer le rôle de médiateurs entre le public et les ressources nécessaires à l'acquisition d'une meilleure connaissance de ce que nous étions et de ce que nous sommes devenus. Il y a là complémentarité de points de vue, de problématiques et, du côté des utilisateurs, de besoins. Une concertation suivie entre ces professionnels et le public conduirait à l'émergence de problématiques plus souples, mieux adaptées aux contextes mouvants qui nous portent.

Conclusion

Notre passé et notre présent ont-ils un avenir ? Sans doute. D'abord dans la progéniture biologique, culturelle, sociale et politique qui nous prolongera. Mais celle-ci ne peut revêtir tout son sens que dans un contexte. Et ce contexte se trouve beaucoup dans les archives, à la condition qu'elles survivent, c'est-à-dire dans les témoignages consignés des actions et transactions survenues en tel temps et en tel lieu. Les archivistes doivent assurer la préservation de traces documentaires suffisantes pour que survivent la trame de l'évolution du contexte, la connaissance des circonstances entourant ces actions et transactions et leur existence même. Ils le feront par un travail assidu d'évaluation, de préservation et de diffusion, sur une base de « bien public » ou rarement, faut-il l'espérer, sur une base commerciale en certains cas. Mais ils ne peuvent y parvenir que si la société sait reconnaître cette fonction mémorielle essentielle à la connaissance de soi, à son identification, à la compréhension des autres, à l'ébauche de futurs multiples parmi lesquels on pourra choisir. Nous avons un avenir si nous soutenons nos archives et si celles-ci accomplissent leur mission. Car au-delà des transformations constantes dans nos sociétés, les défis des archivistes ont toujours trait à l'identification ou l'évaluation, à la préservation, à l'organisation et à l'accessibilité d'une mémoire intelligente et contextuelle de notre passé et de notre présent pour les générations futures. C'est cette mission essentielle et naturelle, historique au sens fort du mot, qui donne à la profession d'archiviste son importance, son intérêt et sa vitalité. C'est grâce à elle que nos sociétés peuvent s'orienter à la clarté obscure, mais clarté quand même, de la documentation sur leur passé. Cette documentation sera toujours incomplète, imparfaite, partielle et partielle, mais le moins possible avec nos approches plus articulées. Sans connaître tous les astres, nous pouvons nous guider à la lumière frémissante des étoiles au sein de constellations.

¹ Arlette Farge, *Des lieux pour l'histoire*, Paris : Seuil, 1997 ; Thomas H. B. Symons, dir., *Les lieux de la mémoire : la commémoration du passé du Canada*, Ottawa : Société royale du Canada, 1997 ; Jacques Le Goff, *Histoire et mémoire*, Paris : Gallimard, rééd. 1988 (version originale de 1977) ; Jean-Pierre Wallot, « Les archives : un lieu de conservation, de mémoire et d'information », *Actes du XXVI^e Congrès de l'Association des archivistes du Québec*, 1997, AAQ, 1998, p. 53- 73.

² Jean-Pierre Wallot, « Notre passé et notre présent ont-ils un avenir ? », dans Schweizerisches Bundesarchiv, éd., *Festschrift 200 ans*, Suisse : Archives nationales, 1998, p.24 -28.

-
- ³ Normand Fortier et Jean-Pierre Wallot, « L'archiviste et les sources orales. Bilan d'un quart de siècle de réflexion méthodologique et de travaux », *Janus*, 1996, 2, p. 7-22.
- ⁴ Jacques Grimard et Jean-Pierre Wallot, « Culture, archives et développement », *Archives*, 27, 3, 1996, p. 3-10.
- ⁵ Terry Cook, « Archives in the Post-Custodial World : Interaction of Archival Theory and Practice Since the Publication of the Dutch Manual in 1898 », *Archivum*, 1997, p. 191-214, et surtout son « What is Past is Prologue : A History of Archival Ideas Since 1898, and the Future Paradigm Shift », *Archivaria*, 43, printemps 1997, p. 17-63 ; Carol Couture, « L'évaluation des archives : état de la question », *Archives*, 28, 1, 1996-1997, p. 3-29.
- ⁶ Sur les stratégies de documentation, voir Hans Booms, « Society and the Formation of a Documentary Heritage : Issues in the Appraisal of Archival Sources », *Archivaria*, 24, été 1987, p. 69-107 (l'article original, en allemand, date de 1972), et son « Überlieferungsbildung : Keeping Archives as a Social and Political Activity », *Archivaria*, 33, hiver 1991-1992, p. 25-33 ; Helen Willa Samuels, *Varsity Letters : Documenting Modern Colleges and Universities*, Metuchen : New York et Londres, 1992 ; Rijkarchiefdiest, *PIVOT : A Turning Point in Appraisal Policy*, The Hague : Public Records Service, 1991 ; J. Peter Sigmond, « Form, Function and Archival Value », *Archivaria*, 33, hiver 1991-1992, p. 141-147.
- ⁷ À cet égard, la Commission des lieux et des monuments historiques a su construire, au fil des ans, une stratégie de documentation couvrant diverses facettes de la trame de notre évolution passée.
- ⁸ Hugh Taylor, communication personnelle, 29 septembre 1991.
- ⁹ Outre le texte de Terry Cook dans les présents *Actes*, voir son « Mind over Matter. Towards a New Theory of Archival Appraisal », dans Barbara Craig, dir., *The Archival Imagination : Essays in Honour of Hugh A. Taylor*, Ottawa : Association of Canadian Archivists, 1992, p. 38-70.
- ¹⁰ CIA/ICA, Comité sur les documents électroniques, *Guide for Managing Electronic Records from An Archival Perspective*, Paris : CIA/ICA, 1997.
- ¹¹ Par exemple, voir John McDonald, « Managing Records in the Modern Office : The Experience of the National Archives of Canada », dans Stephen Yorke, dir., *Playing for Keeps : Proceedings of the Electronic Records Management Conference, Canberra, Australia*, Canberra, 1995, p. 84-92, et son « Managing Records in the Modern Office : Taming the Wild Frontier », *Archivaria*, 39, printemps 1995, p. 141-149. La revue *Archives* a consacré un gros numéro à la gestion électronique des documents (29, 1, 1997-1998) et aux technologies de l'information (26, 1 et 2, été-automne 1994).
- ¹² Jean-Pierre Wallot, « Limited Identity for a Common Identity : Archivists in the Twenty-First Century », *Archivaria*, 41, printemps 1996, p. 6-30 ; aussi *The Concept of Record. Report from the Second Stockholm Conference on Archival Science and the Concept of Record 30-31 May 1996*, Stockholm : Riksarkivet, 1998, 160 p.
- ¹³ Voir par exemple Terry Cook, *The Archival Appraisal of Records Containing Personal Information : A RAMP Study with Guidelines*, Paris : UNESCO et CIA, 1991.
- ¹⁴ C'est ce que j'ai tenté d'arguer dans la dernière partie de mon article « Limited Identity for a Common Identity... ».

LISTE DES PARTICIPANTS
AU 3e SYMPOSIUM
DU GIRA

**LISTE DES PARTICIPANTS
AU 3e SYMPOSIUM
DU GIRA**

Diane Baillargeon
Archives nationales du Québec

Rabii Bannouri
Étudiant
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information, Université de Montréal

Jeannine Barriault
Bibliothèque nationale du Canada

Maxime Beaulieu
Étudiant
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information, Université de Montréal

Hélène Bernier
Département d'histoire
Université Laval

Karim Boughida
Étudiant
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information, Université de Montréal

Taïk Bourhis
Étudiante
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information, Université de Montréal

Frédéric Brochu
Commission scolaire catholique de
Sherbrooke

Hélène Cadieux
Archives nationales du Québec

Martine Cardin
Département d'histoire
Université Laval

Marielle Cartier
Alliance pour le patrimoine audiovisuel
canadien

Marcel Caya
Département d'histoire
Université du Québec à Montréal

Victorin Chabot
Archives nationales du Canada

Geneviève Charette
Étudiante
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information, Université de Montréal

Hélène Charbonneau
Ville de Montréal

Normand Charbonneau
Archives nationales du Québec

Marc Comby
Confédération des syndicats nationaux

Terry Cook
Archival Studies
University of Manitoba

Marie-Josée Courchesne
Représentante Région Est
Association des archivistes du Québec

Carol Couture
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information
Université de Montréal

Robert Desaulniers
Centre canadien d'architecture

Gilles Deschatelets
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information
Université de Montréal

Mourade Dieye Gueye
Centre canadien d'architecture

Christian Dubé
Étudiant
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information, Université de Montréal

Yanick Dubé
Étudiant
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information, Université de Montréal

Daniel Ducharme
Étudiant
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information, Université de Montréal

Agathe Duhamel
Ville de Laval

Manon Du Ruisseau
Étudiante
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information, Université de Montréal

Nathalie Faucher

Louise Gagnon-Arguin
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information
Université de Montréal

Robert Garon
Archives nationales du Québec

André Genest
Hydro-Québec

Marie-Hélène Fournier
Étudiante
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information, Université de Montréal

Suzanne Girard
Archives du Séminaire de Trois-Rivières

Jacques Grimard
Archives nationales du Canada

Christiane Huot
Service des archives
Université du Québec à Montréal

Mariana Kaléeva
Étudiante
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information, Université de Montréal

Irène King

Isabelle Labrecque
Hydro-Québec

Danielle Lacasse
Archives nationales du Canada

Marc Lacasse
Archives des prêtres de Saint-Sulpice de
Montréal

Isabelle Lachance
Étudiante
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information, Université de Montréal

Marcel Lajeunesse
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information
Université de Montréal

Michel Lalonde
Centre de recherche en civilisation
canadienne-française
Université d'Ottawa

James H. Lambert
Division des archives
Université Laval

Normand Laplante
Archives nationales du Canada

Denise Larouche
Association sur l'accès et la protection de
l'information

Andrée Lavoie
Archives nationales du Canada

Anne Le Blanc
Centre régional d'archives de Lanaudière

Yvon Lemay
Étudiant
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information, Université de Montréal

Marie-Josée Lévesque
Étudiante
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information, Université de Montréal

Michel Lévesque
Archives nationales du Québec

Pierrette Lévesque
Institut séculier Les Oblates Missionnaires
de Marie Immaculée

Nancy Marrelli
Service des archives
Université Concordia

Jocelyne Martineau
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information
Université de Montréal

Sabine Mas
Étudiante
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information, Université de Montréal

Dominique Maurel
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information
Université de Montréal

Claude Minotto
Archives nationales du Québec

Robert Nahuet
Département d'histoire
Université Laval

Ginette Noël
Ville de Québec

Wanda Noel
Avocate

Donald O'Farrell
Archives Nationales du Québec

Normand Ouellet
Étudiant
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information, Université de Montréal

Vincent Ouellette
Service des archives
Université Concordia

Lucie Pagé
Centre de recherche en civilisation
canadienne-française
Université d'Ottawa

Lucie Paquet
Archives nationales du Canada

Marie-Chantale Paraskevas
Étudiante
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information, Université de Montréal

Denise Pélissier
Service des archives
Université de Montréal

Jean Poirier
Archives nationales du Québec

Michel Prévost
Archives
Université d'Ottawa

Geneviève Proulx
Étudiante
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information, Université de Montréal

Darquise Rhéault
Ville de Laval

Denise Rioux
Archives nationales du Canada

Jean-Claude Robert
Département d'histoire
Université du Québec à Montréal

Jean-Yves Rousseau
Service des archives
Université de Montréal

Denis Samson
Commission de la capitale nationale du
Québec

Anne Sauvageau
Étudiante
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information, Université de Montréal

Albert Tabah
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information
Université de Montréal

Mohamed Taibane
Étudiant
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information, Université de Montréal

Laurent Thibault
Archives nationales du Québec

Kenneth Thibodeau
National Archives and Records
Administration (USA)

Lucille Vachon
Archives nationales du Québec

Hélène Vien
École de bibliothéconomie et des sciences
de l'information
Université de Montréal

Jean-Pierre Wallot
Conseil international des archives

